LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — *la petite boite française où l'on mange bien.*
au 2063 rue Victoria (arrière les Terrasses) 844-1624

Vol. LXVIII - No 279 | Ciel variable et froid | Montréal, mardi 30 novembre 1976 | Saint André | 25 CENTS

La protection de la vie privée

Le citoyen aura accès aux fichiers qui le concernent

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Plus grand collectionneur de données sur la vie privée de ses administrés, le gouvernement fédéral a décidé de donner l'exemple en réglementant et en ouvrant l'accès, pour le citoyen, aux fichiers de renseignements personnels qui le concernent. C'est là l'aspect le plus novateur de la nouvelle version du projet de loi sur les droits de la personne, déposé hier aux Communes par le ministre de la Justice, M. Ronald Basford.

En juillet 1975, l'ex-titulaire du ministère, M. Otto Lang avait présenté un projet en plusieurs points semblable, prévoyant notamment la création de la Commission canadienne des droits de la personne. Il admettait le principe de la protection de la vie privée mais laissait aux autorités gouvernementales le soin d'en définir les règles. Après plus d'un an de réflexion, de nombreux mémoires et interventions de divers groupes, le projet de loi est devenu beaucoup plus précis et prévoit même la création d'un poste de "commissaire à la protection de la vie privée".

Si les choses vont bien, mais M. Basford dit craindre les lenteurs parlementaires dont il fait grief à l'opposition, la nouvelle loi devrait entrer en vigueur avant la fin de 1977.

Son adoption permettrait à Ottawa de rattraper un retard vis-à-vis les provinces qui ont toutes des législations sur les droits de la personne, législations dont le projet fédéral s'inspire pour une bonne part.

Le projet de loi tend essentiellement à éliminer toute discrimination et à protéger les personnes faisant affaire ou travaillant pour les organismes fédéraux et les secteurs connexes à l'administration fédérale, comme les banques à charte, les sociétés aériennes et ferroviaires, etc.

La loi interdit nommément tous les actes discriminatoires fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille, le handicap physique dans le domaine du travail, et l'état de "personne graciée". Les organismes concernés n'auront donc pas le droit de refuser, pour ces considérations, des prestations de services, d'installations, de moyens d'hébergement, de locaux commerciaux, de logements, d'emplois, de rémunérations et d'avancements.

La Commission canadienne des droits de la personne, dont la loi prévoit la création pour le respect de ces dispositions, comprendra cinq à huit membres. Non seulement recevront-ils les plaintes émanant de personnes se jugeant lésées, mais ils auront également un droit d'initiative en matière de protection des droits. La Commission pourra instituer des programmes de sensibilisation, ou de recherche, et sera habilitée à conclure avec les provinces des accords "d'aide mutuelle". Elle pourra également recommander au Parlement des amendements aux lois qui contreviendraient à la loi sur les droits de la personne.

Les groupes, comme les individus, peuvent déposer une plainte auprès de la

Voir page 6: La vie privée

au sommaire

- La mini-session de l'Assemblée sera convoquée pour le 14 décembre
- Trois "moutons noirs" libéraux nient la rumeur de leur démission — page 2
- La décentralisation des Affaires sociales entraînera une réduction d'effectifs — page 3
- L'heure de la police: un éditorial de Jean-Claude Leclerc
- La politique étrangère sous M. Trudeau: une analyse de Claude Ryan — page 4

La constitution mise en veilleuse

Les premiers ministres discuteront d'abord de finances et d'économie

par Gilles Lesage

Les premiers ministres du pays discuteront avant tout des accords fiscaux et de l'état de l'économie, lors de leur prochaine réunion à Ottawa, les 13 et 14 décembre.

Ce n'est qu'en troisième lieu, et s'il reste du temps, qu'il sera question du rapatriement de la constitution canadienne.

C'est ce qui ressort de l'ordre du jour rendu public hier par le premier ministre du pays, M. Trudeau.

L'on en déduit même que ce n'est pas avant le printemps prochain que les premiers ministres discuteront à fond de rapatriement et de formule d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB).

Pour M. Trudeau et les premiers ministres des neuf autres provinces, ce sera la première occasion de rencontrer le nouveau premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Ce dernier en a lui-même fait état vendredi dernier, peu après la présentation de son Cabinet, en exhibant la lettre que M. Trudeau venait de faire parvenir au premier ministre "élu" du Québec. M. Lévesque a pris un malin plaisir à souligner que cette conférence, qui devait d'abord porter sur la constitution, servira plutôt à étudier les conclusions auxquelles en seront arrivés les ministres des Finances, une semaine plus tôt.

Parmi les premiers ministres qui avaient répondu hier à l'invitation, au moins un (et ce n'est pas celui du Québec) a oublié d'indiquer son intérêt pour la constitution.

M. Trudeau presse ses collègues des provinces de prendre des décisions concernant les accords fiscaux avant le début de la prochaine année financière, le 1er avril, de façon que tous aient le temps d'en mesurer les implications.

Dans sa missive, M. Trudeau dit lui-même que la conclusion de nouveaux accords fiscaux constitue la raison principale et urgente de la conférence des premiers ministres. Ils discuteront surtout d'opting-out, de retrait facultatif des programmes à frais partagés.

Il ajoute une seconde raison, à savoir l'état de l'économie. Il sera sûrement question, à cet égard, du taux élevé de chômage à travers le pays, et surtout, du programme anti-inflationniste. Selon certains, le gouvernement central s'apprêterait à prendre des décisions capitales sur ce sujet. La semaine dernière, à l'issue d'une rencontre avec des hommes d'affaires, le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, a dit qu'il voulait en discuter plus à fond avec les provinces et avec les centrales syndicales, reconnaissant que tous ont des griefs contre le programme fédéral de lutte à l'inflation.

Ce n'est qu'en troisième et dernier lieu, au cours de la deuxième journée, s'il reste du temps et si les premiers ministres le veulent bien, que M. Trudeau propose de discuter de la constitution. Ils le feront à la lumière du rapport de M. Lougheed, il y a deux mois, et de l'échange de correspondance entre les premiers ministres depuis deux mois.

L'on a l'impression à Ottawa qu'il restera bien peu de temps aux premiers ministres pour discuter de rapatriement et que le sujet, abordé pour la dernière fois en juin dernier, sera mis entre parenthèses pour quelques mois, au moins jusqu'au printemps. Car cette question, que M. Trudeau jugeait hier encore prioritaire, endurera bien un autre délai.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, est incapable de participer à des réunions du genre en janvier ou au début de février. Plutôt que de reporter la conférence d'au moins deux mois, les gouvernements ont décidé de s'en tenir à la réunion prévue depuis longtemps pour le mois de décembre.

Officiellement, les prochains pourparlers devaient porter sur la constitution.

Mais des sources à Ottawa et à Québec disent que les premiers ministres consacreront la majeure partie des discussions à l'étude des accords fiscaux.

Cette question fera d'ailleurs l'objet d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, à Ottawa, les 6 et 7 décembre.

Cette conférence, qui devait avoir lieu cette semaine, a été retardée d'une semaine à cause des élections québécoises. Elle doit statuer d'une façon définitive sur ce que seront les arrangements fiscaux pour les cinq prochaines années.

Le processus de la renégociation des accords fiscaux pour 1977-82 a été amorcé en février dernier. Plusieurs réunions ont eu lieu au niveau fédéral-provincial et interprovincial. Le consensus atteint à ce jour au niveau fédéral-provincial reconnaît le principe de l'opting-out véritable, selon ce qu'a rappelé la semaine dernière l'ex-ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau.

Les discussions portent donc uniquement sur les transferts fiscaux et financiers à être appliqués au financement des programmes de l'assurance-santé, de l'assurance-hospitalisation, de même qu'au remplacement, sur une base permanente, de la formule de garantie de recettes fiscales appliquée depuis 1972.

Les discussions s'appliquent également au financement de l'enseignement post-

Voir page 6: Premiers ministres

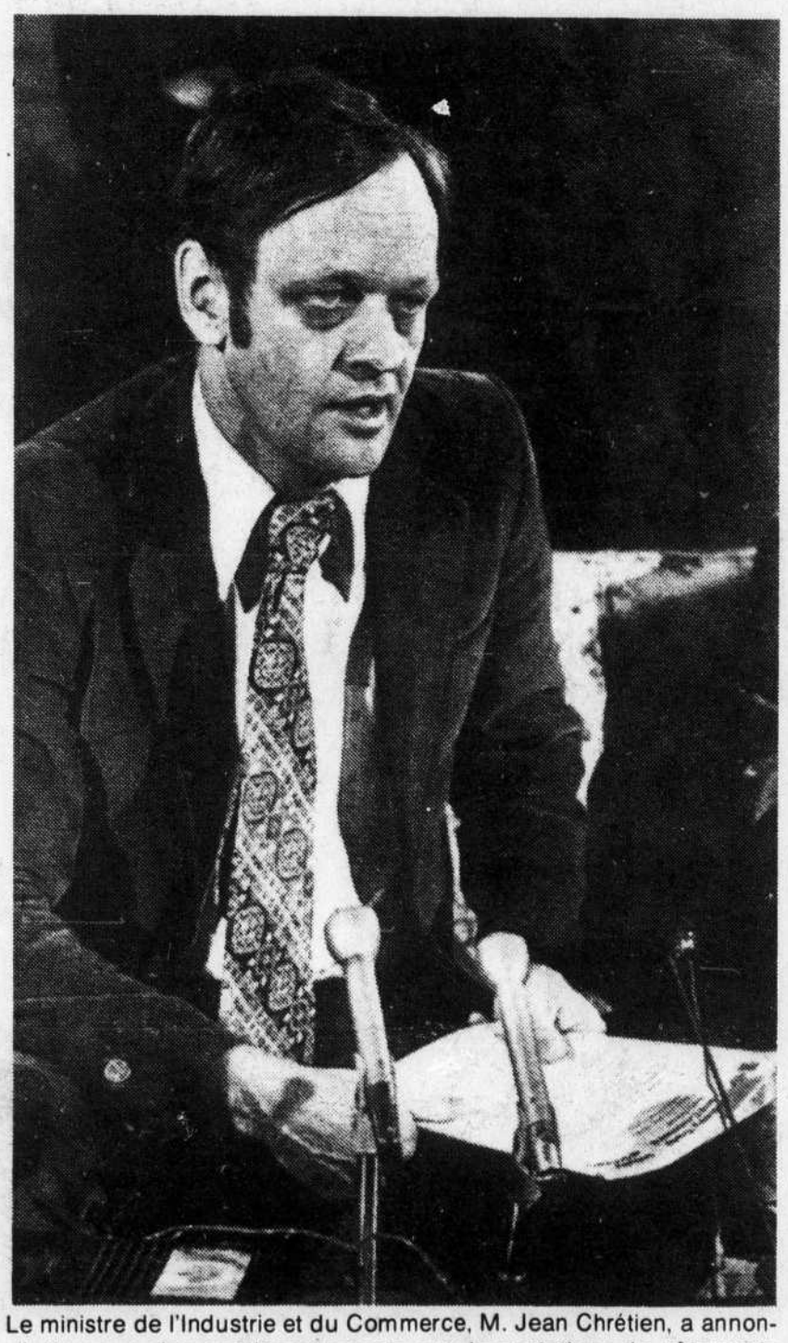

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, a annoncé hier que des contingentements aux importations de vêtements seraient appliqués dès 1977. Ces mesures visent à ramener les importations de produits textiles aux niveaux de 1975, et se traduiront par une hausse encore indéterminée des prix des vêtements.

(Téléphoto CP)

Le PNB

La croissance est plus lente que prévu

OTTAWA (d'après PC) — L'économie canadienne a enregistré une croissance annuelle, en termes réels, de 3.2% au cours du troisième trimestre de 1976, et l'inflation a atteint son plus bas niveau depuis trois ans.

C'est ce que révèle le rapport trimestriel de Statistique Canada sur le produit national brut (PNB) pour la période de juillet à septembre. D'une année à l'autre, l'inflation s'est accrue de 9%. Il faut remonter au deuxième trimestre de 1973 pour obtenir un niveau plus bas, soit 8.5%.

L'indice de l'inflation, tel que mesuré par Statistique Canada, est plus large que l'indice mensuel des prix à la consommation, qui s'accroît annuellement à des taux de moins de 9%.

La production a augmenté dans l'ensemble, mais il y a une diminution sensible des investissements dans la production. Et les consommateurs se sont aperçus que les hausses de salaires ont été grugées par les taxes et les impôts. Les profits des entreprises sont demeurés faibles.

Le PNB est une mesure de la valeur de tous les biens et services produits.

Selon Statistique Canada, la croissance en termes réels est due à une modeste accumulation des stocks, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses personnelles, de la balance commerciale en biens et services et des dépenses publiques courantes.

Statistique Canada souligne par ailleurs, pour le troisième trimestre de 1976, une baisse des investissements, une hausse des exportations et une baisse des importations, une diminution du revenu personnel disponible, de même que de faibles bénéfices pour les corporations.

Passant en revue le mouvement de l'économie au cours des 12 derniers mois, Statistique Canada signale que le taux de croissance, "un peu faible par rapport aux périodes correspondantes du passé", s'est fixé en moyenne à un pour cent par trimestre.

Dans son budget de mai dernier, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, prévoyait un taux de croissance de cinq pour cent de l'économie canadienne pour l'année en cours.

Récemment, il a indiqué que la croissance pourrait être plus lente que prévu.

Les dépenses personnelles en biens et services se sont accrues de 1.1 pour cent au troisième trimestre, notam-

Voir page 6: Le PNB

Le comité entame l'examen du rapport du vérificateur

OTTAWA (d'après CP) — Le leader du gouvernement aux Communes, M. Allan MacEachen, a donné l'assurance hier que le Comité des comptes publics de la Chambre aura tous les pouvoirs nécessaires pour scruter les transactions accomplies à l'étranger et les contrats passés par deux sociétés fédérales, Energie atomique du Canada et Polymer Corporation qui porte maintenant le nom de Polysar.

C'est aujourd'hui que le Comité se met à l'oeuvre pour examiner de près les procédures et moyens employés par ces entreprises et qui ont récemment défrayé la chronique parlementaire. M. MacEachen a précisé qu'il sera disposé à conférer au Comité le mandat qu'il jugera nécessaire d'obtenir, s'il en éprouvait le besoin, pour citer des témoins dans cette affaire.

Le président du Comité des comptes publics des Communes, M. Allan Lawrence (Conservateur de Northumberland-Durham), avait auparavant indiqué dans une interview à la presse que le mandat actuel — lequel autorise le Comité à étudier seulement le rapport 1976 de l'auditeur général — ne lui permettrait pas d'étudier comme il faudrait le cas de Polymer.

Le Comité examinera notamment les questions suivantes:

- Un paiement de $2.4 millions fait par Énergie atomique du Canada dans un compte de banque du Liechtenstein pour couvrir les honoraires d'un agent inconnu dans la vente d'un réacteur canadien à l'Argentine.
- Un paiement de $8.1 millions à la United Developments Inc de Tel Aviv pour couvrir les honoraires d'un agent dans la vente d'un réacteur canadien à la Corée du Sud, paiement que l'auditeur général juge insuffisamment justifié dans les comptes du gouvernement.
- Des rabais de $2 millions versés par Polymer dans des comptes de banque de Suisse détenus par ses clients européens.

A propos de ce dernier point, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a déclaré hier aux Communes que le président de la Société canadienne de développement, M. Anthony Hampson, est prêt à se présenter devant le Comité de la Chambre et de déposer au sujet des rabais versés en Suisse.

Il faut rappeler ici que Polymer a été absorbée par la Société canadienne de développement en 1972 et que son nom est devenu Polysar Limited, ce qui en fait l'une des compagnies pétrochimiques les plus importantes du pays. D'autre part, le gouvernement est le plus gros actionnaire de la SCD.

Une lettre déposée vendredi aux Communes par le premier ministre, M. Trudeau, révèle que M. Maxwell Henderson, qui était l'auditeur général en 1973, avait informé le gouvernement que Polymer facturait des clients européens à des prix majorés par l'inflation, mais leur restituait ensuite en Suisse la différence entre le prix supérieur et le prix inférieur. M. Henderson avait alors précisé que cette pratique permettait aux clients en question de se soustraire au fisc et aux règlements régissant le change étranger des gouvernements dont ils étaient les nationaux.

Répondant aux interpellations de l'Opposition à ce sujet, M. Macdonald a fait siennes les explications déjà apportées par la Société canadienne de développement, suivant lesquelles les rabais consentis ont valeur d'escomptes à l'égard du volume des achats. Mais le ministre a ajouté que les députés, s'ils veulent en savoir davantage sur cette affaire, devront tenter de recueillir les informations supplémentaires au Comité des comptes publics. En réponse à M. Ed Broadbent, leader du NPD, M. Macdonald a de plus fait savoir que le gouvernement fédéral n'a pas demandé aux pays intéressés si cette pratique des rabais est contraire à leurs lois fiscales.

Voir page 6: Le vérificateur

Les prix auront tendance à monter

Ottawa limitera l'importation de vêtements

OTTAWA (CP) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier sa décision de limiter dès l'an prochain les importations de vêtements et de les ramener à leur niveau de 1975, ce qui devrait permettre à l'industrie canadienne d'accroître sa part du marché national de 15 à 20%.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, qui faisait part de cette mesure hier, a indiqué que ce contingentement des importations se traduirait sans doute par une hausse des prix, tout en soulignant que cette augmentation serait moins importante que le fardeau qu'auraient eu à défrayer les contribuables canadiens suite aux mises à pied inévitables dans l'industrie du textile sans l'application de cette mesure.

La présidente de l'Association des consommateurs du Canada, Mme Ruth Lotzkar, est d'avis différent. Selon elle, ce contingentement se traduira par une hausse "substantielle" des prix de tous les vêtements habituellement achetés par les consommateurs.

M. Chrétien a démontré que cette réduction des importations assurerait à l'industrie canadienne des textiles de 55 à 60% du marché, en comparaison des 45% qu'elle détient maintenant.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a expliqué qu'il s'agissait là d'une mesure draconienne adoptée afin d'éviter une situation de crise au sein de l'industrie du textile et du vêtement, qui emploie 200,000 Canadiens, dont près de 65% au Québec.

Le président de l'Institut canadien des textiles, M. J.I. Armstrong, s'est réjoui de cette décision d'Ottawa. Elle survient à un moment opportun, dit-il, et freinera une "situation qui de toute évidence détruisait les industries canadiennes du textile et du vêtement et causait de sérieuses pertes d'emplois".

Les importations de vêtements en provenance des pays à faible coût de revient, particulièrement, ont augmenté de 52% cette année comparativement à 1975, a souligné M. Armstrong.

Le directeur de l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec, M. Peter Clark, a tenu des propos semblables et accueilli avec plaisir les propos de M. Chrétien.

M. Clark ne croit pas que les mesures annoncées par Ottawa hier devront entraîner une hausse sensible des prix. "D'abord, dit-il, il y aura tout de même plus de 15 millions d'articles de vêtements importés en 1977. Les contingentements étant désormais administrés ici même au Canada, les importateurs pourront réduire leurs frais puisqu'ils ne seront plus tenus de payer les frais de contingentement aux courtiers d'outre-mer".

M. Chrétien, en faisant part de la décision du gouvernement hier, a reconnu que plusieurs milliers d'emplois avaient été perdus ces derniers mois au Canada à cause des importations de vêtements. La plupart de ces emplois ont été ôtés à des personnes qui en tiraient un deuxième revenu nécessaire pour arrondir leur budget.

Le gouvernement, a tenu à préciser M. Chrétien, avait pensé à ce contingentement des importations de produits textiles bien avant les élections du 15 novembre au Québec. "Si le Québec doit en tirer profit, tant mieux", a-t-il commenté.

Cette mesure est cependant une mesure intérimaire qui devra être réexaminée au cours de l'été prochain, lorsque la Commission du textile et du vêtement remettra son rapport final. La décision du gouvernement fait d'ailleurs suite aux recommandations qu'exprimait la Commission dans le rapport intérimaire qu'elle a déposé à Ottawa le 8 novembre.

De 1969 à 1975, a expliqué hier M. Chrétien, le marché canadien apparent du vêtement a connu une croissance annuelle moyenne de 2.7%. Au cours de la même

Voir page 6: Les vêtements

L'Assemblée sera convoquée pour une mini-session qui débutera le 14

L'Assemblée nationale du Québec sera convoquée le 14 décembre pour une mini-session d'avant les fêtes.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a réitéré hier que ces premières séances parlementaires de son gouvernement visent essentiellement à liquider un certain nombre d'affaires courantes laissées en plan par le gouvernement libéral sortant.

Au nombre des décisions qui seront soumises aux nouveaux élus du 15 novembve dernier, figure l'adoption de crédits supplémentaires de $225 millions, qui doivent servir à défrayer le coût des augmentations de salaires des employés des services publics. Le gouvernement en profitera également pour proposer des amendements aux lois concernant le statut des ministres seniors et des ministres d'État.

Entre-temps, les 23 ministres du gouvernement péquiste seront submergés d'urgences, dès leur première réunion, qui se tiendra demain au Parlement. C'est du moins ce qui se dégage des nombreuses déclarations que les ministres ont faites au cours du dernier weekend pour mettre en relief les principales préoccupations immédiates de leur gouvernement.

Il en ressort en effet que les premières délibérations du conseil des ministres porteront sur une dizaine de dossiers qui obligent une action gouvernementale dans les plus brefs délais: le calendrier des travaux d'aménagement de la Baie James; l'achèvement du stade olympique, le taux de chômage, la crise du logement dans les centres urbains, la répartition du fardeau fiscal, la décentralisation scolaire et la préparation de la mini-session.

Deux porte-parole du gouvernement ont en effet révélé certaines des hypothèses à l'étude concernant la réalisation du stade olympique. Tout en confirmant qu'une décision pourrait être prise dès cette semaine, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a indiqué que plusieurs options sont encore considérées par le nouveau gouvernement. Il commentait l'information publiée dans un quotidien de Montréal voulant que la construction de la tour et du toit amovible du stade olympique serait suspendue.

L'annulation de la construction de la tour, qui devait s'élever à 550 pieds de hauteur, pourrait épargner, dit-on, la somme de $200 millions. Dans une telle éventualité, le toit amovible serait remplacé par un toit permanent, déjà construit en France.

De son côté, le ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, M. Claude Charron, a fait savoir que les travaux allaient se poursuivre au stade olympique "d'une façon aussi modeste que possible" mais qu'il fallait tout de même un toit, de façon à pouvoir utiliser le stade 12 mois par année.

Enfin, le directeur général de la Régie olympique, M. Roger Trudeau, a indiqué que la tour est déjà en construction depuis un certain temps et qu'il n'a encore reçu aucune directive pour annuler la construction.

Architecte de la politique économique du PQ, M. Jacques Parizeau a par ailleurs expliqué que le gouvernement adoptera une nouvelle méthode de gestion et interviendra dorénavant dans l'activité économique avec un scalpel plutôt qu'à coups de hache. "Nous devons maintenant procéder à un ré-examen de tout cela pour voir ce qu'il y a de bon, ce qui pourrait être changé." Contrairement à ce que prévoit le programme du PQ, M. Parizeau ne croit pas utile de créer de nouvelles sociétés d'État puisqu'elles existent déjà.

Pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, la priorité du gouvernement doit être de stimuler les investissements et de faire baisser le taux de chômage, qui est actuellement de 10.1 pour cent.

L'ex-directeur du département de sciences économiques de l'université de Montréal a émis l'opinion que les relations de travail s'amélioreront énormément sous le leadership du Parti québécois, rendant ainsi le Québec plus concurrentiel sur le marché international des investissements. Dans cette optique d'une relance des investissements, M. Tremblay croit qu'il faudra, dans les meilleurs délais favoriser la petite et la moyenne entreprise.

Ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, accordera préséance à la "crise du logement" dans les centres urbains. Dès la première réunion du Cabinet, demain, M. Landry saisira ses collègues d'une requête formulée par une quinzaine d'associations de locataires de la région métropolitaine, réclamant des amendements aux lois qui régissent le logement: création d'une régie des démolitions; proclamation d'une limite sévère des hausses de loyers et imposition de lourdes amendes en cas d'infractions; gel permanent de toute transformation en association de co-propriétaires, reconduction et renforcement de la loi 80 destinée à favoriser la conciliation entre propriétaires et locataires; modification de la loi de la régie des loyers.

D'autres ministres se sont manifestés au cours de ce week-end politique marqué par les intentions du gouvernement péquistes. Ainsi, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déclaré à un congrès de constructeurs d'habitation qu'il jugeait la taxe foncière désuette et injuste pour certaines catégories de la population et qu'elle n'a plus sa raison d'être. Le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, a indiqué que la réalisation du projet d'aménagment de la baie James devra être étendue sur une plus longue période. Enfin, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a souligné l'urgence de légiférer en tenant compte des dimensions régionales du problème scolaire.

au fil des mots

La dinde et le cobaye

par Louis-Paul Béguin

Les Indes occidentales, par opposition aux Indes orientales, voilà comment on désigna l'Amérique, les découvreurs ayant conservé longtemps la conviction que le pays de Cathay dont parlait la légende se trouvait à l'ouest des côtes de l'Europe. Trésors fabuleux, choses nouvelles, fruits bizarres, or en barres, l'Inde (ou les Indes) ouvrait pour les Européens désormais curieux des richesses qui s'y trouvaient, tout un avenir qui devait se révéler fort prospère. Ce n'est que plus tard que l'on sut faire la différence entre les Indes et l'Amérique. Mais pendant fort longtemps les produits venant du continent américain furent désignés, dans bien des cas, par un qualificatif, ajouté à un mot déjà connu en Europe, c'est-à-dire: de **l'Inde**, ou **d'Inde**.

Prenons d'abord le mot *poule d'Inde*. On appelait ainsi la poule venant d'Abyssinie au XIVe siècle. C'est la pintade de l'époque. Le *coq d'Inde*, lui, désigna le volatil ramené des Indes occidentales: le *dindon*. On a dit longtemps UN dinde, puis le mot devint féminin, et vous savez tous que la *dinde*, la veille de Noël, est poursuivie dans toutes les basses-cours, occise, et qu'elle finit hélas sur un grand plat, rôtie à point et garnie comme il se doit de marrons et de truffes (quoique le prix de ces dernières fasse hésiter la cuisinière et le gourmet). Le dindon fut d'abord le petit de la dinde, puis le mâle. L'expression être le *dindon de la farce* n'a rien à voir avec la farce de pain et de chair à saucisse: non, car au figuré, dans une comédie, le dindon était la dupe, et que *farce* ici est le petit intermède comique qui faisait jadis partie d'une pièce plus sérieuse.

Les Espagnols ne s'en tinrent pas là. A part la dinde, ils envoyèrent en Europe de petits rongeurs que les natifs d'Amérique du Sud appelaient, en tupi-guarani, "sabuya", rapidement transformé en "cabuja" par les Portugais envahisseurs, et modifié par les imprimeurs en *cobaya*. C'est le cobaye, mais qu'on nomme aussi *cochon d'Inde*. Le mot "ananas" est aussi un mot tupi-guarani.

Couture au Travail: inattendu mais de bon augure, dit la FTQ

"La composition du cabinet du nouveau gouvernement du Québec offre des garanties de compétence et d'ouverture aux vrais problèmes des québécois, comme aucun gouvernement n'a offert jusqu'à présent dans l'histoire du Québec. Ce gouvernement a la direction et les hommes pour faire face aux problèmes urgents qui confrontent le Québec", a déclaré M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Celui-ci a souligné: "Peut-être autant que la composition du nouveau cabinet, c'est le climat dans lequel il a été présenté à la population qui est significatif. Pour la première fois, nous avons eu le net sentiment que ce gouvernement correspondait aux aspirations profondes des Québécois. Cela explique sans doute l'atmosphère de joie et de détente qui a entouré l'annonce de la composition du nouveau cabinet".

Le président de la FTQ a qualifié d'heureuse l'initiative du nouveau premier ministre de s'entourer d'un comité de priorités formé principalement de ministres n'ayant pas de tâches administratives immédiates. "Cela devrait donner au nouveau gouvernement la vision et le recul nécessaires à la réalisation des grandes orientations sociales proposées par le Parti québécois", a noté M. Laberge.

"Plusieurs nominations annoncées par le premier ministre Lévesque allaient de soi. Nous n'avons qu'à mentionner celles de MM. Jacques Parizeau, Jacques-Yvan Morin, Robert Burns et Claude Morin. Certaines autres étaient inattendues, dont celle de M. Jacques Couture au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Nous croyons que l'enracinement de M. Couture dans le milieu ouvrier et ses engagements antérieurs sont de bonne augure pour les travailleurs qui mettent beaucoup d'espoir dans ce nouveau gouvernement", a déclaré le président de la FTQ.

M. Laberge a précisé: "Ce nouveau gouvernement et particulièrement son ministre du Travail devront se pencher dans les plus brefs délais sur des dossiers qui ont toujours été négligés par les gouvernements antérieurs. Mentionnons à titre d'exemples ceux de la santé et de la sécurité au travail, de l'accès à la syndicalisation, du durcissement des conflits dans le secteur privé. La FTQ souhaite rencontrer prochainement le nouveau gouvernement et le nouveau ministre du Travail pour discuter de ces dossiers prioritaires".

Trois "moutons noirs" libéraux nient les rumeurs de démission

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Bien qu'ils aient catégoriquement démenti, hier, la rumeur selon laquelle ils s'apprêteraient à démissionner avec fracas du caucus des députés libéraux fédéraux, MM. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont), Pierre DeBané (Matane) et Claude Tessier (Compton) n'en continuent pas moins, par leur comportement, à intriguer les observateurs, à Ottawa, quant à leurs véritables intentions.

Le quotidien La Tribune de Sherbrooke, faisait état, samedi dernier, de la possibilité que ces trois "moutons noirs" de la famille libérale quittent les rangs du parti et siègent comme indépendants, à la suite des divergences de vue fondamentales avec leurs collègues du caucus. Un tel geste aurait pour conséquence de priver les libéraux de la majorité fragile (trois sièges) dont ils jouissent actuellement à la Chambre des Communes.

Rejoints hier au téléphone, les trois députés concernés ont nié carrément avoir l'intention de traverser le parquet de la Chambre, mais sans vouloir commenter plus avant la nouvelle parue dans la presse de fin de semaine. Toutefois, certaines indications laissent croire aux observateurs que les trois hommes n'attendent qu'une occasion pour poser un geste d'éclat qui pourrait éventuellement mettre en péril l'existence même du gouvernement.

On se souviendra tout d'abord qu'il y a deux semaines, M. Serge Joyal avait failli être expulsé du caucus par ses collègues indignés de l'appui qu'il avait témoigné, lors de la campagne électorale au Québec, du candidat péquiste dans Montmorency aujourd'hui président de l'Assemblée nationale. Me Clément Richard.

M. Joyal n'avait eu d'autre choix que de faire amende honorable. Il avait toutefois confié à certains journalistes qu'il ne s'était plié qu'à contrecoeur et ne l'avait fait que parce qu'il avait jugé que le motif de son expulsion n'était pas "sérieux".

Les divergences d'ordre idéologique entre le jeune député montréalais et les dirigeants libéraux sur des problèmes tels que le bilinguisme ou l'attitude à adopter face à l'accession au pouvoir du Parti québécois au Québec, pourraient toutefois lui fournir une foule de prétextes pour démissionner sur une question de principe.

Le cas du député de Matane, M. DeBané, est assez similaire, et l'on ne compte plus les frasques, suivies toujours de réconciliations, de celui qui fut "l'enfant problème" du Parti libéral fédéral avant l'entrée en scène de Serge Joyal.

M. DeBané n'a jamais "digéré" la politique de son parti en matière de bilinguisme dans les communications aériennes et aurait même, pour cette raison, refusé un poste de ministre au sein du gouvernement lors du dernier remaniement ministériel. De plus, M. DeBané est le seul collègue de M. Joyal qui ait appuyé ouvertement et sans réserve les "égarements" de ce dernier par rapport à l'orthodoxie du parti.

Quant à M. Tessier, figure beaucoup moins connue du public, il aurait, en compagnie de deux autres de ses collègues, assuré M. Joyal de son appui total au cas où celui-ci déciderait de "franchir la clôture". M. Tessier a d'ailleurs remis sa démission, le 17 novembre dernier, comme secrétaire du caucus québécois, jugeant qu'il ne pouvait plus accomplir sa tâche dans les circonstances.

M. Tessier, de même que certains de ses collègues des Cantons de l'Est, serait particulièrement contrarié par la politique du gouvernement fédéral en matière d'agriculture et de textiles.

Toutes ces données ne doivent cependant pas faire oublier le fait principal: ceux qu'on appelle les "jeunes Turcs" du parti jouissent présentement d'un argument de taille pour infléchir la politique du gouvernement Trudeau à l'égard du Québec dans le sens où ils l'entendent.

Si tous trois démissionnaient du caucus libéral, le gouvernement Trudeau deviendrait minoritaire, avec 132 députés sur 264. Il ne faut toutefois pas surestimer l'importance d'une telle éventualité, puisqu'en réalité M. Trudeau jouirait toujours d'une longueur d'avance sur l'opposition. En effet, il y a toujours, aux Communes, cinq sièges vacants où, advenant qu'il devienne minoritaire, M. Trudeau pourrait déclencher des élections partielles, dont quatre au Québec (Terrebonne, Langelier, Louis-Hébert, Verdun).

Ainsi, il pourrait toujours éloigner pour un temps la menace d'être mis en minorité. Mais au-delà de ce danger. M. Trudeau et le chef du caucus québécois, le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, poursuivront vraisemblablement leurs efforts pour garder au sein du caucus ceux qui, aux yeux de certains observateurs, représentent la caution nationaliste et progressiste du parti.

Des économies...

OTTAWA (PC) — Dans le dessein de faire des économies, le gouvernement n'imprimera son propre annuaire téléphonique que trois fois cette année, soit une édition de moins de cet annuaire qui compte 360 pages.

Répondant à une question écrite formulée par M. Bob Brisco, député PC de Kootonay-Ouest, le gouvernement a déclaré que le coût d'impression de l'annuaire augmentait sans cesse.

En 1974, il en coûtait $172,210; en 1975 $218,536 et en 1976 $232,765.

On ne précise pas le nombre d'annuaires qui sont imprimés en une seule édition.

Dans la plupart des villes, les abonnés au téléphone du secteur privé reçoivent un seul annuaire par an.

vient de paraître

Coopératives ou autogestion
Sénégal, Cuba, Tunisie

Gabriel Gagnon

Les coopératives et le pouvoir

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

"C'est trop beau, je n'en crois pas mes yeux!"

"Nous en avons parlé souvent. Je lui répétais qu'une bague à diamant, ce n'était pas important... que nous avions tellement de projets, de choses à faire, de choses à acheter.

Puis un jour, il arriva avec un grand sourire, une bague Birks dans sa poche. Je n'ai pu m'empêcher de m'extasier!

Je suis contente qu'il l'ait achetée chez Birks. Cela me rassure sur la qualité de mon diamant... et sur sa valeur. Je suis convaincue qu'il a fait un bon placement."

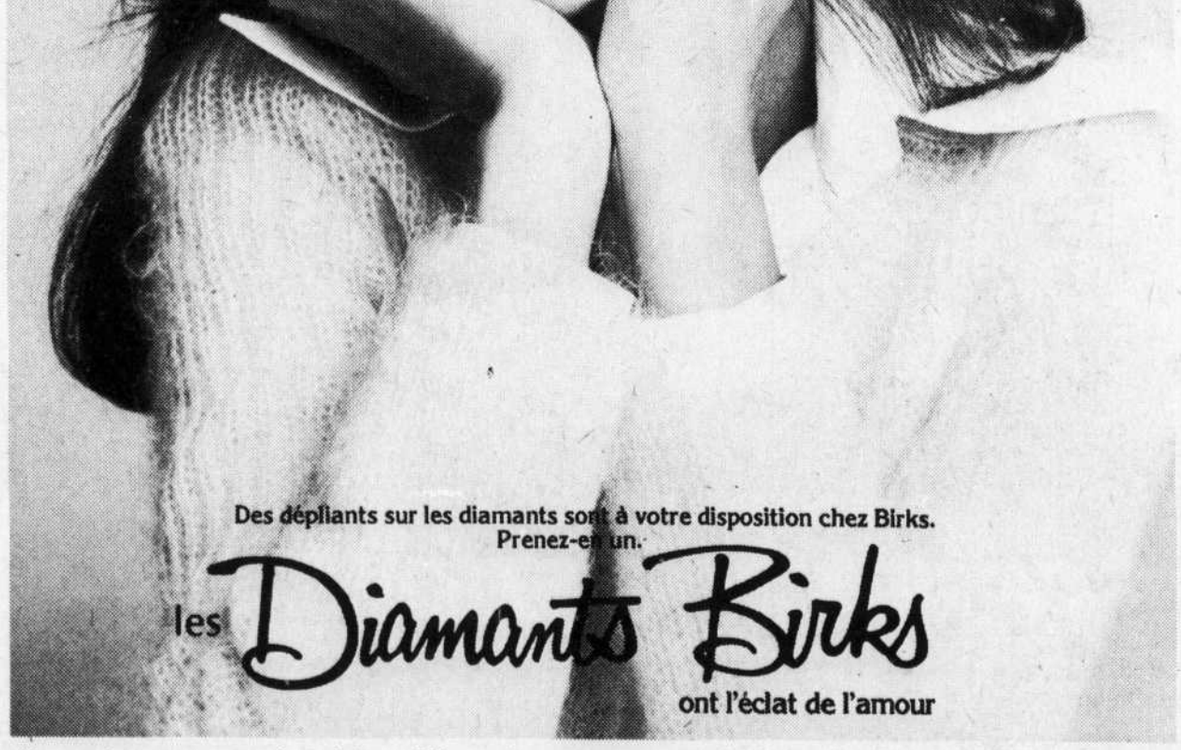

Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition chez Birks. Prenez-en un.

les Diamants Birks ont l'éclat de l'amour

Si vous n'avez pas reçu votre catalogue Birks par le courrier, on vous invite à vous le procurer à l'un de nos magasins.

PLUS RIEN de MINI à la MINI!

Mini Loto

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX
4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

4 grands prix $50,000 chacun

SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET, EN ORDRE

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE $1,000

3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE $25

TOUJOURS 50¢

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 30 novembre 1976

Au ministère des Affaires sociales

La décentralisation entraînera une réduction des effectifs

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le sous-ministre des Affaires sociales, le Dr Jacques Brunet, a indiqué hier que la décentralisation prochaine de plusieurs activités importantes de son ministère vers les institutions locales ou régionales du réseau des affaires sociales entrainerait une réduction progressive d'environ 10% de ses effectifs.

Le Dr. Brunet a donné ces précisions en réponse aux journalistes qui l'interrogeraient à la suite d'une causerie prononcée hier à Québec dans le cadre des dîners mensuels des diplômés de l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Indiquant qu'il avait discuté au cours des derniers jours de cette politique de décentralisation avec le nouveau ministre, le Dr. Denis Lazure, et que ce dernier y avait donné son accord, M. Brunet a toutefois précisé que cette coupure d'environ 300 fonctionnaires dans les effectifs globaux du ministère se ferait de manière "intelligente" et qu'il n'était pas question d'en congédier.

En fait, cette réduction d'effectifs, qui devrait s'engager à partir des premiers mois de 1977, se fera surtout par le non-renouvellement des contrats de certains contractuels et par une décélération du processus d'embauche. Le Dr. Brunet a indiqué qu'on tentera de profiter du roulement de personnel assez impressionnant qui se fait au sein des 3,000 fonctionnaires de ce ministère pour effectuer ces coupures avec un minimum de heurts.

Il a de plus déclaré que cette décentralisation de certaines activités de son ministère ne s'accompagnerait pas de transferts massifs de personnel vers les centres locaux ou régionaux, ne voulant pas recréer dans les régions le gigantisme et la lourdeur bureaucratique déjà installés à Québec.

Il est intéressant de souligner que cette politique de décentralisation, qui se fera sentir au cours des prochains mois et que vient de reprendre à son compte le nouveau ministre des Affaires sociales, a en fait été élaborée par son prédécesseur, M. Claude Forget. Ce dernier en avait d'ailleurs indiqué les grandes lignes quelques jours avant le déclenchement des élections.

Le Dr Brunet a précisé que ce nouveau partage des rôles entre les institutions centrales et locales ou régionales poursuivait les objectifs suivants:

1 — "Remettre progressivement entre les mains du réseau les responsabilités qui peuvent le mieux être assumées au niveau local ou régional;" les premiers programmes visés à cet égard seront ceux touchant les mésadaptés sociaux et la protection de la santé mentale.

2 — "Réduire le nombre des intervenants du ministère et par conséquent le nombre des interventions dans les établissements;

3 — "Réduire le niveau des effectifs du ministère;

4 — "Éviter de créer au niveau régional des organismes qui assument les rôles du MAS grâce à de nouveaux effectifs, mais plutôt impliquer les gestionnaires des établissements afin de coordonner les activités sans augmenter les effectifs."

Le sous-ministre a indiqué que cette décentralisation était devenue nécessaire afin, d'une part, de redonner confiance aux administrateurs locaux et régionaux et, d'autre part, d'améliorer la gestion et l'efficacité des services à la population, évidemment dans le cadre des objectifs généraux du ministère.

Le Dr Brunet a par ailleurs profité de cette causerie pour passer en revue l'expérience des six dernières années de ce ministère.

Lui-même sous-ministre depuis 1971, il s'est dit relativement satisfait de l'évolution du ministère, affirmant que "malgré de nombreuses difficultés et lacunes, il avait su conserver son dynamisme, son désir de changement et sa capacité de s'auto-critiquer.

Au chapitre de la sécurité du revenu, M. Brunet a déclaré que les discussions qui ont eu cours depuis 1970 avec le gouvernement fédéral ont permis d'harmoniser les services offerts par les deux paliers de gouvernement mais n'ont pas permis, selon lui, "de situer dans un ensemble cohérent les programmes d'assurance-chômage, d'allocations de formation de la main-d'oeuvre, de pensions de vieillesse et de supplément du revenu garanti."

"Ce défi reste à réaliser et est, à mon avis, la principale lacune des programmes actuels," a-il dit.

Se disant satisfait des améliorations apportées aux services sociaux et aux services de santé, le sous-ministre a toutefois souligné les difficultés rencontrées dans la gestion du ministère, des relations de travail avec les employés, des tensions qui se sont manifestées entre les divers groupes de professionnels du monde de la santé et enfin dans la coordination interministérielle qui s'est révélée hasardeuse plus souvent qu'à son tour.

Il souhaite que des correctifs majeurs soient apportés à toutes ces situations et affirme que, pour sa part, il est intéressé à demeurer encore quelques années dans la fonction publique, pour y relever ces nouveaux défis, et ce, sans égard au nouveau régime politique.

Attentat au marteau: les employés de Pinel protestent, le directeur répond

par Gilles Constantineau

Un jeune sociothérapeute de l'Institut Philippe-Pinel, M. Michel Perreault, âgé d'une trentaine d'années, a été gravement blessé hier par un détenu en traitement psychiatrique qui l'a attaqué à coups de marteau. Un porte-parole du Syndicat général des employés de Philippe-Pinel a signalé l'incident au DEVOIR hier soir et a profité de l'occasion pour souligner le fait que la direction de cette institution, selon les soupçons syndicaux, s'apprête à procéder à des restrictions d'effectif, entre autres à l'échelon des surveillants préposés à l'urgence.

M. Perreault, qui s'occupait comme tous les jours d'un groupe d'une quinzaine de patients groupés en atelier de poterie, en compagnie d'un chef d'atelier et d'autres membres du personnel, a été attaqué à l'improviste. Un détenu s'est emparé d'un marteau dont il lui a asséné trois coups à l'arrière du crâne. Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital Maisonneuve, où des chirurgiens ont confirmé hier soir qu'il avait de multiples fractures crâniennes et souffrait probablement d'hémorragies cérébrales pour lesquelles on s'apprêtait à l'opérer. Bien qu'on n'ait voulu faire aucun pronostic précis, on a signalé que l'état du patient était grave.

A la question de savoir qui avait pu imaginer d'équiper des ateliers de poterie de marteaux, en particulier dans les murs d'une maison comme Philippe-Pinel, le porte-parole syndical s'est déclaré incapable de répondre. Tout au plus a-t-il signalé qu'il se trouvait des marteaux dans tous les ateliers de Pinel.

L'Institut Pinel, qui accueille les détenus carcéraux en instance psychiatrique et dont les budgets relèvent du ministère québécois des Affaires sociales, abrite à l'heure actuelle environ 250 patients, dont les 60 cas psychiatriques "fédéraux" qui lui ont été récemment transférés de Laval. Au soin et à la surveillance de ces détenus vaquent, en plus des employés-cadres, environ 350 autres employés tous cotisants du Syndicat général des employés de Philippe-Pinel.

Le porte-parole syndical a déclaré que l'incident d'hier soulignait l'absurdité d'une éventuelle réduction du nombre des surveillants préposés aux cas d'urgence, qui se chiffrent au total par 13 actuellement. Loin d'accepter cette éventualité, les employés de Pinel demandent "modestement" à la direction de la maison d'engager un surveillant supplémentaire qui pourrait servir d'escorte aux visiteurs, une fonction qui n'a pas encore, se-

Voir page 6: Attentat

La John Howard a des problèmes à Montréal

par Clément Trudel

La ville de Montréal refuse un permis à la maison John Howard qui projette de s'établir au 1534, avenue des Pins, non loin du consulat de Pologne, pour y constituer un "centre de thérapie" pour ex-détenus.

Les pourparlers entre la société John Howard du Québec et les autorités municipales ont donné lieu, à ce jour, à des prises de position contradictoires:

— le secrétaire administratif de la ville, Jean-Louis Sauvé, affirme, dans deux lettres, que le projet est toujours à l'étude;

— le "dauphin" du maire Drapeau, M. Yvon Lamarre, dans une lettre adressée aux personnalités qui faisaient pression en faveur de cette "maison de transition", annonce qu'on est à préparer un nouveau règlement municipal sur les conditions d'émission de permis de ce genre.

La société John Howard se dit convaincue — et les porte-parole sont catégoriques là-dessus — que seule l'opinion publique peut faire modifier l'attitude de Montréal qui pose un geste "rétrograde et discriminatoire" envers une catégorie de citoyens. Contrairement à l'idée lancée par M. Lamarre de rechercher des espaces verts ou des terrains de banlieue, ces ex-détenus ont besoin d'un environnement urbain sain et "normal" pour mieux profiter de la thérapie offerte.

Le projet devait démarrer en janvier 1977. Une fondation a déjà offert $100,000 pour l'achat de l'immeuble où pourraient séjourner une quinzaine d'ex-détenus qui, de toutes manières, seront "relâchés dans les rues" même si la ville persiste dans son refus. Le ministère du Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, offre une subvention de 80% pour le premier

Voir page 6: La John Howard

Le café à $3 la livre

La compagnie Standard Brands a annoncé hier une hausse du prix de gros de son café de 40 cents la livre, à partir du 10 décembre, et la possibilité d'une autre augmentation dès la mi-janvier.

Cette hausse du prix de gros sera de 18% tandis qu'au détail le café pourrait se vendre plus de $3 la livre durant la prochaine année. Standard Brands écoule son café sous la marque de commerce Chase and Sandborn.

Le vice-président et gérant général de la société, M. Wayne Newson, a expliqué que cette hausse ne reflétait même pas les augmentations de prix du café vert sur le marché mondial.

Il a déclaré qu'un inventaire favorable à court terme avait permis l'ajournement de hausses, mais qu'il n'en était plus ainsi à l'heure actuelle.

"J'ai moi-même de la difficulté à faire comprendre à ma femme que le prix du café, aujourd'hui, découle d'une gelée catastrophique au Brésil, d'une guerre civile en Angola, de pluies torrentielles en Colombie et d'un tremblement de terre au Guatemala", a dit M. Newson.

Il a ajouté que certains de ces événements ont affecté la récolte actuelle tandis que d'autres ont marqué la récolte à venir.

aujourd'hui

De 13 h à 22 h à l'hôtel Bonaventure (salle d'exposition), kermesse annuelle de la division féminine de l'ORT de Montréal.

•

A 12 h 30 au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal, déjeuner causerie de la Chambre de Commerce du district de MOntréal avec M. Rober Néron, vice-président exécutif et directeur-général du groupe alimentaire Vachon.

•

A 19 h à la salle Gatineau de l'hôtel Reine-Elizabeth, l'association des femmes diplômées des universités (Montréal) présente une conférence sur "La femme et la fiscalité" qui sera prononcée par Mme Louise des Troismaisons.

•

A la salle Léon Provencher du Jardin Botannique, causerie de M. Lucien Coallier sur les observations astronomiques à l'oeil nu.

•

A 20 h., à la salle 26 du pavillon Leacock de l'Université McGill, conférence sur "Un salaire pour la ménagère et des subventions pour le soin des enfants: stimulant de l'économie et portée sociale" par Mme Gail Cook, directeur de la recherche du comité des politiques canadiennes en matière économique à l'institut de recherche C.D. Howe.

•

A 20 h, salle C-2325 du pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, la société de philosophie de Montréal invite le public à un panel sur l'enseignement de la philosophie dans les Cegep vu par des étudiants d'université.

•

Clinique de sang de la Croix-Rouge: Saint-Laurent: Continental Can Co. of Canada Ltée, 4455 Côte de Liesse, 9 h. à 11 h 30, et 13 h à 16 h. Joliette: sous-sol de la cathédrale, rue Saint-Charles Boromée, 13 h. à 21 h.

•

Il y a cliniques de vaccination contre la grippe porcine aux centres suivants: **Montréal** (8 h 30 à 16 h 30), clinique Mercier, 9,615, rue Hochelaga; clinique Rosemont, 6,100, 9e Avenue; clinique Delorimier, 2,165 est, Mont-Royal; clinique Montcalm, 6,706, Delorimier; clinique Jean-Talon, 7,070, rue Casgrain; clinique Saint-Michel, 7,606, rue François-Perrault; clinique Bordeaux, 12,139, Bois-de-Boulogne; clinique Chabanel, 20 ouest, rue Charland; clinique NDG, 3757, rue Prud'homme; clinique Saint-Paul, 1,604, rue de l'Église; clinique Maisonneuve, 4,696 est, rue Sainte-Catherine; clinique aux voyageurs, 2,031, rue Amherst; CLSC de Montréal-Nord, CLSC de Rivière-des-Prairies; hôpital Montreal General; Manoir de l'âge d'or, 3,430, rue Jeanne-Mance (13 h à 17 h). **Saint-Laurent:** 1,375, Côte-Vertu; **Montréal-Ouest;** hôtel de ville; **Verdun**: hôtel de ville; **LaSalle:** 414, rue Dollard; **Saint-Léonard:** hôtel de ville; **Anjou:** hôtel-de-ville; **Pointe-Claire:** 175, Stillview Road; **Lachine:** 1,135, rue Provost; **Kirkland**: chalet du parc; **Baie d'Urfé:** White Side Taylor Center; **Laval:** les quatre CLSC; **Longueuil-Saint-Lambert:** Église Notre-Dame-de-la-Garde, presbytère Saint-François-de-Sales et polyvalente Jacques-Rousseau.

COURS GRATUITS DE CONVERSATION ESPAGNOLE
Par les yeux et les oreilles
Commençant le mercredi, 1er décembre 1976
Pour débutants: 9 h à 10 h 30 P.M.
Avancés: 7 h 30 à 9 h P.M.
Il s'agit d'une méthode d'enseignement collectif qui fait appel simultanément à toutes les formes de la mémoire: auditive visuelle et mécanique, qui bouleverse toutes les conceptions de l'étude de langues vivantes, et apporte à celle-ci un caractère d'efficacité jamais égalé. Le professeur a 30 ans d'expérience.
Cette méthode, absolument inédite fixe dans l'exprit, et sans aucun effort les mots de la langue enseignée.
Grâce à un ingénieux procédé, les participants répètent immédiatement et presque inconsciemment des phrases très courtes de façon parfaite.
Le remarquable mécanisme didactique employé et l'ambiance de sympathie, permettent un étonnant pouvoir de concentration et l'abandon de tous complexes généralement liés à la prononciation d'une langue étrangère devant d'autres personnes plus jeunes ou mieux douées.
Le texte intégral des leçons facilite encore la tâche des intéressés en leur permettant d'étudier, et de revoir chaque leçon, au gré du temps dont ils disposent.
Les gens apprécient le dévouement et l'enthousiasme de **Paul Levac**
Il a le don de rendre facile la compréhension d'une autre langue. Le tout est véritablement axé sur la conversation.
Il y a théorie et pratique à chaque séance. Les professeurs, les hommes d'affaires, les femmes d'affaires, les jeunes travailleurs, les infirmières, étudiants et étudiantes, ainsi que tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux voyages sont cordialement invités à suivre des cours de conversation espagnole qui débuteront **mercredi soir le 1er décembre 1976 au sous-sol du presbytère de la paroisse St-Paul au 1690 de l'Église** (près de Lauréndeau)
À Côte St-Paul. Conditions: Ces cours sont gratuits
Frais d'inscripaon: **$5.00**

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
MARDI, LE 30 NOVEMBRE

M. ROGER NERON
Vice-président exécutif et directeur général du groupe alimentaire Vachon Inc.
sujet: "Il est temps que l'homme d'affaires fasse le tour de son jardin"
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée: $8.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
* Renseignements: 866-2861

FINE CUISINE DES FÊTES
3 cours
AVEC REPAS ET LIVRETS
PAR
henri bernard
•
AMUSE-GUEULES
•
REPAS DE NOËL
•
BUFFET CHAUD
RENSEIGNEMENTS
843-6481
DEMANDEZ ÉGALEMENT NOTRE DÉPLIANT DU COURS DE BASE SESSION MI-FEVRIER
Institut Culinaire Henri Bernard
permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la montagne
610 montreal

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
Siege regional
225 ouest, rue St-Jacques,
Montreal, P.Q.
Appelez-nous
288-1221
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-depôts du Québec
10 1/4 %*
DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS
Minimum $500.00
Interêts payés annuellement
* Taux sujet à confirmation

Quand on a *les moyens*

122-E $16.50
Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon
Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

éditorial

L'heure de la police

A la veille du débat qui doit s'ouvrir au conseil de la Communauté urbaine de Montréal sur le budget de la police et du Conseil de sécurité publique de qui elle relève, rien de neuf paraît devoir secouer davantage qu'à l'ordinaire le cours du plus important et du plus coûteux des services de la CUM. On sait par le rapport Dubois que les policiers sont mécontents de l'administration interne de leur service et qu'ils en ont en particulier contre le système des promotions et la gestion qui est faite des ressources humaines. Pour leur part, les contribuables qui en étaient venus à redouter presque autant la taxe policière que le vol par effraction auront été rassurés par les mesures prises par le Conseil et son président, Me Paul-Émile L'Écuyer, en vue de mettre un frein à l'expansion budgétaire de la sécurité publique.

Et pourtant, depuis le 15 novembre, sans que le public et peut-être la plupart des membres du conseil de la CUM s'en soient rendu compte, la police de la plus grande agglomération urbaine du Québec vient de retrouver une grande partie de l'importance politique qu'elle a revêtue avant la crise d'octobre 1970 et, en conséquence, sa gestion et sa direction vont bientôt subir de fortes pressions, à l'intérieur comme à l'extérieur, compliquant d'autant le règlement des problèmes qui s'y sont accumulés depuis trop d'années. Le conseil de la CUM se plaignait avec raison de ne pouvoir exercer un contrôle plus serré sur le budget de la police. L'heure est venue pour lui de s'inquiéter plutôt du contrôle qu'il a perdu sur la police tout court.

•

Le déclenchement prématuré des élections générales du 15 novembre a laissé sur la table de l'Assemblée nationale plusieurs projets de loi, dont le très discuté projet 41. Cette proposition du gouvernement sortant ne visait pas seulement à réaménager le cadre juridique des commissions d'enquête; parmi ses clauses omnibus, une disposition capitale remaniait le pouvoir policier à Montréal. Cédant aux pressions émanant surtout de la banlieue, le Solliciteur général d'alors, M. Fernand Lalonde, avait accepté que la CUM elle-même, non plus le gouvernement de Québec, détienne la majorité au sein du Conseil de sécurité publique, la métropole conservant ses deux sièges et les autres villes de l'île en obtenant un deuxième.

Il suffit de se rappeler le rôle ou l'impact, suivant le cas, de la police de Montréal dans la répression du terrorisme ou des manifestations, dans les périodes de fortes tensions comme dans les moments de crise, pour redécouvrir sa présence et sa signification dans l'île de Montréal et, partant, l'autorité inusitée que vient de prendre sur elle le nouveau gouvernement installé à Québec et la majorité péquiste qui va, sous peu, disposer à l'Assemblée nationale du projet de loi 41 ou de toute autre mesure législative que le cabinet Lévesque ou le ministre Bédard jugeraient opportun d'y substituer. Une "fournée de pairs", pour reprendre l'expression du parlementarisme britannique, suffirait pour donner au gouvernement du Parti québécois la prépondérance, au Conseil de sécurité, aussi bien sur l'administration Drapeau que sur le... West-Island. Il faudra à Québec une foi bien grande dans la démocratisation des structures municipales et de la police locale pour éviter, avec la centralisation et la main-mise gouvernementale, la reconstruction à Montréal d'une police politique.

Les Montréalais n'ont donc pas fini d'entendre parler du Conseil de sécurité publique. Celui-ci a dû conquérir de haute lutte, et sans toujours y parvenir, le contrôle effectif sur la police que lui disputait âprement l'administration Drapeau-Niding. Pour éviter d'autre part d'être emporté dans la vague de mécontentement déchaînée par la hausse des coûts et des taxes, il a dû entreprendre dans le service de la police un travail d'assainissement qui a heurté les privilèges et les habitudes que ni la direction policière ni le syndicat ne paraissaient pressés de secouer. Après bientôt six ans d'expérience, il n'est pas surprenant que le Conseil de sécurité en soit encore à mi-chemin dans ses travaux principaux: nettoyage administratif, priorités dans la lutte au crime, réorganisation du service dans l'île, et relèvement du moral et des standards professionnels de la police.

Le gouvernement provincial ne pourra lui donner un appui et une poussée dans la bonne voie que si certains conflits de structures et d'intérêts sont d'abord identifiés et réglés. Ainsi, il est devenu d'intérêt public que le gaspillage, voire la fraude, que le Conseil a commencé de pourchasser soit vigoureusement éliminé. Cette priorité à laquelle le nouveau gouvernement ne peut que donner son accord, va faire mal dans plus de secteurs qu'on le croit. Cette tâche va continuer immanquablement à détériorer les relations entre le Conseil d'une part et la direction des policiers et leur syndicat d'autre part. Le nouveau conseil consultatif qui s'est ajouté à la structure du gouvernement de la CUM ne sera d'aucun secours à cet égard, puisqu'il doit veiller aux rapports entre le Conseil et les communautés locales du territoire. Un autre forum s'impose.

En fait, les dépenses et les prévisions budgétaires du service de la police de la Communauté urbaine de Montréal devraient faire l'objet d'un examen poussé au sein d'un comité formé à même les représentants élus de la CUM. Un tel comité serait à même, non pas seulement de poser quelques questions au président du Conseil de sécurité ou au directeur de la police, mais de passer au peigne fin l'évolution des coûts, de faire témoigner au besoin certains gestionnaires du service, d'entendre les représentations de la Fraternité des policiers, bref de faire la critique qui s'impose sans s'aliéner la police, sans non plus être soupçonné d'y aller mollement ici et là, pour la même raison.

Dans ses prévisions budgétaires, le Conseil semble avoir réussi à freiner le taux d'augmentation des dépenses, mais le coût par habitant demeure trop élevé et il l'est probablement encore davantage qu'il n'apparaît au budget, s'il est vrai que la population de l'île et celle de la ville de Montréal ont subi une chute dramatique depuis le rencensement de 1971.

•

Bref, le conseil de la Communauté urbaine va entendre cette semaine le président du Conseil de sécurité publique, mais il n'aura pas plus de pouvoir sur lui qu'il n'en avait sur son prédécesseur; de même, Me Paul-Emile L'Ecuyer ne pourra suppléer aux lacunes et aux contradictions qui empêchent la CUM et le propre Conseil de sécurité d'en finir une bonne fois avec les anachronismes qui caractérisent la police de la CUM.

Les mécanismes politiques essentiels manquent et devront nécessairement venir de Québec. Or le gouvernement du Parti québécois, s'il peut compter sur quelques élus familiarisés avec les dangers d'une mauvaise police et d'une police politisée, ne trouvera guère dans le programme du PQ de quoi résoudre les problèmes de la sécurité publique dans l'île de Montréal.

La police de Montréal, après le 15 novembre, n'est plus un petit service qu'on pouvait se permettre à Québec de laisser pourrir. Elle sera parmi les premiers et les plus importants des tests du "vrai gouvernement" promis par le PQ.

Jean-Claude LECLERC

L'actualité politique

Lettre à mon frère

par Paul E. BIRON

M. Rodrigue Biron,
député de Lotbinière,
Assemblée Nationale
Cher Rodrigue,!

Félicitations pour ton élection!

Ton marketing a très bien joué, en attaquant les libéraux par la droite: de cette façon tu as su gagner plusieurs comtés et en laisser aller plusieurs au Parti québécois.

Évidemment j'étais heureux de l'élection du Parti québécois à la direction du Québec et je compte que pour les décisions majeures concernant une autonomie de plus en plus grande pour le Québec (et les entreprises du Québec) toi et tes députés, et ceux du Parti québécois, ferez bloc commun.

En fait, en politique extérieure, vis-à-vis le Canada anglais, l'Angleterre et les autres pays, les partis politiques du Québec devront, je crois, avoir une politique semblable, c'est-à-dire la souveraineté pour le Québec, avec une association d'égal à égal avec le Canada anglais, si on veut donner à la population (et aux entreprises) un but, celui de progresser et de s'épanouir, tout en tenant compte du marché voisin.

En politique intérieure, tu pourras toujours attaquer le gouvernement sur ses points faibles, en proposant des réformes pour les petites entreprises, les richesses naturelles, la famille, les régions défavorisées, les comtés ruraux, l'intégration des immigrants, et les milliers d'autres problèmes qu'un gouvernement national a à rencontrer.

Tu n'aurais pas été prêt à prendre le pouvoir, mais je suis heureux pour toi que tu sois élu, dans l'Opposition. J'espère que tu seras bien conseillé par des gens qui auront le sens de l'histoire du peuple québécois ("canadien" ou "canadien-français" ou "canayen", disions-nous anciennement), dont les frontières pratiques sont celles du Québec. Le mouvement indépendantiste a été ordonné, discipliné et tellement poli que tu ne l'as pas vu. Pourtant, il est dans le coeur de tout "Canadien français" et c'est réellement ce qui le motive et le fait revenir au Québec quand il a vécu ailleurs, même s'il doit y travailler et y suer au profit de ses frères.

Le piteux exemple des libéraux, "non aux "séparatistes", non aux syndiqués, non aux intellectuels, non aux étudiants, non aux fonctionnaires, non aux artistes, non aux professeurs, non au Parti québécois, non aux journalistes, non à Radio-Canada, non à ceux qui expriment leurs idées..." te fera comprendre que la majorité des gens ont cessé d'avoir peur et que l'âge enfantin du négativisme est terminé, et que, quand viendra le temps les Québécois diront OUI au référendum.

Si tu sais comprendre l'histoire, le référendum ne sera pas une question partisane mais une volonté collective des Québécois de progresser, par exemple une volonté des industriels québécois de produire au Québec l'équivalent de ce que l'on consomme au Québec, de produire des sabots de frein au Québec, par exemple, au lieu de laisser l'Ontario en produire 95% du marché, de produire des pièces d'automobile au Québec, au lieu d'y produire seulement 3% du marché.

Tu n'es pas l'opposition officielle, tu as donc toutes les raisons d'appuyer le gouvernement dans ce qu'il y aura de vital et essentiel. Les gens de ton parti, comme toi, n'ont pas eu peur de faire un premier pas. C'est déjà un commencement. Tu n'es pas encore sous la domination du Parti conservateur fédéral; l'élection t'aura prouvé qu'il ne faut pas le devenir. Tes votes en plus de ceux de M. Lévesque forment 60% du vote populaire. Tu as donc une certaine responsabilité vis-à-vis du Québec, de concert avec le présent gouvernement.

Si les Libéraux du Québec veulent rester sous le contrôle des Libéraux d'Ottawa, qu'ils le fassent! pendant un certain temps ils abriteront encore ceux qui ont eu peur et qui n'ont pas confiance au Québec et qui ne parlent que de "séparation". Parmi ces gens, il y a notre père et d'autres qui ont accepté la politique d'imposer le bilinguisme à la grandeur du Québec français. Ils ne savaient pas qu'un individu peut être bilingue mais qu'un peuple a sa langue nationale et ne peut être complètement bilingue pas plus qu'un enfant de première année ne peut être président de compagnie (même s'il va à l'école anglaise ou bilingue).

Pour que les Libéraux comprennent qu'il faut récupérer pour le Québec les pouvoirs urgents, impôt sur le revenu, domaine de la politique sociale, éducation et graduellement immigration et commerce, les Libéraux ont probablement besoin d'une défaite supplémentaire, celle-là à Ottawa.

Par contre c'est à toi d'orienter ton nouveau "marketing" dans la ligne nouvelle du Québec: la confiance, le développement, la Souveraineté et l'Association.

Bonne chance,
Ton frère aîné,

Paul E. BIRON

Saint-Charles-de-Bellechasse,
le 18 novembre 1976

lettres au DEVOIR

L'irréalisme de M. Trudeau

M. le directeur,

J'ai écouté attentivement, l'autre soir, les discours des chefs politiques canadiens à la télévision, surtout celui de M. Trudeau avec qui le Parti québécois devra, sous peu, engager des négociations historiques.

M. Trudeau nous a fait un excellent sermon. S'inspirant de principes intangibles et des sentiments humains les plus nobles, il nous a servi une allocution qui, au niveau des bonnes intentions, est difficile à battre.

Mais redescendons sur terre, un instant! Et reponsons-nous la question fondamentale, celle d'ailleurs que M. Trudeau a lui-même lancée: "Le Québec peut-il mieux s'épanouir dans la Confédération canadienne ou à l'extérieur?" Tout est là.

Devant une telle question, je constate pour ma part que:

1) M. Trudeau est à peu près l'homme le moins apte à faire face aux problèmes qui confrontent tant les Canadiens que les Québécois à l'heure actuelle. Sa philosophie politique jacobine, sa conception d'un gouvernement central dans un pays censément confédéral mais, en réalité, fédéral, sont autant d'obstacles difficilement surmontables sur la voie des négociations qui s'engagent entre Ottawa et Québec.

2) M. Trudeau, consciemment ou non, a faussement présenté la position des souverainistes québécois. On sait que le programme du Parti québécois repose sur les trois piliers suivants: la social-démocratie, la souveraineté politique et l'association économique avec le reste du Canada. Or, pas un mot, pas une allusion de sa part à cette ouverture sur nos voisins (et sur le monde) du programme péquiste! Si bien que les auditeurs, ignorants du programme péquiste, ont pu penser que les souverainistes du Québec rejettent comme la peste la fraternité universelle. M. Trudeau fait semblant de ne pas voir que le coeur de la position constitutionnelle et nationale du Parti québécois, c'est "l'indépendance dans l'interdépendance".

3) M. Trudeau se réveille bien tard, lui qui, pour passer à l'attaque, saute pourtant par-dessus le Parlement et n'attend même pas que le nouveau gouvernement du Québec soit en fonction! Oui, M. Trudeau arrive bien tard au rendez-vous et il ne négociera — on le connaît bien —, que le couteau sur la gorge. De plus, lors de son discours, il s'est fait idyllique (et inconsciemment menteur) quand il nous a présenté ce Canada où les Québécois, paraît-il, peuvent ou pourront se sentir chez eux partout, ou presque!

Faut-il lui rapeler les gifles que ne cesse de lui administrer le Canada anglais au sujet de sa politique de bilinguisme d'ailleurs aussi artificielle qu'inutile? Faut-il le convaincre que l'important, ce n'est pas tant de pouvoir se faire servir en français dans un bureau de poste de Winnipeg que d'empêcher qu'une ville comme Montréal ne devienne une ville anglophone?

La Confédération (pardon, la Fédération) canadienne aurait sûrement plus de chance de vivre si les Québécois des années 1900 qui nous quittaient pour les États-Unis, avaient pu être dirigés vers les plaines de l'Ouest ou encore en Acadie. Aujourd'hui, nous aurions quatre ou cinq provinces francophones et cet équilibre linguistique nécessaire à la bonne santé culturelle d'un pays censément biethnique et biculturel comme le Canada. Mais on sait la politique qu'a suivie Ottawa en ce domaine.

Quel sera l'avenir du Québec? Personne ne peut encore le prédire. Mais, en dépit de tous les Trudeau du monde, une chose reste certaine: les francophones au Canada, ne seront toujours vraiment chez eux que dans le Québec. Ailleurs (à l'exception de quelques coins de l'Acadie et de l'Ontario et pour combien de temps encore?) ils seront toujours des étrangers et traités comme tels.

Jean-Paul ROBILLARD

St-Laurent, le 25 novembre 1976.

La pédale douce

A l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, les réactions du monde des affaires et du travail n'ont pas tardé à se manifester. Les milieux financiers, économiques et industriels, pour leur part, ont pris une attitude circonspecte en attendant de voir les orientations que M. Lévesque imprimera à son gouvernement. On ne devrait pas s'attendre à ce que les dirigeants péquistes appliquent des mesures économiques impopulaires auprès des milieux d'affaires. Il serait fort étonnant que cela puisse se produire étant donné que la marge de manoeuvre s'avère fort étroite. Coincé entre l'application de son programme (du moins les parties qui s'exercent dans le cadre fédéraliste) et des retombées susceptibles de provoquer, M. Lévesque devra jouer de prudence et de réalisme. Il se pourrait bien que les succès ou les déboires du régime péquiste se jouent là.

En effet, le déficit budgétaire élevé et la conjoncture économique devraient mettre en veilleuse des politiques économiques intempestives que pourrait avoir en tête le nouveau gouvernement. Si on se fie aux propos tenus par le premier cette semaine, à l'endroit du monde des affaires, c'est la voie de la modération qu'emprunteront les chefs du P.Q. car, pour sortir le Québec du malaise économique et financier qui l'étouffe à p'tit feu, ils devront avoir recours aux financiers de Wall Street. En retour, le gouvernement du Québec devra donner des garanties pour espérer des emprunts.

Du côté syndical, une certaine distance en même temps qu'une satisfaction non dissimulée paraissent être de mise. Les trois chefs des grandes centrales l'ont d'ailleurs affirmé ces derniers jours. Pour eux, si les nouveaux gouvernants mettent en pratique les réformes qu'ils ont consenti à effectuer, le mouvement syndical est prêt à l'appuyer tout en l'assurant de ce fait, d'un climat social plus serein. Les syndicats ne veulent plus tomber dans le même piège qu'en 1960, alors que les illusions projetées par la "Révolution tranquille" s'estompèrent rapidement. Aujourd'hui, une politisation accrue les poussent à être quelque peu réticents.

Chose certaine, le programme du Parti québécois est beaucoup plus axé sur les besoins des travailleurs que sur ceux des classes possédantes. Son contenu social-démocrate semble séduire les milieux syndicaux qui, d'un oeil vigilant, surveilleront et critiqueront le nouveau gouvernement s'il dévie de son objectif. Evidemment, les chefs ouvriers savent avec pertinence que le précédent gouvernement a laissé la province dans une situation financière, économique et sociale déplorable, ce qui les incitera probablement à donner "la chance au coureur" comme le disait René Lévesque.

Gilles POIRIER

Montréal-Nord,
le 22 novembre 1976

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

Des changements peu connus mais réels

La politique étrangère sous M. Trudeau

par CLAUDE RYAN

Au moment où le leadership de M. Trudeau est remis en question au plan de la politique intérieure, la livraison d'automne de *International Journal* (publié par le Canadian Institute of International Affairs) consacre une étude fort instructive à l'"orientation qu'a prise la politique étrangère du Canada sous le premier ministre actuel. Assez paradoxalement, la politique étrangère, ainsi que le souligne l'auteur de l'étude, Bruce Thordarson, ne semblait pas devoir être un champ d'intervention prioritaire pour M. Trudeau. Même s'il avait beaucoup voyagé à travers le monde avant de se lancer dans la politique active, M. Trudeau n'avait jamais manifesté un intérêt particulier pour la politique étrangère. Son champ d'intérêt premier était bien davantage la politique intérieure, et surtout cette dernière dans son rattachement à la question de l'unité canadienne. Lorsque M. Trudeau devint chef du Parti libéral et du gouvernement en 1968, nul ne connaissait vraiment ses vues en politique étrangère, pour la raison très simple qu'il ne les avait à peu près jamais définies publiquement.

Mais de par sa nature, écrit Thordarson, "la politique étrangère est un domaine auquel peut difficilement se soustraire la personne du chef du gouvernement, même si elle n'est pas un sujet qui l'intéresse particulièrement". Aussi M. Trudeau, malgré le peu de prédilection qu'il avait antérieurement manifesté pour ce domaine, a-t-il été entraîné par sa fonction, depuis 1968, à s'y intéresser très activement. A la lecture de l'étude de Thordarson, on n'a pas d'hésitation à conclure qu'il aura joué à ce niveau un rôle bienfaisant. Ce rôle aura toutefois été plus marqué au niveau des méthodes de travail qu'à celui des politiques.

Les orientations

Sous Louis Saint-Laurent et Lester Pearson, la politique étrangère du Canada avait revêtu une tournure fortement personnelle, attribuable à la fois à une conjoncture internationale qui favorisait considérablement une puissance moyenne comme le Canada et au rayonnement exceptionnel de Lester Pearson. Lester Pearson incarnait dans la communauté internationale cette équipe brillante et remarquablement compétente de diplomates de carrière qui fit honneur au Canada à compter des années 30. Grâce aux ressources dont disposait le Canada au lendemain du dernier conflit mondial et à ses innombrables contacts personnels, Pearson put jouer dans la période de l'après-guerre un rôle qui dépassa souvent l'importance réelle du Canada.

Déjà, sous Diefenbaker, dont l'égocentrisme ne manqua pas de colorer ses interventions dans ce domaine, on put sentir un certain rétrécissement. L'éclipse fut toutefois de courte durée. Accédant au pouvoir en 1963, Pearson put donner l'impression que tout reprendrait comme auparavant. Cette impression devait cependant être dissipée par son successeur, Pierre Elliott Trudeau, dont l'une des premières initiatives consista, au vif déplaisir de son ancien chef, à exiger une révision complète des orientations suivies jusque-là.

M. Trudeau avait laissé entendre que le Canada avait trop joué les "boy scouts" sur la scène internationale. Suite à la révision qu'il ordonna, il sembla en effet que les intérêts économiques du Canada prendraient désormais le pas sur les objectifs plus nobles qu'avait naguère prétendu servir notre politique étrangère. Et lorsque M. Trudeau réduisit les dépenses militaires de son gouvernement et coupa de moitié les effectifs militaires canadiens en Allemagne fédérale, on eut l'impression que le Canada allait se retrancher dans une politique d'isolement et d'indifférence relatifs qui ferait contraste avec la politique d'engagement de Lester Pearson.

Mais en réalité, il n'en fut rien. Le Canada, sous M. Trudeau, aura de fait pris ses distances à l'endroit de la dimension proprement politique et militaire des grandes tensions qui agitent la communauté internationale. Il n'aura pas été à l'avant-garde des situations les plus explosives. Il n'aura guère été appelé à faire des interventions spectaculaires du genre de celles qui rendirent Lester Pearson célèbre à travers le monde.

Une fois passées ses hésitations initiales, M. Trudeau aura néanmoins accru, non diminué, le rôle du Canada dans le monde. On avait craint un temps qu'il n'éloigne le Canada de l'OTAN et ne relâche les liens du Canada avec les États-Unis dans le domaine de la défense. En fait, il n'en a rien été. Le Canada, au contraire, a continué d'assumer sa part du fardeau de la défense commune et est demeuré l'un des partenaires les plus fiables de l'OTAN.

Sous M. Trudeau, la politique étrangère du Canada s'est par contre résolument orientée vers une nette accentuation des aspects sociaux et économiques de la coopération internationale. En témoigne au premier chef l'accroissement phénoménal du budget de l'aide étrangère de 1968 à 1976: pendant ces huit années, ce budget est passé de $350 millions à un milliard. En témoignent aussi les multiples interventions de MM. Sharp et MacEachen en faveur d'une révision en profondeur de l'ordre économique international.

M. Trudeau a également cherché — ce que ne souligne pas assez Thordarson — à diversifier les relations du Canada avec les autres pays, afin de rendre notre pays moins dépendant envers les États-Unis. D'où les contacts personnels qu'il a établis avec la Chine populaire, l'URSS, les pays d'Europe occidentale, et de nombreux gouvernements asiatiques, africains et latino-américains. Mais toutes ces orientations tendaient à prolonger dans un contexte nouveau une ligne qui existait déjà. Il y eut sans doute çà et là des incartades célèbres qui prêtèrent flanc aux plus noirs soupçons. On serait bien en peine cependant de trouver des abandons majeurs ou des changements substantiels.

Les méthodes de travail

Si M. Trudeau a été un continuateur plutôt qu'un véritable innovateur au plan des politiques, il n'en a toutefois pas été de même au plan des méthodes de travail. Sous Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson, la politique étrangère était demeurée le domaine propre du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, secondés et guidés par les professionnels du ministère. Les autres membres du cabinet, de même que les députés, avaient fort peu à dire dans ce domaine. On leur faisait rapport de temps à autre. On les invitait à approuver les budgets consacrés à la politique étrangère. De véritable débat, il n'était question ni au cabinet, ni à la Chambre des communes, sauf de la part de rares députés de l'Opposition. Or, sous M. Trudeau, il faut signaler à cet égard des changements majeurs.

Se souvenant que, sous Pearson, des ministres s'étaient plaints de ce qu'ils avaient très rarement la chance de discuter au cabinet des questions de politique étrangère, M. Trudeau résolut dès son accession à la tête du gouvernement que toutes les grandes décisions de politique étrangère feraient l'objet de discussions ouvertes au cabinet. Il décida aussi que toute décision importante dans ce domaine devrait désormais, avant d'être approuvée, faire l'objet d'un examen au comité des priorités du cabinet. Au grand déplaisir de l'establishment des Affaires extérieures, qui avait été habitué à faire approuver presque automatiquement ses projets, les ministres commencèrent ainsi à jouer un rôle plus actif dans la détermination de la politique étrangère.

Bien avant M. Trudeau, il existait évidemment au Parlement une commission chargée de l'examen de la politique étrangère. Mais son rôle demeurait limité, vu que le gouvernement lui interdisait de faire toute recommandation touchant les politiques du gouvernement. Pearson avait promis de favoriser un rôle plus satisfaisant pour le Parlement. Ce n'est toutefois qu'avec la réforme de la procédure parlementaire effectuée sous M. Trudeau en décembre 1968 que la Commission parlementaire des Affaires extérieures et de la Défense commença à jouer un rôle élargi. Deux commissions (Affaires extérieures et Défense) qui étaient auparavant séparées, furent fondues en une seule. La nouvelle commission fut dotée d'un personnel professionnel. Et surtout, le gouvernement fit savoir qu'il lui permettrait volontiers de se pencher en profondeur sur les orientations de la politique étrangère. Ce changement a permis à la commission de produire plusieurs rapports d'excellente tenue. Il a aussi permis de former au sein même du Parlement une équipe de députés beaucoup mieux avertis en ce domaine et capables par la suite d'exercer une influence beaucoup plus réelle sur les débats publics et les orientations de leur parti respectif.

Sous M. Trudeau, le bureau du premier ministre compte désormais un conseiller permanent en matière de politique étrangère. La présence de ce conseiller facilite au chef du gouvernement le maintien de rapports directs et personnels avec les principaux pays et les endroits "chauds" du globe. Elle lui fournit aussi un contrepoids opportun pour ses rapports avec le ministère des Affaires étrangères. On a souvent critiqué cette présence active de Ivan Head au bureau du premier ministre. Thordarson la juge plutôt heureuse, et à juste titre. Il souligne toutefois avec raison qu'elle serait plus aisée à justifier si M. Trudeau consentait à ce que son conseiller aille de temps à autre faire rapport de ses observations et de ses contacts à la Commission parlementaire des Affaires extérieures et de la Défense.

Un régime moins "personnel" qu'on ne l'a dit

On accuse volontiers M. Trudeau d'avoir érigé à Ottawa un style de gouvernement éminemment personnel où comptent surtout la personne du premier ministre et l'influence de ses conseillers immédiats. Si l'on en juge par le bilan que trace Bruce Thordarson, ce reproche est difficile à justifier.

Au plan des méthodes de travail, M. Trudeau a surtout contribué à "dépersonnaliser" la politique étrangère, à la soustraire à l'empire exclusif des diplomates professionnels, à la ramener dans le circuit normal du processus démocratique de "decision-making", sans pour autant affaiblir en quelque manière le rôle propre du ministère des Affaires extérieures. Au plan des orientations, il a procédé dès son entrée en fonctions à une redéfinition des objectifs de la politique étrangère du Canada: après un certain temps, on a cependant vu que cette révision n'impliquait aucun abandon des grands objectifs du passé.

Comme tout chef d'État moderne, M. Trudeau a enfin dû mettre personnellement la main à la pâte et établir des contacts directs avec un grand nombre de dirigeants d'autres pays. Or, si son style le prédisposait à des contacts plus chaleureux avec les hommes d'État européens, il a évité en général de mêler ses préférences ou ses choix personnels aux politiques qu'il devait défendre pendant ces rencontres. M. Trudeau n'a certes pas trouvé à l'occasion de ces rencontres le rôle inédit, et comparable à celui de Lester Pearson, que certains souhaitaient pour lui. Mais il n'a pas cherché non plus à faire une politique "personnelle" qui eût différé de la politique qu'il allait défendre au nom de son gouvernement. Aussi est-on tenté de conclure avec Bruce Thordarson que, s'il s'est produit une concentration indue de pouvoir autour du bureau du premier ministre, ce ne fut sûrement pas dans le domaine de la politique étrangère. Sous M. Trudeau, on s'est au contraire écarté de la manière très personnelle de faire la politique étrangère qui prévalut trop souvent chez ses prédécesseurs. On a davantage évolué vers des méthodes collégiales.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef:
Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny
Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Un précédent intéressant pour le Québec

L'histoire peu connue des référendums terre-neuviens

par JACQUES MORIN

■ *L'auteur de cet article est licencié en Droit de l'Université Laval. Il prépare présentement à la même université une thèse de maîtrise en Droit public sur le contentieux électoral en Droit canadien.*

Lors de sa première conférence de presse suivant les élections générales du 15 novembre, le premier ministre élu, M. René Lévesque, réitérait pour la x ième fois l'engagement de son parti de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel des Québécois, c'est à dire de soumettre au peuple, probablement vers la mi-temps de son mandat, la question de la souveraineté politique du Québec.

Le recours au référendum est chose peu courante dans les pays de tradition constitutionnelle britannique: le seul précédent connu en Grande-Bretagne eut lieu en 1975, quand le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson demanda aux électeurs de se prononcer après le fait, sur la ratification de l'adhésion de leur pays à la Communauté économique européenne.

D'un point de vue strictement juridique, le gouvernement de M. Wilson n'était pas obligé de tenir ce référendum; politiquement cependant, il en était autrement, puisque le parti travailliste en avait pris l'engagement lors de la campagne électorale précédente. Par ailleurs, le résultat de cette consultation ne liait pas le Parlement: il ne s'agissait que d'un référendum de consultation qui avait tout au plus une valeur politique. Indépendamment du résultat, le Parlement restait complètement libre de décider de l'avenir de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun comme bon lui semble.

Au Canada, abstraction faite des référendums qui surviennent sporadiquement au niveau local, principalement sur des amendements au zonage d'une municipalité, sur des emprunts municipaux, et autrefois sur la présence de débits de boisson dans un territoire donné, les référendums se font rares. Une décision du Comité judiciaire du Conseil privé (Renvoi au sujet de l'Initiative and Referendum Act, 1919 A.C. 935) n'est peut-être pas étrangère à cette situation. Suivant cet arrêt, une province n'est pas autorisée à décréter aucune loi qui abroge un pouvoir de la Couronne par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur, représentant direct de la Couronne. Une loi référendaire est donc invalide si cette mesure l'oblige à proposer des lois à un corps de votants plutôt qu'à la législature dont il est le chef constitutionnel et empêche de mettre en vigueur de telles lois, si elles ont la sanction des votants. En d'autres termes, ne seraient valides au niveau provincial que les référendums consultatifs. En droit fédéral, le problème ne se pose pas. Mais ce sont davantage des facteurs essentiellement politiques qui ont rendu les gouvernements plus circonspects pour autant que le recours au référendum, même consultatif, est concerné.

Le seul référendum national eut lieu le 27 avril 1942. Il permit au premier ministre libéral William Lyon Mackenzie King de se libérer de l'engagement qu'il avait pris de ne pas présenter de mesure de conscription des Canadiens pour le service outre-mer. A l'instar du référendum anglais de 1975, le plébiscite de 1942 n'était pas obligatoire, et son résultat ne liait pas le Parlement canadien. C'était une façon sage de se dégager d'une promesse électorale, bien que politiquement cette façon d'agir mena à la crise de la conscription.

Les référendums terre-neuviens de 1948 paraissent les plus intéressants, et ce, à plus d'un point de vue. Premièrement, contrairement aux autres consultations populaires citées plus haut, ils sont les seuls qui aient eu pour objet une question d'ordre constitutionnel, c'est à dire le choix d'une forme de gouvernement. Deuxièmement, Terre-Neuve adhéra à la Confédération après deux référendums sur l'avenir constitutionnel de l'Ile. En ayant à l'esprit ces deux consultations, on a évoqué, au cours de la campagne électorale québécoise de 1976, l'hypothèse de deux, trois référendums, advenant un non à la solution constitutionnelle du Parti québécois. Pour éviter des propos erronés à ce sujet, nous rappellerons dans les lignes qui vont suivre, les événements qui menèrent à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. A la lumière de ces événements, nous indiquerons l'un des chemins que le Québec pourra parcourir pour acquérir sa souveraineté politique.

En 1929, Terre-Neuve au bord de la faillite, se révèle un fardeau financier pour la Grande-Bretagne qui hésite de plus en plus à en supporter les frais. A la demande du gouvernement de St-John's, Londres institue une commission royale d'enquête dont le mandat est d'examiner la situation financière de l'Ile et les perspectives économiques à long terme.

Présidée par Lord Amulree, la Commission remet son rapport en octobre 1933: après avoir analysé en profondeur les malaises politiques et économiques qui affligent Terre-Neuve, les commissaires proposent en conclusion la suspension du Parlement et du gouvernement, et leur remplacement par un gouvernement de commission. Ce gouvernement, composé de trois Terre-Neuviens et de trois Britanniques, serait présidé par un gouverneur investi des pouvoirs législatif et exécutif, et responsable au gouvernement anglais. En fait, à compter de février 1934, la colonie de Terre-Neuve tombait sous la tutelle de la Grande-Bretagne.

Au fil des ans, et bénéficiant des retombées de la guerre mondiale, Terre-Neuve améliore sa situation financière. De part et d'autre de l'Atlantique, on en vint à souhaiter le rétablissement du gouvernement représentatif dans l'Ile. Aussi comme suite logique des pourparlers qui débutèrent vers 1943 entre des représentants de Terre-Neuve et des émissaires du gouvernement britannique, le premier ministre travailliste M. Clément Atlee, mit en branle le processus en invitant la population de Terre-Neuve à élire une Convention nationale dont le mandat serait d'étudier les changements survenus dans l'Ile depuis la suspension du gouvernement responsable, et de recommander les formes possibles du futur gouvernement parmi lesquelles le peuple serait appeler à choisir lors d'un référendum.

La Convention nationale, composée de 45 membres, fut élue le 21 juin 1946; elle se mit aussitôt à l'oeuvre pour compléter ses travaux en janvier 1948. Elle proposa alors comme forme possible du futur gouvernement deux options: 1) un gouvernement responsable semblable à ce qui existait avant 1934; 2) un gouvernement de commission, c'est-à-dire le statu quo pour une période de 5 ans.

Le gouvernement anglais, désireux de se débarrasser à jamais de ce fardeau, exigea qu'une troisième option soit offerte: l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne.

Deux référendums en moins de deux mois!

Le premier référendum se déroula le 3 juin 1948: des 176,297 personnes ayant droit de vote, 155,777, soit 88.3%, se prononcèrent dans un sens ou l'autre. Le résultat officiel donne les chiffres suivants:

	Voix	% des suffrages
— en faveur du gouvernement responsable	69,400	44.55%
— en faveur du gouvernement de commission	22,311	14.32%
— en faveur de la Confédération canadienne	64,066	41.13%

On estima en certains milieux que le résultat n'était pas concluant. On procéda donc à un second référendum en éliminant l'option du statu quo, c'est à dire la continuation pendant 5 ans du gouvernement de commission. Le second référendum eut lieu le 22 juillet 1948, et donna les résultats suivants:

	Voix	% des suffrages
— en faveur du gouvernement responsable	71,334	47.66%
— en faveur de la Confédération canadienne	78,323	52.34%

149,657 personnes soit 84.9% exercèrent leur droit de vote lors du deuxième référendum. En fait, à peine 45% du corps électoral se prononça en faveur de l'union de Terre-Neuve au Canada.

Dans les mois qui suivirent, commença la ronde des négociations entre Ottawa et John's. Le 11 décembre 1948, un accord en 50 points est conclu entre les deux parties: on y trouve le projet de constitution de la future province de même que les modalités de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération canadienne, le tout assorti de subventions importantes et de divers arrangements financiers ou autres.

En février 1948, le Parlement canadien adopte la Loi ayant pour objet d'approuver les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada (Can. 13 Geo. VI, c. 1); Peu après, le premier ministre du Canada, Louis St-Laurent, propose que les deux Chambres du Parlement canadien acceptent séparément, suivant l'usage, une résolution à l'adresse du Parlement anglais lui demandant de modifier en conséquence la constitution. Finalement la Loi ayant pour objet de ratifier les conditions d'union arrêtées entre le Canada et Terre-Neuve (U.K. 12-13 Geo. VI, c. 22) est présentée au Parlement britannique et sanctionnée le 23 mars 1949: son entrée en vigueur est fixée au 31 mars. Cette loi britannique, connue également sous le nom de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (no 1) 1949 constitue une partie intégrante de la constitution du Canada.

Voir page 6: Histoire

L'interlude présidentiel

Jimmy Carter osera-t-il nommer des figures nouvelles à des postes clés?

par RICHARD DUDMAN

Copyright The New Republic et Le Devoir

Le brillant jeune directeur de la campagne électorale de Jimmy Carter, Hamilton Jordan, ne sait plus comment s'excuser d'avoir dit au magazine Playboy que l'administration Carter aurait manqué son coup et que lui-même s'en éloignerait si Cyrus Vance devenait secrétaire d'État et si Zbigniew Brzezinksi se voyait confier la direction du Conseil de la Sécurité nationale.

Jordan soutient qu'il a invoqué de mauvais exemples pour faire voir que Carter introduirait des figures nouvelles dans le gouvernement, vu que le nouveau président songe sérieusement à confier d'importantes responsabilités à Vance et Brzezinski dans son gouvernement.

Il sera bientôt trop tard pour chercher à deviner ce que fera Jimmy Carter. Dans deux ou trois semaines, nous commencerons à savoir si l'air "outsider" et "anti-Washington" qu'il se donna durant sa campagne électorale n'était qu'un truc en vue de se gagner l'appui d'un public fatigué des vieilles figures ou s'il est vraiment décidé à s'entourer de figures nouvelles.

Jordan a laissé entendre qu'il s'attend à ce que le nouveau secrétaire du Trésor soit choisi au sein de la communauté financière et serve ainsi de pont entre l'administration Carter et le monde des affaires. C'était là une autre indication laissant entendre que Carter s'éligne du style anti-establishment qu'il avait donné à sa campagne.

Par contre, un indice laissait voir récemment que Carter évolue dans une direction contraire. Cet indice vient de la liste de onze personnes dont il a décidé de s'entourer pour le conseiller sur les nominations qu'il sera appelé à faire. Le premier nom sur la liste est celui du Révérend Théodore M. Hesburgh, président de l'Université Notre-Dame et ancien président de la Commission américaine des Droits civils. Le père Hesburgh n'est pas un étranger à Washington, mais il apporte avec lui une brise d'air frais, que le sujet en discussion soit la discrimination chronique contre les citoyens américains ou le mépris chronique pour les intérêts des peuples des pays sous-développés.

Un autre membre du groupe est un manufacturier de Jacksonville, Mississipi, qui est un ancien modérateur de la Convention Baptiste du Sud. La liste comprend également, non pas le traditionnel mais unique noir de service, mais trois citoyens de race noire. Elle comprend en outre quatre femmes. On n'y trouve aucun nom d'avocat "WASP" en vue de Washington, de professeur de la Ivy League ou de pillier du Council on Foreign Relations.

Voici, pour mémoire, la liste des autres membres du comité: Lucy W. Benson, ancienne présidente de la Ligue des électrices féminines, Lane Kirkland, secrétaire-trésorier de la R.F.L.-C.I.O.; Vernon Jordan, directeur exécutif de la Ligue urbaine; Carol Foreman, directrice exécutif de la Ligue urbaine; Carol Foreman, directrice exécutif de la Fédération des consommateurs d'Amérique; Marion Wright Edelman, directrice exécutive du front pour la Défense des enfants; Robert Strauss, président du comité national du Parti démocrate, Hank L. Coya, président de la division hispanique de la campagne Carter-Mondale; Owen Cooper, homme d'affaires du Mississippi et laïc en vue dans son Eglise; Irving Shapiro, président du conseil de E.I. du Pont de Nemours & Co. et président de Business Roundtable, et Patricia Roberts Harris, avocate de Washington qui fut présidente de la convention nationale du Parti démocrate en 1972 et fut également au Luxembourg et doyen de la Faculté de Droit de Howard University.

Si Carter s'inquiète de sa faible majorité et commence dès maintenant à chercher comment il pourrait assurer sa réélection en 1980, il n'accordera pas trop d'attention aux avis qu'il recevra de personnes comme celles-là. Si cette préoccupation le hante trop, il sera davantage porté à chercher auprès de l'establishment du pays des avis en matière de nominations et de politique.

C'est exactement de cette façon que commencèrent les difficultés de John F. Kennedy. Même s'il avait écrit l'ouvrage "Profiles in Courage", Kennedy ne tarda pas à adopter la voie de la prudence après avoir été élu par un vote à peu près aussi serré que celui du 22 novembre dernier. Le lendemain de l'élection, il annonçait qu'il garderait J. Edgar Hoover à la tête du F.B.I. et Allen W. Dulles à la tête de la CIA.

Arthur Schlesinger, Jr. devait écrire plus tard que Kennedy savait ce qu'il faisait mais qu'il considérait ces deux hommes comme inexpugnables dans leur poste respectif. Mais c'est à peine huit jours après avoir été confirmé dans son poste que Dulles apprit à Kennedy que les projets visant l'invasion de la Baie des Cochons à Cuba étaient déjà en voie d'exécution. Les difficultés que Hoover et Dulles causèrent plus tard à Kennedy furent de loin plus graves que les quelques avantages qu'il espérait obtenir en les confirmant dans leur poste en vue de rassurer leurs admirateurs.

Lorsque Kennedy voulut obtenir des suggestions pour des nominations à des postes importants au sein de son gouvernement, il s'en remit encore une fois à la sécurité que pouvait lui procurer l'establishment du pays. Il offrit à un leader de cet establishment, Robert A. Lovett, le choix entre trois postes majeurs dans son cabinet, le Secrétariat d'État, la Défense ou le Trésor.

Lorsque Lovett eut rejeté ces ouvertures, Kennedy s'appuya sur ses conseils pour nommer Dean Rusk au poste de secrétaire d'État et Robert S. McNamara au poste de Secrétaire de la Défense. Les contributions les plus durables de ces deux hommes consistèrent à entraîner d'abord Kennedy, puis Lyndon Johnson dans la guerre du Vietnam. Qui plus est, Kennedy avait tellement confiance au jugement de ceux qui le conseillaient qu'il dédica de procéder à la nomination de Rusk sans même avoir pris la peine de vérifier que celui-ci était lié à John Foster Dulles, Secrétaire d'État sous l'administration Eisenhower, par une longue et étroite amitié. Au lieu d'innover, Kennedy se liait ainsi très tôt à la politique de son prédécesseur.

Choisir des gens extérieurs au milieu de Washington et des figures nouvelles, cela ne signifie pas nécessairement que l'on exclut au départ toute personne âgée de plus de 50 ans et toute personne qui a déjà travaillé à Washington. On connaît de nombreux visages familiers de Washington qui ont toujours été des "outsiders": Il ne saurait être question de suggérer qu'un Mike Mansfield se cherche du travail. Mais cet homme a su démontrer son indépendance et sa jeunesse d'esprit lorsqu'à son retour de Chine, il pressa brutalement les États-Unis de rompre leurs relations diplomatiques avec Taiwan, de mettre fin aux engagements militaires américains et d'établir des relations diplomatiques normales avec Pékin.

Quels que soient les choix de Carter, le vieil ordre de choses a déjà changé profondément et continuera de changer. Le Council on Foreign Relations a désormais des rivaux influents, notamment le groupe très sophistiqué d'étude sur la politique étrangère que dirige Thomas R. Hughes au Carnegie Endowment for International Peace.

Signalons de même un mouvement appelé New Directions, qui tire son inspiration de Common Cause, et que dirige l'ancien gouverneur Russell W. Peterson, du Delaware. Ce groupement sera très actif dans le domaine de la politique étrangère.

Dans la même veine, Sanford Gottlieb, du SANE, a déjà fait de nombreuses interventions en faveur d'un contrôle efficace des armements et d'une politique de désarmement. De même, Morton Halperin, qui travaille au Project on National Security and Civil Liberties, a accumulé une documentation impressionnante sur ce qu'il appelle de manière appropriée "les crimes des agences de renseignement américaines".

Ces groupes qui travaillent à l'extérieur des milieux conventionnels disposent désormais d'une arme puissante, avec les amendement apportés à la Loi sur la liberté de l'information. Et les jeunes technocrates du State Department et parfois même du Département de la Défense, se montrent de plus en plus réceptifs à ce que les "outsiders" ont à dire. Jimmy Carter a posé pendant sa campagne au champion des "outsiders". Il peut maintenant, s'il le veut, devenir leur leader.

Université du Québec à Montréal

NÉGOCIATION UQAM-SPUQ

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
PROPOSE À SES PROFESSEURS
UNE CONVENTION COLLECTIVE TRÈS AVANTAGEUSE

L'UQAM, dès ses débuts, a institué un régime de participation des professeurs au développement institutionnel. Elle entend poursuivre cette politique de participation au cours de la prochaine convention collective par des offres qui confèrent aux professeurs un statut fort avantageux par rapport à l'ensemble des universités du Québec.

La permanence

Pour les professeurs en place, l'UQAM garantit le maintien des règles actuelles d'éligibilité et de permanence.

La permanence leur est accordée après quatre (4) années de probation.

Actuellement, quelque 70% des professeurs "réguliers" ont acquis leur permanence.

La période de probation pour les professeurs qui seront engagés après la signature de la convention collective sera de six (6) années.

Pour les candidatures exceptionnelles, la permanence peut être octroyée dans un délai plus court.

Le droit de grief est accordé s'il y a manquement aux procédures prévues pour la permanence, là où la responsabilité incombe à l'UQAM.

Lors de sa décision d'accorder ou non la permanence, l'UQAM sera dorénavant liée par le jugement porté sur la compétence du professeur par l'assemblée départementale ou le comité de révision.

Lorsque l'UQAM ne peut accorder la permanence, elle devra dorénavant fournir au professeur ses motifs, lesquels ne peuvent en aucun cas remettre en cause l'évaluation faite par l'assemblée départementale ou le comité de révision.

Les droits de griefs

Un professeur (ou le syndicat) aura droit de grief sur tout désaccord relatif à l'interprétation ou à l'application de la convention collective en vigueur.

De plus, un professeur qui se sentira lésé quant aux conditions de travail non prévues et non négociées dans la convention collective aura droit de grief. Il appartiendra même à l'UQAM de prouver que les modifications apportées aux conditions de travail étaient basées sur des motifs raisonnables.

Il est donc faux de prétendre que l'Université tente d'enlever leurs droits de grief aux professeurs.

Par ailleurs, sur l'évaluation, on a accordé de nombreuses protections et garanties dans la procédure même d'évaluation, précautions qui n'étaient pas prévues dans l'ancienne convention, cela afin d'assurer la plus grande équité possible.

Toute violation sur les neuf (9) garanties qu'offre l'UQAM sur l'évaluation peut faire l'objet d'un grief.

L'article sur la permanence prévoit que tout manquement à la procédure conduisant à des décisions de non-renouvellement de contrat et de refus de la permanence peut faire l'objet de griefs.

Ces propositions sur la performance et les droits de griefs des professeurs n'apparaissent-elles pas comme très raisonnables? Elles s'insèrent dans un ensemble de propositions présentant des avantages sans précédent pour les professeurs de l'UQAM.

Globalement, le projet de convention de l'UQAM demeure à l'avant-garde de toutes les conventions collectives en vigueur dans les institutions universitaires québécoises.

Compte tenu des responsabilités qu'elle doit assumer, l'UQAM peut-elle offrir plus?

la météo

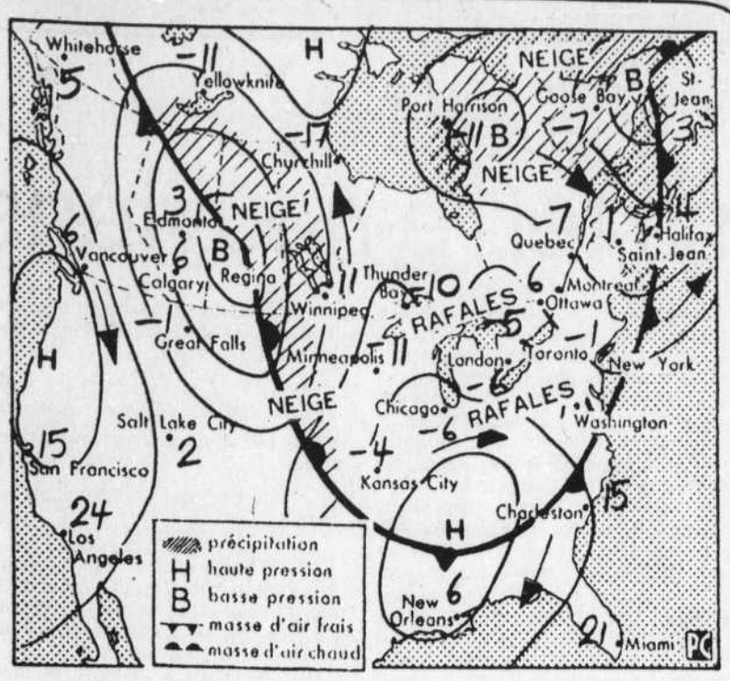

Une perturbation présentement sur le golfe du Saint-Laurent se déplace très rapidement vers le nord-ouest. On prévoit pour les prochains jours que l'air frais dominera et le ciel sera variable avec quelques chutes de neige locales surtout dans les régions montagneuses. Toutefois au cours de la nuit le ciel devrait se dégagé sur la plupart des régions sauf pour les régions du bas du fleuve ou le ciel restera plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales. Dans l'aperçu pour mercredi: l'air froid devrait persister et le ciel sera plutôt nuageux sur tout le Québec.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau, Haute-Mauricie, Nord des Laurentides: Plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales. Venteux et froid. Maximum de −12 à −15. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Sud des Laurentides, Outaouais, Montréal: Ciel variable venteux et froid. Maximum de −5 à −7. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et froid.

●

Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières: Ciel variable, Chutes de neige en montagnes. Maximum mercredi: de moins 5 à moins 7. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et froid.

●

Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles: Ciel variable avec chutes de neige locales et venteux. Maximum de −8 à −10. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

●

Rimouski, Gaspésie: Plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales et plus froid. Maximum de −5 à −7. Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et plus froid.

30 novembre

par la Presse Canadienne

Winston Churchill naissait il y a 102 ans aujourd'hui, le 30 novembre 1874. Malgré l'échec de l'opération des Dardanelles, il devint ministre de la Guerre à la fin du premier conflit mondial. Adversaire de la politique d'apaisement face à la menace nazie, Churchill succéda à Chamberlain après le début de la Seconde Guerre mondiale et contribua puissamment à la victoire alliée. Il se retira de la vie politique après sa défaite aux élections de 1945.

1974 — L'Inde et le Pakistan conviennent de rétablir les liens commerciaux rompus en 1965.

1973 — Egil Krogh, ancien chef des "plombiers" de la Maison-Blanche, se reconnaît coupable d'avoir porté préjudice au Dr Daniel Ellsberg.

1939 — L'Union soviétique envahit la Finlande.

1924 — Première transmission d'une photographie par radio entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Ils sont nés un 30 novembre: John Bunyan, écrivain anglais (1628-1688); Samuel Clements, mieux connu sous le nom de Mark Twain, écrivain américain (1835-1910).

suites de la première page

LE VÉRIFICATEUR

Pour sa part, M. Alastair Gillespie, ministre de l'Énergie, a incité les députés de l'Opposition à s'enquérir davantage en Comité des circonstances entourant les contrats passés par Énergie atomique du Canada. Mais le ministre a par contre ajouté qu'il n'est pas, quant à lui, en mesure de dire immédiatement quelle est la nature exacte des relations établies par Énergie atomique avec un troisième agent: la société Marubeni du Japon.

Marubeni, a-t-il rappelé, est cette société qui était profondément impliquée dans le scandale Lockheed l'an dernier à Tokyo. Mais elle n'a pas reçu d'argent de Energie atomique du Canada puisqu'il n'y a pas encore eu de vente de réacteur atomique au Japon. M. Gillespie a toutefois noté que la direction de Marubeni avait été changée à la suite du scandale Lockheed (Marubeni avait versé des pots-de-vin importants à des personnalités du gouvernement japonais pour les inciter à faire l'achat des avions américains).

Hier, M. Broadbent avait exprimé l'intention de poser la question de privilège aux Communes afin de connaître les raisons pour lesquelles le premier ministre n'a pas donné suite à la lettre de M. Henderson sur l'affaire Polymer et n'en a pas informé les Communes. Mais le chef néo-démocrate ne l'a pas fait parce que M. Trudeau n'était pas en Chambre. Le chef du gouvernement n'est rentré à Ottawa qu'en fin de journée, venant de Toronto où il a assisté à la joute de la Coupe Grey.

Vendredi, M. Trudeau a dit à la Chambre qu'il avait à l'époque alerté des collègues du Cabinet, mais il n'a pu dire quelle mesure, s'il en fut, avait alors été prise.

De son côté, hier encore, la société United Development Incorporated de Tel Aviv a publié une mise au point au sujet de la vente d'un réacteur nucléaire canadien à la Corée du Sud. L'Énergie atomique du Canada et United Development, précise le communiqué, ont travaillé de concert pendant une période de sept années et "ont établi d'étroits rapports à compter de la mise en vigueur officielle du projet en 1972. Pendant cette période tout entière, UDI s'est chargée de tous les frais relatifs à ce projet".

"Après avoir travaillé pendant sept ans, la UDI avait évidemment droit à une rémunération équitable."

Au total, cette société a reçu $15.4 millions, ce qui couvre ses honoraires, le remboursement de ses dépenses et les frais d'expertise jusqu'en 1976. La compagnie de Tel Aviv précise dans son communiqué qu'elle a proposé à l'auditeur général du Canada d'examiner à loisir ses livres. C'est une offre qui tient toujours.

LES VÊTEMENTS

période, les importations de vêtements ont augmenté de 18.5% par année en moyenne. Au cours des six premiers mois de 1976, les importations ont connu une augmentation de 50%.

"L'ajustement des importations aux niveaux de 1975, a déclaré M. Chrétien, permettra l'entrée de grandes quantités de marchandises au Canada, et le marché devrait demeurer concurrentiel. Le gouvernement surveillera les prix à la consommation".

Le président de la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), M. Paul-Émile Dalpé, assistait à la conférence de presse au cours de laquelle M. Chrétien a annoncé ces mesures.

"Il n'y avait pas d'autre chose à faire devant une situation qui avait comme conséquence que nous exportions nos emplois", a-t-il commenté.

La CSD regroupe quelque 19,000 travailleurs du textile. M. Dalpé a donné en exemple de la piètre situation de l'industrie du textile au Québec et en Ontario, la Dominion Textile qui a décidé de mettre 3,500 de ses employés à pied pour une période de 15 jours durant la période des fêtes.

PREMIERS MINISTRES

secondaire et à certaines modifications à la formule de péréquation, a rappelé M. Garneau.

En vertu de l'opting-out proposé par les provinces, Ottawa se retirerait de ces programmes et leur financement serait fait pour 50% à partir d'un transfert de points d'impôt dont le rendement serait ajusté sur la base des provinces les plus riches. L'autre 50% du coût des programmes établis serait payé aux provinces par des transferts financiers dont le taux de croissance serait relié au taux de croissance du PNB, l'année de base étant 1975-76.

Pour remplacer la formule actuelle de garantie de recette fiscale, le Québec réclamait quatre points d'impôt du revenu des particuliers assujettis à la péréquation générale, a ajouté l'ex-ministre libéral.

Le dossier est maintenant entre les mains de son successeur, M. Jacques Parizeau, qui dirigera la délégation du Québec à Ottawa. A titre de conseiller économique des gouvernements québécois, le nouveau ministre des Finances a participé à de multiples conférences à Ottawa, au cours de la dernière décennie, mais en arrière-plan. C'est la première fois qu'il y sera à titre de porte-parole officiel du gouvernement.

Il est trop tôt pour savoir quelle sera la position précise du Québec au sujet de ce dossier. Mais il semble qu'en raison des courts délais, et surtout parce que les nouveaux accords fiscaux doivent entrer en vigueur au début de l'an prochain, le nouveau gouvernement devra s'en tenir aux positions antérieures de MM. Bourassa et Garneau du moins à brève échéance.

Cela est d'autant plus probable que, sur la constitution elle-même, le gouvernement péquiste envisage d'étudier le dossier du rapatriement de l'AANB en continuité avec la politique des gouvernements québécois antérieurs, et de "se tenir debout dans les structures du régime actuel". Mais, de toute évidence, il ne s'agit pas là d'une question prioritaire pour le nouveau gouvernement et son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. En voilà un autre qui, à titre de sous-ministre pendant près de dix ans, a participé à de nombreuses conférences de toutes sortes, à Ottawa. Lui aussi en sera à ses premières armes à titre de membre à part entière de la délégation québécoise, aux côtés de M. Lévesque.

Il en va tout autrement pour M. Trudeau, qui a entrepris il y a déjà 18 mois la ronde du négociations en cours pour faire de l'AANB un statut du Canada plutôt qu'une loi britannique.

En dépit de rencontres à Edmonton, au mois d'août, et à Toronto, en octobre, les gouvernements des provinces n'ont pas encore fait l'accord sur le rapatriement et la formule d'amendement de la loi qui fait le partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

L'élection de M. Lévesque est un obstacle de plus dans des négociations difficiles et complexes. D'abord voué à l'indépendance du Québec — et à ce titre indifférent à ce que le Canada peut faire avec sa loi constitutionnelle — M. Lévesque n'a pas pour autant reçu le mandat de retirer le Québec de la Confédération. Et à cet égard, il est vitalement intéressé dans des pourparlers qui peuvent affecter sa province.

M. Trudeau et les premiers ministres des provinces, dit-on à Ottawa, discuteront de divers arrangements fiscaux, si les pourparlers constitutionnels aboutissement à l'impasse.

Depuis un an, M. Trudeau presse les provinces, sous menace de procéder de façon unilatérale, d'en arriver à une entente sur le rapatriement de la constitution.

Dans une lettre, en mars dernier, M. Trudeau avait suggéré trois voies possibles: le rapatriement pur et simple de l'AANB; le rapatriement assorti d'une formule d'amendement pour l'avenir; le rapatriement assorti d'une formule d'amendement et de quelques réformes, dont la garantie de droits pour la culture française au Canada.

M. Bourassa avait promis de faire connaître la position de son gouvernement au cours de l'automne, mais il y a eu des élections et son gouvernement a été défait. Il appartiendra donc au nouveau gouvernement de reprendre les discussions à pied-d'oeuvre.

LA VIE PRIVÉE

Commission, qui fait alors enquête. La résolution se fait d'abord par une tentative de conciliation et, en cas d'échec de cette tentative, par la décision d'un "tribunal des droits de la personne", qui aura de un à trois membres. Ce tribunal a le droit d'émettre des ordonnances exécutoires pour réparer l'acte discriminatoire et indemniser la victime. Le refus d'obtempérer constituera un outrage au tribunal. L'accusé a cependant droit d'appel en Cour fédérale.

Eu égard au premier projet de loi, celui-ci reconnaît une nouvelle catégorie de discrimination illicite, celle qui serait fondée sur le handicap physique d'un employé quand ce handicap ne nuit pas à son rendement.

Le bill fait également droit aux protestations de nombreux groupes de femmes au chapitre de la rémunération juste du travail féminin. Au principe "à travail égal, salaire égal", il substitue celui de "à travail équivalent, salaire égal", ce qui permet de mettre fin aux pratiques des employeurs qui cantonnent la femme dans une échelle de rémunération moindre pour un travail semblable à celui de l'homme, mais défini de façon différente.

M. Basford a reconnu hier qu'il existe tout de même peu d'instruments de mesure pour identifier ces formes subtiles de discrimination, mais que la Commission pourra y intéresser entre autres le ministère du Travail.

Celui-ci continuera d'ailleurs à surveiller la protection des droits de la personne dans le secteur privé sous réglementation fédérale.

La nouvelle disposition de la loi touchant à l'accès d'un individu aux renseignements personnels qui le concernent est assortie d'une foule de conditions qui permettent encore de protéger la quiétude des fonctionnaires.

En théorie, un individu aura le droit de "vérifier, corriger et contrôler l'utilisation" de ces renseignements dans 90 ministères et organismes gouvernementaux. Mais on aura le droit de lui refuser la divulgation de telles données si elles mettent en péril les relations internationales, la sécurité et la défense nationale, les relations fédérale-provinciales, les travaux de certaines commissions d'enquête, etc.

De même si le coût de la consultation est "sans commune mesure" avec son intérêt pour le public, un ministre peut l'interdire. Cette mesure est temporaire et veut inciter à la transformation des systèmes manuels de données.

Enfin le ministre possède aussi un droit de refuser l'accès d'un individu à son dossier, pour une série de raisons définies dans la loi et touchant à l'intérêt collectif, par exemple le danger de violation du secret attaché aux travaux du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Le gouvernement s'engage à publier chaque année un catalogue des banques fédérales de données, accompagné des renseignements pertinents au mode de consultation.

Le commissaire à la protection de la vie privée sera membre de la Commission canadienne des droits de la personne. Il aura un statut et des pouvoirs analogues à ceux d'un ombudsman et recevra les plaintes des personnes auxquelles on aura refusé le droit de consulter certains dossiers. Il fera rapport et recommandations, annuellement, au Parlement.

La présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, Mme Yvette Rousseau, a déclaré dès le dépôt du nouveau projet de loi au Parlement, que la satisfaction du Conseil est "mitigée", parce qu'il craint aussi les lenteurs parlementaires. Le CCSF fait pression depuis trois ans pour l'adoption d'une loi semblable, rappelle-t-elle. Le Conseil a décidé de se mettre immédiatement à l'étude de ce nouveau texte, et incite les citoyens à faire parvenir leurs commentaires au ministre de la Justice.

Un autre groupe se considère déjà lésé par le projet Basford. Il s'agit de la Coalition nationale pour les droits des homosexuels, dont le président, M. David Garmaise, déplore que le gouvernement n'ait pas inclus, parmi les formes de discrimination inacceptable, celle qui concerne "l'orientation sexuelle" des personnes.

M. Basford a répliqué hier qu'il n'avait pas voulu créer de précédent eu égard aux législations provinciales, qui ignorent elles aussi cette sorte de discrimination, mais que les groupes concernés pourraient toujours faire valoir leur point de vue devant le comité parlementaire qui étudiera le projet, ou en demandant à la Commission des droits de la personne de s'y intéresser et de faire rapport au Parlement.

Enfin, le projet ne s'intéresse pas aux droits linguistiques. "Ils sont déjà protégés par la Loi sur les langues officielles", d'expliquer le ministre de la Justice.

Et même s'il a des effets sur d'autres lois, notamment le Code canadien du travail, il ne saurait amender la Loi des Indiens, puisque le gouvernement fédéral a fait promesse aux associations d'autochtones de les consulter avant de la modifier.

LE PNB

ment au chapitre des biens semi-durables et non durables. Les produits alimentaires ont connu une forte demande, tandis que les ventes de voitures neuves ont baissé par rapport au dernier trimestre.

Les investissements en capital fixe ont baissé de 4.3 pour cent au troisième trimestre, en partie à cause des conflits de travail de la construction, indique Statistique Canada.

Les investissements des entreprises en usines et matériel ont été ramenés à environ 5 pour cent en-dessous du niveau d'il y a un an et presqu'au niveau du dernier creux, qui aurait été atteint du début de la récession de 1974-75, ajoute Statistique Canada.

ATTENTAT Suite de la page 3

lon eux, de titulaire effectif.

La restriction de l'effectif serait d'autant plus inopportune, ajoute le représentant, que le nombre des agressions de la part des détenus est en recrudescence sensible depuis quelques mois. Il n'a pu fournir de données précises quant aux agressions effectives, si ce n'est pour dire qu'un membre du personnel qui avait reçu hier un coup de poing à la figure de la part d'un patient en était à sa deuxième expérience du genre en moins d'une semaine. Il a cependant fait valoir que le nombre des "cas d'urgence", qui "autrefois se chiffrait par une dizaine au plus par semaine", avait atteint le chiffre de 44 en octobre, et de 60 en novembre.

Par contre le directeur de Philippe-Pinel, le docteur Lionel Béliveau, a déclaré au DEVOIR hier soir que les affirmations du syndicat des employés de la maison, quant aux restrictions de personnel, étaient absolument dépourvues de fondement. "Nous n'avons procédé à aucune réduction, loin de là, a-t-il ajouté. Il est vrai que nous tentons d'effectuer une redistribution des effectifs, mais nous visons simplement à une plus grande efficacité.

"A l'heure actuelle, par exemple, on pourrait comparer les surveillants préposés à l'urgence à une équipe de pompiers, qui se tiennent dans l'expectative et qui répondent aux appels d'urgence. Nous estimons souhaitable de leur confier un rôle plus dynamique, un rôle de prévention active à l'intérieur des unités de traitement."

Pour ce qui est de l'effectif total, la direction de Pinel vise non pas à le restreindre, mais au contraire à l'accroître. En ce qui concerne enfin la recrudescence des agressions, le docteur Béliveau déclare qu'elle a pu s'observer dans une certaine mesure chez les patients adolescents, à la suite "de provocations de certains membres de l'équipe d'urgence". Ces événements n'ont rien à voir à l'incident d'hier, que le docteur Béliveau estime par ailleurs fort regrettable. Les employés sont libres de faire les associations qu'ils veulent: le directeur de Philippe-Pinel n'y voit "que tactique syndicale".

LA JOHN HOWARD

Suite de la page 3

semestre de fonctionnement du centre. Les trois conseillers (RCM) de Côte-des-Neiges sont d'accord avec l'implantation de ce centre.

En principe, deux spécialistes avaient accepté de travailler à ce centre dès janvier et les contacts allaient bon train avec d'autres spécialistes appelés à collaborer à ce travail de réinsertion sociale.

Dans un document qui n'était pas adressé à la John Howard Society mais que le criminologue Josh Zambrowsky a lu hier aux journalistes, M. Yvon Lamarre affirme que ce centre serait le "neuvième", si l'on tient compte de ceux qui existent déjà à Montréal et de celui de Laval. M. Zambrowsky se demande où M. Lamarre puise ces chiffres car, selon lui, il n'existe que quatre centres spécialisés pour ex-détenus à Montréal: Crossroads, à Pointe-Saint-Charles; Carrefour Nouveau-Monde, à Rosemont, le centre Saint-Hubert et la maison Saint-Édouard, angle Sherbrooke et Saint-Hubert.

Jamais, affirme M. Zambrowsky, la ville ne nous a affirmé qu'elle préparait un projet de règlement sur la question des maisons de transition. Si Montréal rétorque aux personnalités qui appuient la John Howard Society qu'une telle demande a été faite au service du contentieux, c'est là un signe qu'on ne veut pas nous octroyer le permis demandé. Mais pourquoi choisir de ne pas nous le dire directement? Attend-on de nous que nous choisissions un autre emplacement? demande la société John Howard. Un tel changement pourrait nous forcer à renégocier le don "conditionnel" de $100,000 auprès d'une fondation philanthropique et, qui plus est, Ottawa pourrait ne plus être aussi généreux dans sa subvention anticipée.

Y a-t-il eu des pressions de citoyens du quartier pour bloquer le projet? La John Howard Society n'en a pas entendu parler mais l'on peut constater qu'à côté de l'immeuble que l'on veut acheter se trouve une piscine à l'usage de locataires d'un building de la rue McGregor...

Ce dossier semble donc ne pas ressembler à celui qui met aux prises la corporation "Joins-toi" et la ville de Granby; il s'agit d'un projet de maison de transition dans un quartier cossu, à Granby, et la cause se trouve au stade de l'appel devant le plus haut tribunal du Québec, après une décision favorable aux ex-détenus rendue par un juge de la Cour supérieure. A Montréal, on note toutefois qu'il existe huit maisons déjà en vente dans le district immédiat où logerait la maison de transition.

Ce coin de Montréal héberge deux consulats (celui de Cuba et celui de la Pologne), six maisons de chambres dont l'une est vide présentement. On y retrouve l'hôpital Montreal General, un temple bouddhiste (B'Hai), deux immeubles servant à des organismes spécialisés, l'un en traitement des toxicomanes, l'autre étant l'Institut canadien de Psychiatrie. Autre institution logée dans ce secteur de l'avenue des Pins: l'école Michèle-Provost. A quoi tient alors le refus de la ville d'ajouter une institution à cette liste?

Si l'on s'en tient au document qu'a cité M. Lamarre, Montréal a déjà fait largement sa part en ce domaine et Montréal offre de faire pression auprès d'autres villes pour qu'elles acceptent l'implantation d'un tel centre pour ex-détenus.

Dans la région montréalaise, il existe 11 institutions pénitentiaires fédérales qui accueillent quelque 2,300 détenus (hommes). Des villes comme Edmonton et Calgary, avec le quart de la population montréalaise, ont déjà trouvé le moyen d'autoriser six ou huit centres pour ex-détenus à fonctionner, a souligné M. Zambrowsky à qui un employé du service de zonage (René Masse) a déjà avoué que Montréal ne voulait pas de la maison John Howard dans ses limites territoriales. C'est une question de principe et nous lutterons jusqu'au bout pour que ce permis soit accordé, disent les responsables de la société John Howard, fondée en 1892 pour venir en aide aux détenus ou ex-détenus.

HISTOIRE Suite de la page 5

Ainsi se terminait une étape importante de l'évolution constitutionnelle de Terre-Neuve. S'il fallait reprendre en sens inverse le processus suivi pour l'entrée de l'Ile dans la Confédération, nous verrions les étapes que pourrait suivre le Québec pour conquérir sa souveraineté politique.

1) loi du référendum;

2) résultat du référendum favorable à l'indépendance;

3) négociation Québec-Ottawa sur le retrait du Québec de la Confédération;

4) accord Québec-Ottawa sur les conditions et modalités du retrait;

5) loi fédérale ratifiant l'accord intervenu;

6) loi québécoise ratifiant également l'accord;

7) résolutions du Sénat et de la Chambre des Communes à l'adresse du Parlement demandant la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique 1867 et ses amendements;

8) adoption d'une loi par le Parlement britannique modifiant l'A.A.N.B.

Pourraient s'ajouter à cette liste des étapes additionnelles suivantes:

9) déclaration d'indépendance du Québec;

10) rédaction d'une nouvelle constitution québécoise;

11) référendum populaire sur la nouvelle constitution.

Le scénario que nous venons de décrire s'inscrit dans le cadre constitutionnel que nous avons indiqué peuvent survenir. Si le pas compte d'un éventuel rapatriement de la constitution, et prend pour acquis un accord Québec-Ottawa sur le retrait du Québec de la Confédération après un référendum favorable à la solution du Parti québécois. Une foule d'événements susceptibles de bouleverser le chemin que nous avtns indiqué peuvent survenir. Si le processus mis en branle par les résultats des élections générales du 15 novembre doit parvenir à sa maturité, une autre voie sera suivie, dictée par les événements qui se succéderont. Déjà par exemple, le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, affirme que le gouvernement central ne s'estimerait pas lié par les résultats du référendum.

DÉCÈS

DAVIS, James Lawrence. — Subitement à Montréal, le 28 novembre 1976 à l'âge de 61 ans, est décédé, M. James Lawrence Davis, époux bien-aimé de Lucille Fontaine, Père de James, Deborah, Terence, Thomas, Lucy et Marie. Les funérailles auront lieu mardi le 30 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Wray-Walton-Wray. No 1234 rue de la Montagne, pour se rendre à l'église of the Ascension of our Lord, Westmount où le service sera célébré à 1:00 heure, et de là au cimetière Hudson, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons au Tiny Tim Fund du Montreal Children Hospital seraient appréciés.

DION, Marie. — À Duvernay, Laval, le 27 novembre 1976, à l'âge de 87 ans, est décédée mme veuve Eugène Dion, née Marie Moore. Elle laisse dans le deuil ses fils, l'abbé Raymond, aumônier dans les Centres d'Accueil de Laval, Alexandre, agronome au gouvernement provincial et Guy professeur à la CECM (époux de Aline Monette), ainsi que 3 petits enfants, Marie, Lucie et Solange. Les funérailles auront lieu mardi le 30. Le convoi funèbre partira des Salons JC Roy Inc. No 3340 boul. de la Concorde, pour se rendre à l'église St-Sylvain où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VÉZINA, FRÈRE HONORÉ. — A Montréal, le 29 novembre 1976 à l'âge de 83 ans, est décédé, le Frère Honoré Vézina, (Paul, Frère des Écoles Chrétiennes)

Les funérailles auront lieu jeudi le 2 décembre à la chapelle du Foyer de LaSalle, 300 bord de l'eau, Ste-Dorothée où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Urgel Bourgie Ltée

AVIS DE DÉCÈS

BOILEAU, Jean, P.S.S.

À Montréal, le 26 novembre 1976, est décédé subitement M. Jean Boileau, prêtre de Saint-Sulpice. Né à Montréal le 13 mars 1901, il reçut l'ordination sacerdotale pendant sa Solitude sulpicienne, le 20 décembre 1924, en France, à Issy-les-Moulineaux. À son retour de Rome où il avait ensuite étudié le Droit Canon, M. Boileau enseigna la Théologie morale au Grand Séminaire et à la Faculté de Théologie de Montréal. Vicaire à la paroisse Notre-Dame, il exerça son ministère sacerdotal pendant 31 ans, de 1937 à 1968. Il était à sa retraite au moment de sa mort survenue à la maison provinciale de Saint-Sulpice. Outre sa famille sulpicienne, il laisse dans le deuil ses deux frères, M. Paul Boileau et le Docteur Wilfrid Boileau, ainsi que sa soeur, Mme Napoléon Delorme (Eglantine), et d'autres parents et amis. La dépouille mortelle est exposée au presbytère de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame Ouest, à compter du dimanche 28 novembre, à 13 heures. Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, le mardi 30 novembre, à 10 heures. Le corps sera ensuite transporté au cimetière de la Côte-des-Neiges pour inhumation. Direction L. Thériault.

NÉCROLOGIE

Décès du Frère J.-Honoré VÉZINA, é.c. (M.-Paul)

Le 29 novembre 1976 est décédé au Foyer De-La-Salle, Laval, le Frère J.-Honoré VÉZINA, é.c. (Fr. M.-Paul) à l'âge de 83 ans et 7 mois. Né à St-Jérôme le 3 avril 1893 de feu Polycarpe VÉZINA et de feu Arthémise AMIOT, il entra chez les Frères des Écoles chrétiennes le 24 août 1909 et fit plus tard profession perpétuelle le 28 août 1921, étant alors à Besançon, France.

De 1911 à 1929, il fut professeur aux endroits suivants: Ste-Marie de Beauce; Neuchâtel, en Suisse; Montréal: écoles Plessis et St-Charles. Il fut ensuite directeur: à Montréal, école St-Jean-Baptiste-de-la-Salle; à Longueuil, Collège du S.-Coeur; à Hull, école St-Rédempteur; à Montréal, Procure des F.E.C. à deux reprises; à Laval, communauté de l'Administration. En 1946, il devenait assistant-procureur provincial, puis, en 1949, procureur en titre, charge qu'il occupa avec grand succès jusqu'en 1968. À cette date, il redevint asssistant de son successeur jusqu'à l'âge de la retraite.

Il laisse dans le deuil ses deux frères, Paul et François, ses soeurs Aline et Simone ainsi que deux belles-soeurs Mmes Félix et Jean VÉZINA.

La dépouille mortelle est exposée au 300, rang du Bord-de-l'eau, Laval, où les funérailles auront lieu jeudi, le 2 décembre à 10h00. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

La CECO reprendra le 14 décembre ses audiences publiques télévisées

Les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé reprendront le mardi, 14 décembre prochain, a annoncé hier le président de cet organisme, le juge Denys Dionne.

Précédemment, le juge Dionne avait précisé que les prochaines audiences, qui porteront notamment sur le dossier de l'ex-magnat montréalais de la viande, William Obront, seront radiotélédiffusées, comme c'était la coutume sous l'ancien banc présidé par le juge Jean Dutil.

D'ici la reprise des audiences publiques, une conférence de presse est prévue avec les représentants des media d'information afin de les renseigner sur le déroulement de l'enquête elle-même.

Avant la fin de son mandat le printemps dernier, la CECO s'était penchée sur les dossiers de clans italiens et sur les activités des frères Dubois, de Saint-Henri. Ainsi, cinq personnes se sont retrouvées derrière les barreaux, leur refus de témoigner équivalant à un outrage aux commissaires. Par ailleurs, des accusations de parjure ont été portées contre deux des frères Dubois, suite à leur apparition devant cette commission.

A l'issue des dernières audiences, l'ex-président Dutil a soumis un rapport recommandant la prolongation du mandat de la CECO, tout en suggérant des pouvoirs accrus pour l'enquête.

Le même rapport demandait que cet organisme soit détaché de la Commission de police du Québec, tout en ayant sa propre équipe d'enquêteurs et de procureurs.

Peu avant les récentes élections québécoises, l'ex-Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, appointait comme président le juge Denys Dionne, tandis que le juge Jacques Coderre et M. Roméo Courtemanche devenaient les deux autres membres de ce banc, dont le mandat expirera le 31 mars prochain.

Un projet de loi prévoyant l'expansion des pouvoirs de la CECO avait été présenté par l'ancienne administration libérale mais il n'avait pu franchir le cap de la troisième lecture à l'Assemblée nationale, celle-ci ayant d'abord ajourné ses travaux à l'automne pour être ensuite dissoute avec l'annonce des élections générales.

Il est assuré maintenant que les travaux de la CECO se poursuivront jusqu'à la fin de mars prochain mais il est encore trop tôt pour savoir quelle attitude prendra à l'égard de celle-ci le nouveau ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, dont les intentions devraient être connues d'ici peu.

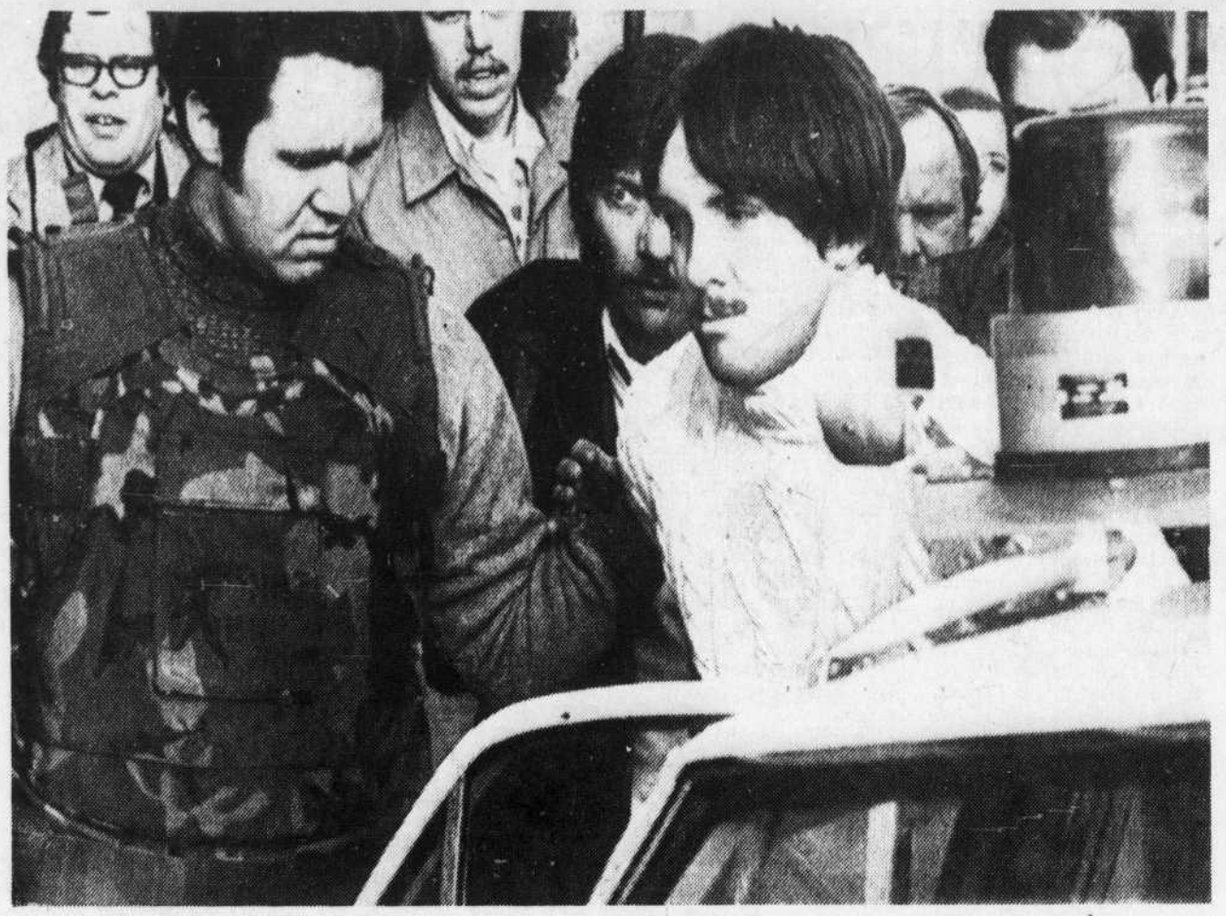

Après avoir pendant près de deux heures terrorisé hier matin, à l'heure d'affluence, un quartier complet de Portland, en Oregon, en tirant une trentaine de coups de feu sur les passants et les voitures, Daniel Harmon Jones, jeune Californien âgé de 20 ans, s'est rendu aux policiers qui encerclaient le "Holiday Inn" où il s'était installé. Le policier qui a mené le jeune homme à une voiture du service de police était nanti, comme tous ses collègues, d'une veste pare-balles, mais cet équipement n'a pas empêché que l'un des policiers dépêchés sur les lieux, l'agent Barry Cook, soit atteint par l'un des coups de feu et légèrement blessé à la poitrine. L'agent, qui est la seule victime de l'incident, a été transporté à l'hôpital, et les autorités ont déclaré que son état n'inspirait pas d'inquiétude. Le jeune Jones, qui avait retenu une chambre au 4e étage du Holiday Inn le 18 novembre et avait annoncé l'intention de la quitter hier, s'était installé sur la toiture de l'hôtel pour jouer au franc-tireur. On l'a accusé sans délai de tentative de meurtre; et il a été gardé en état de détention. (téléphoto AP)

Sécurité publique: un budget de $164 millions pour 1977

par Clément Trudel

Il en coûtera, en 1977, $81.53 par citoyen pour financer la "sécurité publique" de la Communauté urbaine de Montréal; ce coût par habitant était de $59.02 en 1974, ce qui représente une hausse de 38% en trois ans.

Le projet de budget que défendra à compter de demain soir le président du Conseil de sécurité publique (CSP) devant le conseil de la CUM atteint presque $164 millions et Me Paul-Émile L'Écuyer affirme dans sa lettre de présentation du budget avoir pu fonctionner à l'intérieur des prévisions budgétaires pour l'année en cours.

Paradoxalement, le budget remis aux conseillers il y a quelques jours fait état d'une insuffisance budgétaire de $174,395 pour l'exercice financier 1976. Depuis septembre, le comité exécutif de la CUM a voté en deux tranches des crédits additionnels de $452,895 au CSP pour permettre de verser les augmentations de traitements consenties au personnel syndiqué après le dépôt des prévisions 1976.

Me L'Écuyer écrit: ..."nous sommes si heureux de vous faire part que nos efforts de rationalisation ont porté fruit; malgré le succès éclatant remporté par nos services de sécurité lors des Jeux olympiques, nous avons pu administrer notre budget à l'intérieur de nos prévisions budgétaires, prévisions que plusieurs avaient qualifiées de trop conservatrices lors de leur présentation".

Sur le même thème de la "rationalisation", l'administrateur du budget du CSP mentionne un accroissement budgétaire minimum (5.5%) en 1977 par rapport à la hausse de 12.8% notée en 1976 et de 16.5% l'année précédente.

Le CSP comptait, au 23 novembre 1976, un total de 6,432 personnes, dont 1,248 "civils".

Me L'Écuyer rappelle dans le préambule de sa lettre les grands principes dont s'inspiraient les créateurs du CSP: police "efficace, probe et professionnelle", sous une administration "indépendante, apolitique et civile". Principes qu'il faut se remettre en mémoire, dit le président du CSP, "aujourd'hui plus que jamais, alors que notre société semble vouloir remettre en question les systèmes qui nous gouvernent".

L'on se rappelle qu'avant même que ne débute l'étude du budget de la CUM, le groupe du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) annonçait son intention de réclamer l'abolition du CSP et de la CTCUM tels qu'ils existent, parce que les citoyens et leurs représentants élus ont trop peu de contrôle sur ces organismes.

Hier, le conseiller Arnold Bennett confirmait que le RCM ne dévierait pas de cette ligne critique vis-à-vis du CSP et insisterait pour obtenir des explications satisfaisantes sur trois aspects principaux: gestion, décentralisation et traitement des griefs que formulent les policiers, lesquels ont amplement informé les citoyens sur leur mécontentement à propos de la caisse de retraite, des promotions et du "surtemps". Le RCM s'inquiète au plus haut point de la multiplication des querelles entre le chef Daigneault et le président du CSP, entre le chef de police et ses adjoints.

En somme, le CSP devrait devenir un service où l'autorité s'exercerait suivant des lignes moins confuses, plaide le RCM, et selon des structures permettant aux citoyens d'exercer un contrôle sur ce poste qui gruge plus de 50% du budget. Tout simplement, le RCM voudrait que les responsables de la sécurité publique répondent, devant le conseil de la CUM, du fonctionnement normal de leur service, comme c'est le cas pour les autres services (évaluation, assainissement de l'air, etc).

Certains espoirs exprimés par Me L'Écuyer dans sa lettre risquent d'être combattus par un bon nombre de conseillers de la CUM: par exemple, cette résurrection du projet de loi 41 (touchant la police et les "enquêtes"). Ce projet de loi controversé est tombé du fait même de la prorogation de la session, avant les élections qui ont enlevé le pouvoir aux libéraux à Québec.

Me L'Écuyer juge indispensables certains articles de ce "bill", si l'on veut en arriver à des réformes administratives utiles au sein de la police de la CUM. Il était prévu, dans la dernière législature, qu'une septième personne serait nommée au Conseil de sécurité publique de la CUM; ce projet résistera-t-il aux priorités nouvelles que devra formuler bientôt le gouvernement de M. René Lévesque?

Une pierre d'attente se trouve dans la lettre de Me L'Ecuyer, face aux tenants d'une certaine décentralisation de la police: la lutte au crime serait désormais confiée au commandant de chaque district policier.

Le président du CSP se félicite, dans sa lettre, du soutien que lui ont apporté plusieurs maires de banlieue, malgré les pressions exercées sur eux; il souhaite encore qu'on permette la continuation de sa politique d'allocation des ressources humaines et physiques qui, par certains contrôles, a tout de même permis de réduire de près de moitié les sommes allouées aux uniformes: $1,5 million en 1973, comparativement à $827,000 en 1976.

La hausse constante du coût de la protection policière préoccupe à juste titre le conseil de la CUM, note Me L'Ecuyer, mais il faudrait améliorer les mécanismes existants et "les difficultés demeurent nombreuses". Le président du CSP trouvera-t-il toute l'éloquence nécessaire pour convaincre, demain, ses interlocuteurs du RCM? Même en admettant que l'escalade des coûts est moindre, ces conseillers trouvent démesuré ce budget.

Fox est prié d'intervenir en faveur des détenus-comédiens

par Angèle Dagenais

Le comité de défense formé pour négocier auprès des autorités du Centre fédéral de formation la "sortie" de la pièce de théâtre créée et interprétée par 17 détenus de cette institution, "Quand j'y ai dit ça... a parti à rire", demande l'intervention dans ce dossier du nouveau Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier dans les bureaux de la Ligue des droits de l'homme, Mme Valéri Tocco, l'animatrice de l'activité théâtrale au CFF a précisé qu'elle avait envoyé une lettre au Solliciteur général avec copie à M. André Therrien, Commissaire du Service canadien des pénitenciers, lui demandant d'éclaircir cette situation et d'établir de façon claire les raisons pour lesquelles cette pièce de théâtre, qui a reçu l'éloge de diverses instances du système carcéral lors de ses présentations internes, est maintenant interdite.

Mme Tocco a rappelé les points saillants des événements qui ont conduit M. Jean-Louis Roux à s'intéresser à cette pièce de théâtre et à demander de la présenter au Théâtre du Nouveau Monde les 18 et 25 octobre et 1er novembre 1976. Il reçut au mois de septembre dernier l'autorisation du directeur du Centre, M. Marc-André Lafleur, de présenter la pièce et confirmation du Solliciteur général d'alors, M. Warren Allmand, que tous les détenus-comédiens obtiendraient des permissions pour jouer la pièce au TNM. Au dernier moment alors que la publicité et la vente des billets était commencée, le TNM s'est vu interdire la présentation de la pièce "Quand j'y ai dit ça... a parti à rire", la Commission des libérations conditionnelles ayant refusé la sortie de huit des comédiens qui, par ailleurs, avaient déjà pu quitter le pénitencier sans problème pour des absences temporaires.

La pièce, écrite par Léo Lévesque et Pierre Demers du Centre fédéral de formation, révèle certains aspects troublants de la vie carcérale dans les pénitenciers à sécurité maximale, les deux coauteurs ainsi que d'autres participants du groupe y ayant séjourné pendant environ cinq ans. Fruit d'un travail de 15 mois, la pièce de théâtre fut jouée à cinq reprises au cours de l'été et de l'automne devant la population carcérale, un nombre important de fonctionnaires et un public venu de l'extérieur, et a reçu à chaque représentation l'appui et les encouragements de tous. Le directeur du TNM, M. Jean-Louis Roux en fut particulièrement enthousiasmé lors d'une lecture de la pièce en avril 1976 et recommanda au groupe de persévérer dans ses travaux.

Mme Valéri Tocco et les membres du Comité de soutien de la pièce s'expliquent mal l'interdiction subite de la sortie de cette pièce de théâtre qui a rencontré l'approbation des plus hautes instances du système pénitentiaire canadien et "suscité l'espoir de l'amorce d'une communication et d'une compréhension plus grande entre les détenus et les membres du personnel de l'institution".

À l'heure actuelle, tous se renvoient la balle: le directeur du pénitencier, M. Marc-André Lafleur, la Commission des libérations conditionnelles, le Service canadien des pénitenciers, etc. Il semble même que le syndicat des gardiens de prison, l'Alliance, aurait menacé de faire la grève si la pièce "sortait".

Les membres du comité dénoncent le fait que les autorités du pénitencier aient cherché à exploiter les événements violents survenus récemment au vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour interdire la sortie des détenus (le Centre fédéral est une institution à sécurité moyenne) qui ont choisi un moyen non violent de révéler au public certains aspects de la vie carcérale.

Selon le Dr Raymond Boyer qui a vu et encouragé l'équipe de théâtre, "il est très maladroit de refuser au public la présentation de cette pièce dont l'authenticité est véritablement bouleversante, alors que les prisons à sécurité maximale (telle le vieux Pen) ont justement de sérieux problèmes".

De plus, cette expérience théâtrale, selon M. André Normandeau, directeur du département de criminologie de l'U de M, s'inscrit parfaitement dans ce que le gouvernement fédéral encourage dans les institutions pénitenciaires, c'est-à-dire la participation communautaire. Mais ce terme a été tellement "galvaudé" tant par les praticiens de la justice que par la population en général qu'il ne veut plus rien dire. "C'est un opium dont tout le monde se gargarise, précise-t-il, mais qui, en fait, est rejeté fondamentalement des deux côtés. Lorsque les autorités pénitenciaires sont placés en présence d'une volonté d'intervention du milieu extérieur, c'est toujours au compte-goutte qu'elles permettent les échanges ou les interdisent tout simplement".

Dans le cas présent le comité s'interroge sur ce qui ressemble à un cas de censure de l'information, une mesure punitive exercée contre les détenus qui tentent d'informer le grand public ou un refus pur et simple d'encourager la participation communautaire.

vient de paraître

Yves Thériault
Moi, Pierre Huneau
narration

éditions hurtubise hmh
380 ouest st-antoine montréal

Comment l'argent de votre compte d'épargne peut-il rapporter plus d'intérêts? En le retirant.

Mettez de l'argent de côté! Effectuez un dépôt à terme au Permanent. $500. pour des termes de 1 à 5 ans et le tour est joué.

Et si vous croyez que les dépôts à terme ne sont réservés qu'aux "grands financiers," rappelez-vous qu'ils sont tout simplement un autre moyen de faire fructifier votre argent.

Vous pouvez placer votre argent dans des certificats de placements garantis, dans des obligations ou dans des certificats d'épargne.

Si vous vous demandez lequel de ces placements vous serait le plus profitable, venez nous rencontrer. Nous vous remettrons notre brochure "Terme-inologie" qui explique d'une façon simple, ces divers modes de placements.

Passez donc bientôt à la succursale du Permanent la plus près de chez vous.

Vous avez tout probablement de l'argent dans un compte d'épargne qui ne travaille pas présentement dans votre meilleur intérêt.

Pourquoi votre argent ne travaillerait-il pas aussi fort que vous.

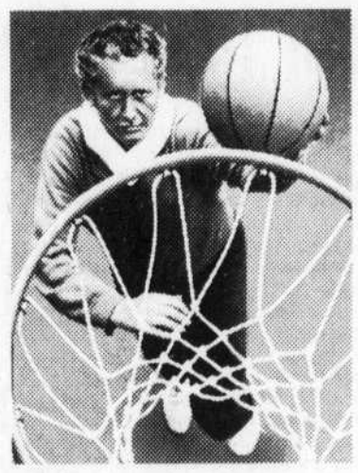

Les dépôts à termes du Permanent rapportent davantage.

le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent
600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554
183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883
5222 Chemin de la Reine Marie, Snowdon, 489-9381

Trudeau aurait mal compris

VANCOUVER (PC) — Le vérificateur général du Canada s'est dit surpris de la réaction du premier ministre Trudeau et du ministre des Finances Macdonald à sa suggestion de créer un poste de contrôleur des dépenses gouvernementales.

Dans une interview téléphonique d'Ottawa, M. J. J. Macdonell a déclaré qu'on semblait avoir mal compris le sens de sa suggestion.

MM. Trudeau et Macdonald ont tous deux laissé entendre que la nomination d'un contrôleur usurperait la responsabilité du gouvernement et du cabinet sur les finances.

"Je suis surpris, a dit M. Macdonell, qu'on puisse penser qu'un contrôleur serait lié directement au Parlement. En fait, cette personne serait directement responsable au gouvernement."

Dans son rapport, le vérificateur général constatait que le gouvernement perdait le contrôle de ses dépenses.

une invitation

La Société d'énergie de la Baie James offre au public des séances d'information sur le complexe La Grande, l'un des plus grands projets hydroélectriques au monde qui se réalise présentement à la Baie James.

A défaut d'aller vérifier vous-même sur place, une présentation audio-visuelle très particulière vous montrera toute la beauté des paysages sauvages et l'ampleur des travaux qu'on y a entrepris.

Séances d'information tous les mercredis entre 12h30 et 13h30 et entre 16h et 17h

De plus, les groupes de 10 à 40 personnes seront reçus à l'heure et au jour qui leur conviennent. Pour rendez-vous, composez 844-3741 poste 1193.

Société d'énergie de la Baie James

En un mot: exquises

Mappins est fier de présenter sa collection de bagues de fiançailles. Collection où la sensibilité des dessins rivalise de qualité avec le travail des artisans d'art.

Voyons ce solitaire classique. Digne de vos fiançailles, c'est aussi le cadeau rêvé à faire à l'autre, ou à soi-même.

Le modèle illustré: $350. D'autres modèles sont offerts à des prix qui vous conviendront.

Les bagues de fiançailles Mappins — exquises.

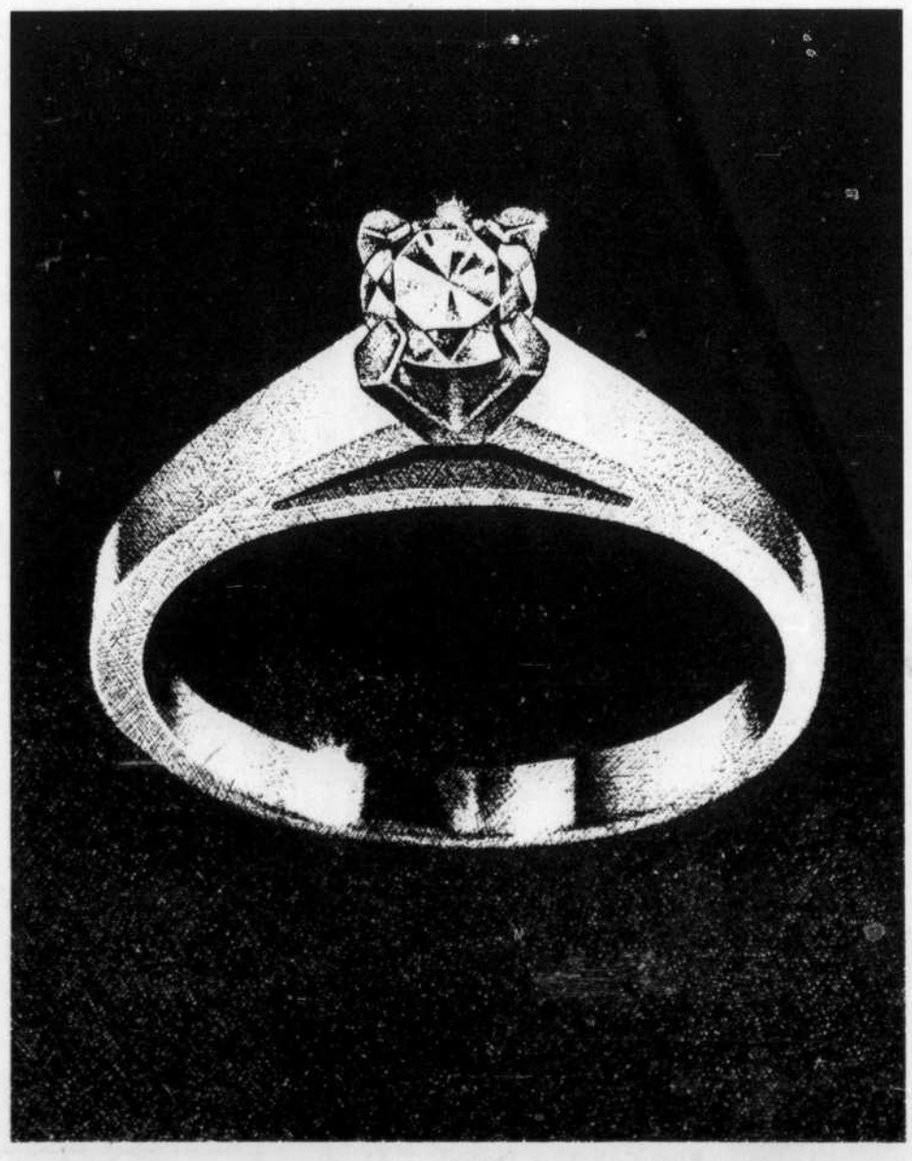

Mappins
Quel que soit votre choix

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431
3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent
LES TERRASSES
705 ouest, rue Sainte-Catherine

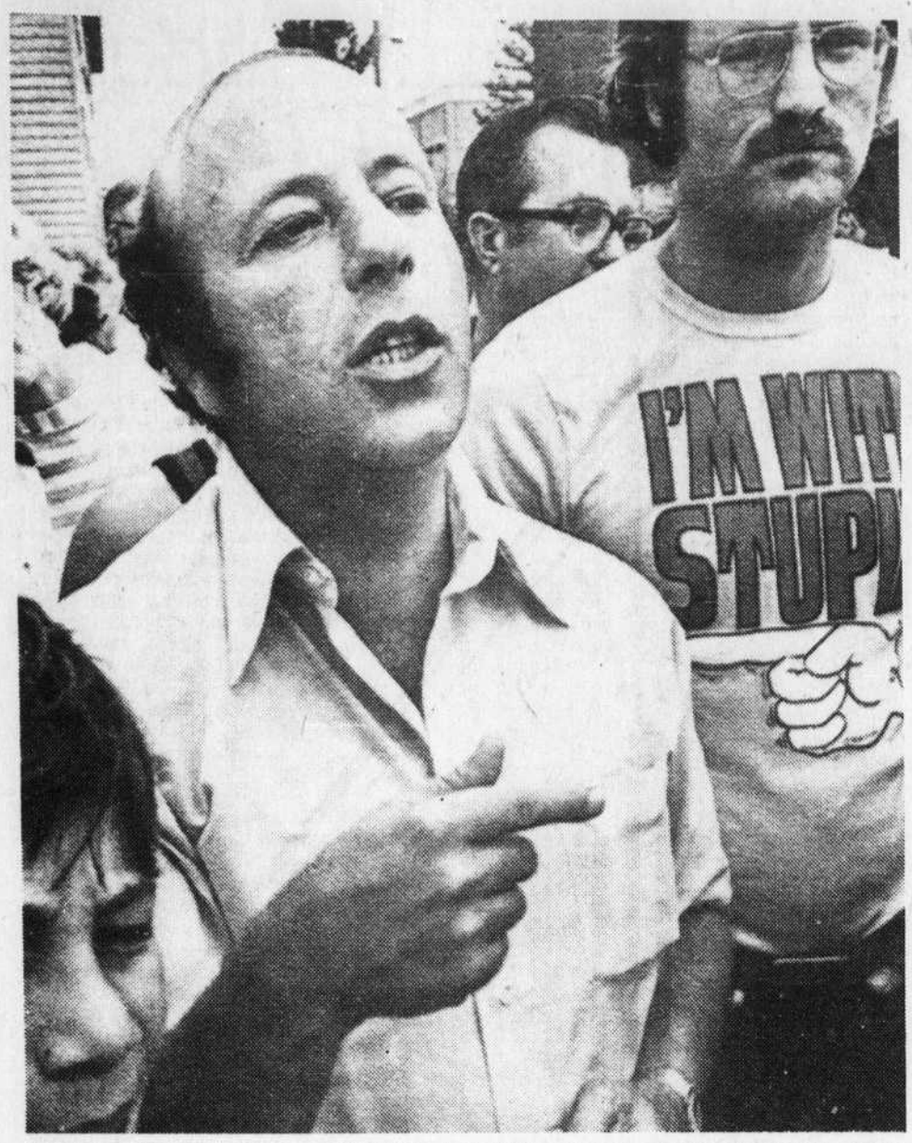

Ancien entrepreneur en construction, Lorry Greenberg, qui fait campagne pour un deuxième mandat à la mairie d'Ottawa, préconise la création d'une ville-Etat dans laquelle les Canadiens, d'un océan à l'autre, pourraient s'identifier. Cette photo a été prise en juin dernier au moment où M. Greenberg visitait un nouveau développement domiciliaire. (Téléphoto CP)

Robert: non l'IPIC n'est pas mort

par Renée Rowan

Qu'arrivera-t-il de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur au lendemain des événements du week-end qui ont mis un terme à son association longue de huit ans avec les magasins Cooprix? Est-ce que cela signifie, à plus ou moins brève échéance, la mort de l'IPIC?

"Non, répond au cours d'une entrevue le directeur de l'Institut, Gilles Robert, mais cela signifie pour nous un gros problème de réévaluation et de réorganisation interne en fonction des services que nous aurons désormais à fournir."

De toutes façons, les liens ne sont pas encore définitivement rompus avec la Coop des consommateurs de Montréal, mais on arrive encore mal à entrevoir à l'intérieur de quel "modus vivendi" les deux groupes arriveront à s'accepter mutuellement après ce qui a été dit sur la place publique ces derniers jours.

"Puisqu'il appartient désormais au conseil d'administration de la CCM de prendre des décisions, nous attendrons qu'elle bouge avant, de notre côté, de décider quoi que ce soit, ajoute le directeur général de l'IPIC. Nous considérons que c'est à la Coop de prendre les devants et de nous signifier officiellement si oui ou non elle a encore besoin de nos services et sur quelle base."

A l'assemblée générale annuelle de la CCM, dimanche, il avait été proposé que la Coop cesse de verser à l'IPIC les cotisations de 25 cents prélevées sur chaque commande de $15 et plus, tant et aussi longtemps que les parties en cause n'en soient pas venues à une formule d'entente à la satisfaction du conseil d'administration de la Coop, mais cette recommandation a été rejetée par la salle.

"Cela veut donc dire que nous continuerons à offrir des services aussi longtemps que les cotisations nous seront versées", souligne Gilles Robert.

Rappelons que l'IPIC a été créé par les concepteurs de Cooprix, en 1968, comme partie intégrante de la formule. "Mais, comme nous le fait remarquer un des fondateurs des Cooprix et de l'IPIC, la formule n'a pas été inventée pour faire une révolution, mais une évolution."

Son mandat était clair: informer et éduquer les consommateurs usagers de Cooprix sur la qualité des biens et services qui leur sont fournis afin de leur permettre d'exercer plus judicieusement leur choix. Afin de réaliser pleinement son rôle, l'IPIC se devait d'être en contact continuel avec les consommateurs pour les écouter, ce qui lui permettait d'orienter ses recherches en fonction des besoins du consommateur. Suite à cette démarche, l'IPIC devenait un outil de recherche scientifique par l'analyse systématique des produits en laboratoire, pour déboucher sur la diffusion des analyses d'une façon vulgarisée.

"Il est clair, ajoute un des initiateurs de la première heure, que l'IPIC ne devait pas être une plate-forme politique comme cela est maintenant le fait."

Dans une analyse de la situation de la CCM par rapport à l'IPIC remise aux participants à l'assemblée du week-end, la Coop note que l'équipe des Cooprix de Montréal a travaillé très étroitement avec l'équipe de l'IPIC jusqu'en 1975, sans qu'aucune difficulté majeure n'intervienne entre les deux parties. "Certains directeurs de Cooprix ont eu des difficultés à admettre ce qui leur apparaissait comme une contradiction et qui consistait d'une part à proposer à la vente des produits sur lesquels l'IPIC pouvait d'autre part donner une information visant à détruire l'utilité ou la qualité du produit."

Le document poursuit en précisant que "chaque information provenant de l'IPIC était alors perçue par certains gérants comme une contestation ou un boycottage de la coopérative".

Il en résulta des frictions qui auraient pu être salutaires pour les deux parties, mais au contraire, la situation s'est envenimée pour en arriver à une lutte à finir. Et pour Gilles Robert, tout est là: "La Coop n'accepte plus d'être critiquée... c'est le noeud du problème".

Puisque les relations sont devenues impossibles à l'intérieur des magasins entre les employés des Cooprix et de l'IPIC, Gilles Robert, dans un document remis au conseil d'administration de la Coop le 23 novembre intitulé: "Transformation des services de l'IPIC dans les Cooprix — la réorganisation projetée", propose de retirer des Cooprix les agents d'information de l'IPIC.

Par ailleurs, dit-il, une enquête conduite fin juin début juillet 1976 auprès de 150 coopérateurs membres fréquentant les trois Cooprix — Saint-Joseph, Legendre et LaSalle — a démontré que seulement 15% des membres utilisent régulièrement la compétence de l'agent d'information par des consultations.

Le directeur de l'IPIC propose donc que le contenu des programmes d'information soit plutôt articulé autour de l'affichage à l'étalage qui semble répondre à un besoin, de dépliants et de dossiers d'information ainsi que par de l'animation qui pourrait prendre la forme de rencontres de cuisine tout en conservant la revue Le Réveil du consommateur.

Ces services, semble-t-il, pourraient être "achetés" par la Coop en tout ou en partie. C'est ce que le conseil d'administration de la CCM aura à étudier au cours des prochaines semaines.

De la décision des administrateurs de la Coop, le sort du Réveil du consommateur pourrait aussi être remis en question. En attendant, les activités de l'IPIC se poursuivront du mieux possible à l'intérieur des trois Cooprix, assure Gilles Robert.

Si les liens devaient être entièrement rompus entre la CCM et l'IPIC, cela voudrait dire pour l'Institut une perte importante de revenus. Pendant la période s'étendant du 1er septembre 1975 au 31 août 1976, les cotisations versées par les membres de la CCM ont représenté la somme de $77,856 par rapport à un total de revenus de $296,709, soit 26.15% de son budget global de fonctionnement.

Les autres sources de revenus de l'IPIC sont la cotisation de 10 cents dans cinq Cooprix de la Fédération Coop ($41,725), les abonnements individuels ($6,200), les abonnements collectifs ($39,000), les subventions fédérale et provinciale ($131,000) et divers, $928.

Selon les chiffres fournis par le directeur de l'IPIC dans son rapport, le coût total des services rendus à la CCM pour la même période s'est élevé à $80,034, soit un "déficit" d'opération de $2,178.00. "Compte tenu des services offerts, nous dit Gilles Robert, c'est beaucoup d'énergie pour les revenus qu'on en retire!"

Soulignons, d'autre part, le manque de liquidité de l'IPIC en ce moment, manque de liquidité qui s'élève entre $25,000 à $30,000. Déposant comme garantie la lettre du gouvernement fédéral assurant à l'IPIC qu'il devrait recevoir au cours des prochains jours une subventions de $50,000 — subvention déjà annoncée publiquement dans les journaux par le ministère fédéral de la Consommation il y a au moins une semaine — Gilles Robert a tenté d'obtenir auprès de sa Caisse populaire un emprunt pour pourvoir aux obligations les plus pressantes, emprunt qui vient de lui être refusé. Cela, toutefois, se passait avant les événements du week-end.

Comme on le voit, la situation est loin d'être rose à l'IPIC, mais le directeur général n'a pas encore perdu confiance.

Elections à Ottawa

Greenberg favorise un statut spécial pour la capitale

OTTAWA (PC) — Les "fédéraux" minent la santé économique d'Ottawa, a affirmé hier le maire Lorry Greenberg, qui fait campagne en vue des élections municipales qui se dérouleront lundi dans cette ville.

"Nous ne sommes pas seulement une autre ville", a dit M. Greenberg, qui accuse le gouvernement fédéral de prendre des décisions qui menacent de faire d'Ottawa une ville économiquement invalide.

"Nous sommes la capitale d'un pays et une capitale doit représenter beaucoup pour les citoyens. Si la santé économique de la capitale nationale est affaiblie, tout le reste du pays en sera affecté", a-t-il poursuivi.

M. Greenberg est également mécontent du statut de sa ville à l'intérieur du système politique ontarien. Il favorise la création d'une ville-État dans laquelle les Canadiens, d'un océan à l'autre, pourraient s'identifier.

"Si nous voulons représenter le Canada, nous devons pouvoir établir nos propres priorités et, pour ce faire nous devons nous séparer de la province ontarienne", a-t-il dit.

"Vous devez négocier d'égal à égal avec les gouvernements fédéral et provincial et prendre vos propres décisions. C'est aussi simple que ça".

M. Greenberg, un ancien entrepreneur en construction, favorise un statut spécial semblable à celui de la ville de Vienne plutôt que la création d'un district fédéral comme Washington, aux États-Unis.

Le maire actuel, selon les observateurs, est assuré de la victoire, lundi, contre ses trois adversaires: Alphonse Lapointe, un homme d'affaires; Mike Sammon, un chauffeur d'autobus, et Bill Foster, le propriétaire d'un salon de massage.

Un journal d'Ottawa a même affirmé que 98% des électeurs accorderont leurs votes à M. Greenberg.

M. Greenberg est le fils de Roger et Rachel Greenberg. Il a trois frères et deux soeurs. Sa famille a connu la pauvreté avant de fonder une compagnie connue maintenant sous le nom de Minto Construction.

Déjà financièrement à l'aise à l'âge de 28 ans, Lorry s'était retiré du monde des affaires pour se consacrer à des oeuvres sociales spécialisées dans l'aide aux délinquants, aux enfants retardés, aux alcooliques, etc.

Marchez, c'est gratuit!
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

LA BOÎTE À PULL

Le Spécialiste du Tricot

est un rendez-vous d'élégance pour la femme moderne

Dans une ambiance sympathique et Bretonne vous aimerez toucher, essayer et adopter la mode européenne.
Et si vous avez besoin de conseils, vous nous trouverez toujours prêts à vous aider pour assortir pulls et blouses, avec jupes et pantalons.

Nous nous y connaissons!!!

Voyez également notre ligne de pulls unisex, en IMPORTATION DE BRETAGNE.
Pulls en jersey de coton rayé ou en pure laine, formidable pour loisirs, la neige ! . .

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR,

CENTRE D'ACHATS WILDERTON
et
LES GALERIES ST-LAURENT

Tél: 731-5298 et 331-8494

Au nouveau ministre de l'Éducation

les enseignants demandent le paiement de la rétroactivité pour l'année dernière (1975-76)

— les enseignants *ont accepté les offres du gouvernement* le 31 août

— les enseignants *ont signé* l'entente provinciale le 20 octobre

MAIS . . .

les enseignants n'ont pas encore reçu leur plein salaire de l'année dernière (1975-76)

NOUS RÉCLAMONS LE VERSEMENT INTÉGRAL DES SOMMES QUI NOUS SONT DUES

ceq *les enseignants de la région de Montréal*

CE MESSAGE EST PAYÉ PAR DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL.

Bangkok refoule des réfugiés cambodgiens

BANGKOK (d'après AP) — Le gouvernement thaïlandais a décidé la semaine dernière de remettre aux autorités de Phnom Penh vingt-six réfugiés cambodgiens, dont un enfant de 11 ans, qui avaient fui leur pays il y a un mois.

Le porte-parole gouvernemental, qui a annoncé cette mesure radicale, a précisé que la présence de ces réfugiés constituait une menace pour la sécurité du pays. Les expulsés auraient été conduits par camion, un bandeau sur les yeux, jusqu'au pont de Aranyaprathet, à la frontière cambodgienne.

C'est la première fois que Bangkok rend une telle mesure à l'égard des réfugiés au nombre de 70,000 mais il semble que le nouveau gouvernement militaire ait l'intention de se montrer très sévère envers les nouveaux réfugiés. Selon un porte-parole du commandement de la sécurité intérieure, les gouverneurs de province ne laisseront "à partir de maintenant" aucun réfugié résider en Thaïlande; ils devront retourner dans leur pays. Le gouvernement met au point une politique qui les forcera à quitter la Thaïlande aussitôt que possible".

Le porte-parole a affirmé que les vingt-six personnes expulsées étaient venues en Thaïlande pour y recueillir des renseignements militaires. Elles auraient ainsi été "téléguidées" par les Khmers rouges. Cependant, aucune preuve n'a pu être apportée pour accréditer cette version. Il semble surtout que la junte thaïlandaise veuille éviter une tension à sa frontière avec le Cambodge.

Portugal: suspension de militants de l'aile gauche du PS

LISBONNE (Reuter) — Le Parti socialiste portugais a annoncé hier la suspension de cinq membres de son aile gauche, qui avaient tenu à Coimbre une réunion interdite par la direction.

Parmi eux, se trouve le président de l'association des étudiants de Coimbre, M. Henrique Fernandes. Lors du dernier congrès du PS, le mois dernier, à Lisbonne, la direction avait défait l'aile gauche qui s'opposait aux mesures d'austérité décrétées par le gouvernement de M. Mario Soares pour tenter de résoudre la crise économique.

Le chef de file de la gauche, M. Antonio Lopes Cardoso, principal artisan de la réforme agraire, avait alors démissionné de son poste de ministre de l'Agriculture.

Cinq personnalités de la commission du travail ont ensuite été suspendues. La commission disciplinaire du PS doit maintenant se prononcer sur l'exclusion définitive des membres sanctionnés.

D'autre part, le Parti communiste portugais a accusé hier le Parti socialiste au pouvoir de violer la Constitution et réclame des conversations urgentes entre les deux formations au sujet de la "détérioration rapide de la situation politique".

Le Premier ministre, M. Mario Soares, secrétaire général du PS, a déclaré hier, à son retour du sommet de l'Internationale socialiste de Genève, qu'une rencontre entre les dirigeants des deux partis était actuellement impossible.

Un porte-parole socialiste, M. Rodolfo Crespo, a affirmé que cette demande n'était qu'un stratagème publicitaire du PCP s'inscrivant dans la campagne communiste pour une "majorité de gauche" représentant les deux partis.

Dans son communiqué, le PC affirme que la droite réactionnaire a organisé des attentats à la bombe et des campagnes anti-communistes dans la presse et veut obtenir l'abolition de la réforme agraire. Celle-ci a déjà permis la collectivisation de plus d'un million d'hectares.

"L'absence de réponse convenable du gouvernement du Parti socialiste, qui en pratique mène une politique contraire à la Constitution sur plusieurs points, est une source de grande inquiétude" ajoute le communiqué.

Le Parti communiste critique aussi durement l'appel à la garde républicaine — police paramilitaire datant du salazarisme — pour faire appliquer par la force la restitution à leurs propriétaires de terres occupées illégalement.

La garde a tiré en l'air et lancé des grenades lacrymogènes pour repousser des paysans qui s'y opposaient la semaine dernière dans plusieurs fermes de l'Alentejo. À la ferme de Lobato, près de Beja, des gardes à cheval empêchent encore des paysans de pénétrer.

Le parti juge "alarmant et troublant" à ce propos que la terre ait été rendue aux propriétaires de domaines échappant par leur taille à la loi agraire, sans consultation des travailleurs agricoles ni aucun souci pour la viabilité des fermes collectives.

Dans la plupart des cas, les propriétaires ont reçu une petite partie de leurs anciens domaines pour pouvoir continuer à vivre de la terre. Mais, selon les syndicats agricoles, les restitutions empêchent en fait les coopératives agricoles d'être rentables.

Frappé par la répression de la rébellion extrême-gauche du 25 novembre 1975 et affaibli par ses mauvais résultats à l'élection présidentielles de l'été, le Parti communiste vient de reprendre l'offensive ces dernières semaines.

Il a soutenu les syndicats qui ont appelé ce week-end à des manifestations contre l'austérité à Lisbonne, Porto et Coimbre, ainsi que des grèves d'étudiants dans ces trois villes contre la "reprise en main" des universités par le ministère de l'Éducation.

Le Conseil européen devant la crise

Le dialogue Nord-Sud sera reporté

LA HAYE (d'après Reuter et AFP) — La phase finale du dialogue Nord-Sud sera sans doute reportée de décembre à février ou mars prochain.

Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt a en effet estimé hier à La Haye, que selon toute vraisemblance les deux co-présidents de la conférence Nord-Sud MM. Perez Guerrero (Venezuela) et M. Mac Eachen (Canada) proposeraient lors de leur prochaine réunion, à Paris, le report de la conférence ministérielle à la fin du mois de février ou au début du mois de mars.

"Nous ne nous opposerons pas à ce report, a précisé M. Schmidt. De toute façon, a poursuivi le chef du gouvernement de Bonn, nous ne pouvons mettre en oeuvre une solution dans le dialogue Nord-Sud, qui ne tienne pas compte des intérêts et des positions des États-Unis. Or, nul ne sait à l'heure actuelle, quelle sera la politique des États-Unis dans ce secteur, après le 20 janvier, c'est-à-dire après la prise de pouvoir de M. Jimmy Carter". C'est là, a estimé M. Schmidt, une raison supplémentaire pour que les deux co-présidents du dialogue Nord-Sud reportent la conférence.

Pays industrialisés et en voie de développement, et producteurs de pétrole, ont joué ces dernières semaines un jeu de poker diplomatique pour décider s'il fallait que le dialogue Nord-Sud se déroule ou non à la date prévue, c'est-à-dire presque au même moment que la réunion de l'OPEP au cours de laquelle sera décidée une hausse du prix du pétrole.

Certains pays de la Communauté estimaient qu'un geste conciliant de la Communauté en faveur du tiers-monde pourrait favoriser l'adoption d'une hausse "modérée" à Qatar.

Mais le chancelier Helmut Schmidt a rejeté à nouveau cette approche. Il a déclaré à la presse que le conseil européen ne publierait pas de mise en garde, ni ne lancerait d'appel à l'OPEP. Mais il est évident, a-t-il ajouté, que la capacité de la CEE à aider les pays en voie de développement dépend en partie du prix du pétrole.

Tous les pays membres de la CEE sont prêts à un transfert réel de ressources au bénéfice du tiers monde mais leurs possibilités d'aide financière seront amputées par l'augmentation de leur facture pétrolière, a déclaré le chancelier.

En dépit de l'ajournement probable du dialogue Nord-Sud de Paris, le Conseil européen va s'efforcer de dégager une position commune sur les revendications fondamentales du tiers-monde: un fonds de régularisation du prix des matières premières et un allègement de leur dette extérieure. Les discussions à ce sujet se poursuivront à La Haye aujourd'hui.

Les neuf chefs d'État ou de gouvernement des pays du Marché commun sont entrés, sans vains préliminaires, dans le vif du sujet: la crise, avec son cortège de 5 millions de chômeurs, qui risque encore de s'aggraver par les conséquences d'une hausse probable du prix du pétrole.

Les dirigeants de l'Europe communautaire ont en main les prévisions chiffrées des experts de la commission de Bruxelles en cas de hausse: ralentissement de la reprise, augmentation du déficit global de la balance des paiements des Neuf, aggravation du chômage. De ces chiffres, il résulte que les Neuf seront beaucoup moins en mesure de se montrer généreux avec les pays en voie de développement faute de moyens. C'est d'ailleurs le langage qu'a tenu en substance le chancelier Schmidt à ses collègues.

En fin d'après-midi, on apprenait que M. Giscard d'Estaing a proposé que la Communauté européenne définisse une politique énergétique commune en commençant par l'adoption d'un programme européen d'économie d'énergie.

Le président français a suggéré que les États européens fixent en valeur un plafond commun pour leurs achats de pétrole.

Il a proposé un triple programme d'action: 1) préserver l'acquis communautaire. 2) rétablir l'équilibre interne et l'équilibre externe des économies européennes. 3) reprendre la marche en avant de l'union économique et monétaire dès que les circonstances le permettront. Le président français a fait ces propositions après avoir brossé un tableau sans complaisance de la situation économique et monétaire de la Communauté européenne.

Auparavant, les Neuf avaient brièvement discuté des questions monétaires. Elles avaient été soulevées par un rapport du ministre des Finances néerlandais M. Duisenberg, recommandant en fait un rapprochement entre les monnaies du serpent (d. mark, franc belge, florin et couronne danoise) qui flottent de manière concertée à l'égard du dollar et les devises des pays de la CEE qui flottent isolément (livre, lire italienne et franc français).

On croit savoir que M. James Callaghan a fait état des négociations entre son gouvernement et le Fonds monétaire international, en vue de l'octroi d'un prêt de 3,9 milliards de dollars, négociations difficiles par la nature des conditions posées par le FMI, M. Callaghan, ce faisant, a demandé implicitement le soutien de ses collègues devant les exigences de l'organisme monétaire international.

Enfin, le Conseil européen s'est mis d'accord hier sur la façon d'aborder le différend qui oppose le Marché commun au Japon à propos de l'excédent commercial dont ce dernier bénéficie dans ses échanges avec l'Europe.

Les chefs de gouvernement des Neuf sont convenus de demander à la commission des Communautés d'entreprendre d'urgence des démarches auprès de Tokyo pour trouver le moyen de faire importer rapidement par le Japon davantage de produits de la Communauté.

On précise que si les progrès réalisés ne sont pas été jugés suffisants d'ici le prochain Conseil européen, en février, la CEE compte dépêcher à Tokyo le président de la commission de Bruxelles, M. Roy Jenkins, pour ouvrir des entretiens.

Les dirigeants européens ont souligné durant la séance de l'après-midi l'importance qu'ils attachent au maintien de bonnes relations avec le Japon et ont exprimé leur souhait de les voir se développer au bénéfice des deux parties.

Le Conseil européen a noté avec inquiétude les effets des méthodes commerciales pratiquées jusqu'ici par le Japon et la rapide détérioration survenue dans les échanges au détriment de la CEE, ainsi que les problèmes que cela a causés dans certains secteurs industriels importants.

On précise que les pays du Marché commun s'inquiètent tout particulièrement du niveau élevé atteint par les exportations japonaises dans le secteur des textiles, des postes de télévision et des voitures automobiles. Mais les Neuf n'agiteront pas pour le moment la menace de mesures de rétorsion, ajoute-t-on.

Les chefs de gouvernement européen s'attendent à ce que des progrès substantiels aient été réalisés d'ici leur prochaine réunion, en février à Bruxelles, et ils apprécient le fait que le gouvernement japonais est désireux de coopérer avec la Communauté européenne, dans un esprit de compréhension mutuelle, à la solution des problèmes qui se sont posés.

De même source, on précise que les entretiens de la commission de Bruxelles auront lieu avec des représentants de l'industrie et du commerce nippons et non avec le gouvernement japonais lui-même. L'excédent commercial du Japon dans ses échanges avec la CEE est estimé à 4.2 milliards de dollars pour l'année qui s'achève.

Pour éviter le boycott du référendum

Suarez rencontre l'opposition

MADRID, (Reuter) — Le premier ministre Adolfo Suarez a commencé hier ses entretiens avec l'Opposition qu'il va s'efforcer de dissuader de boycotter le référendum du 15 décembre sur les réformes politiques à l'élaboration desquelles elle n'a point pris part.

M. Suarez a conféré dans la matinée avec six dirigeants démocrates-chrétiens, dont l'ancien ministre de l'Éducation Joaquin Ruiz Gimenez et M. Jose Maria Gil Robles, qui fut ministre de la Guerre peu avant la guerre civile de 1936-1939.

L'entretien, indique-t-on de source informée, a également porté sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les élections législatives de l'an prochain. Il s'agira alors de mettre en place un parlement bicaméral chargé de réviser les lois autoritaires léguées par le général Franco.

M. Joaquin Ruiz Gimenez a déclaré que la conversation avec le premier ministre avait été "très positive". Le premier ministre est prêt à rencontrer une délégation représentant l'ensemble de l'opposition, a-t-il ajouté. "Il existe de nombreuses possibilités d'engager des négociations entre le gouvernement et l'opposition qui estime des négociations importantes, nécessaires et urgentes".

Les démocrates chrétiens rencontreront demain les dirigeants des autres partis d'opposition qui se proposent de boycotter le Référendum du 15 décembre sur les réformes politiques à l'élaboration desquelles ils n'ont pas pris part. M. Suarez s'efforce de les en dissuader.

Ces mêmes dirigeants avaient pris part durant le week-end à un "sommet" aux côtés de délégués communistes et socialistes et arrêté avec eux les conditions à une consultation démocratique, dont l'octroi d'un statut légal à tous les partis politiques et d'une part égale de publicité de la part des moyens d'information durant la campagne précédant le référendum et les législatives.

Mais alors même que M. Suarez s'entretenait avec les démocrates-chrétiens, le gouvernement indiquait clairement que seules les formations qui ont sollicité une reconnaissance officielle auraient accès au réseau de la télévision et de la radio d'État.

Cela reviendrait automatiquement à exclure les principales organisations chrétienne-démocrate et socialistes qui refusent de passer par la procédure de contrôle imposée par le gouvernement en déclarant qu'elle est antidémocratique.

Les conditions mises à l'allocation d'un temps d'antenne gratuit à la télévision et à la radio ont été énoncées dans un communiqué publié par le réseau national.

S'agissant du parti communiste, formation toujours interdite, on indique dans ses milieux dirigeants que 80 membres ont été arrêtés la semaine dernière, parce qu'ils prenaient part à une campagne de propagande pour faire sortir le PC de la clandestinité dans laquelle il milite depuis près de quarante ans.

La plupart ont été libérés, nombre d'entre eux après avoir versé des cautions de 15.000 à 50.000 pesetas.

Bientôt un Ulster autonome ?

par
RICHARD DEUTSCH
correspondant du Monde

BELFAST — Gouvernement régional, partage du pouvoir, administration directe de Londres: tous ces systèmes ont été essayés en Ulster, mais les "troubles" continuent. Seuls le retrait des troupes britanniques et l'instauration d'un "État" indépendant n'ont pas encore été expérimentés. Un tel plan était jusqu'à présent inimaginable: on estimait qu'il provoquerait le chaos économique et une guerre civile "à la libanaise". Mais l'idée acquiert peu à peu une certaine respectabilité; elle est discutée sérieusement par des hommes politiques, des universitaires, des économistes, certains prêtres et les organisations paramilitaires protestantes d'Irlande du Nord.

Le comité central de coordination des organisations paramilitaires loyalistes — qui ne compte pas dans ses rangs la plus importante, l'UDA (Ulster Defense Association) — a exposé la semaine dernière son plan pour un Ulster autonome au sein d'un Royaume uni fédéré. La Grande-Bretagne s'engagerait à verser pendant quinze ans 300 millions de livres pour aider le jeune État, qui ferait partie du Marché commun et établirait des relations économiques avec l'Irlande du Sud. Un Parlement avec une seule assemblée de cent membres remplacerait l'ancien Stormont à deux Chambres. La Constitution écrite comporterait une charte des droits de l'homme. Enfin, pour assurer l'allégeance de tous les Nord-Irlandais, l'Union Jack serait remplacé par une croix de Saint-Patrick et l'emblème de la Main rouge. Les extrémistes protestants ont précisé que ce plan était destiné à "stimuler la discussion".

La question de l'identité du nouvel "État" est la plus discutée. Les autonomistes jugent que l'Ulster est différent de l'Irlande du Sud et de la Grande-Bretagne; catholiques et protestants d'Irlande du Nord ont plus de points communs qu'avec les Écossais et les Anglais. Le consensus politique ne naîtra que lorsqu'on tiendra compte de ce particularisme, déclare M. John Robb, un chirurgien protestant qui, depuis des années, réclame l'indépendance de la province.

Pour que la Grande-Bretagne accorde l'indépendance à l'Ulster — étant entendu que ce n'est pas à ce dernier d'en décider unilatéralement "à la rhodésienne" — plusieurs conditions doivent être remplies: la majorité protestante et la minorité catholique doivent s'accorder sur la forme du nouveau gouvernement et sur l'organisme international, ou l'État, qui garantira les nouvelles institutions; la Grande-Bretagne, qui verse actuellement près de 500 millions de livres de subventions annuelles à l'Ulster, devra poursuivre un certain effort financier; Dublin devra renoncer à la revendication territoriale sur le Nord, inscrite dans la Constitution irlandaise.

Les réactions à l'idée d' "indépendance" sont en train de changer. Il y a quelques années, on criait à la trahison. Aujourd'hui, on réfléchit. Il n'y a plus d'opposition passionnée à un projet de couper le cordon ombilical symbolique. Dans l'ensemble, les partis y sont opposés, mais moins fermement qu'auparavant. La coalition loyaliste, le principal parti protestant, y voit un prélude à la guerre civile, mais d'autres formations loyalistes, comme le Vanguard, retiennent la solution au cas où Londres envisagerait d' "abandonner .. l'Ulster. Le S.D.L.P., le principal parti catholique, va discuter sérieusement la question à sa conférence annuelle, dans quelques jours. En Irlande du Sud, il n'y a que M. Jack Lynch, chef du parti d'opposition, Fianna Fail, pour reconnaître le projet comme "intéressant". Le gouvernement de Dublin craint, pour sa part, que les Britanniques, en partant, ne laissent l'Ulster aux mains des para-militaires protestants.

La masse des Nord-Irlandais suit la controverse avec intérêt, mais ne se prononce pas encore. Si on admet que l'Ulster est dans un "coma politique" et qu'il est maintenu en vie artificiellement par le gouvernement britannique, l'idée d'une autonomie négociée paraît séduisante, pas seulement pour les intellectuels nord-irlandais, mais aussi pour Londres.

A première vue, Westminster ne fait rien pour l'encourager. En fait, l'idée ne déplaît pas au Northern Ireland Office (l'administration britannique en place à Belfast). De hauts fonctionnaires anglais ont préparé un plan de retrait dans cinq à dix ans, avec retour du pouvoir régional — aboli en 1972 — au Stormont et à son nouveau gouvernement. L'information a été diffusée sur les ondes de la B.B.C. et elle a fait l'objet d'un long article récemment dans le *Sunday Times*. L'argument est simple: les subventions de la province autonome ne coûteraient pas plus cher à la métropole que le terrorisme actuel et le maintien des troupes. Or l'autonomie pourrait ramener le calme.

A la mi-décembre, les Communes vont consacrer un long débat à l'Irlande du Nord. M. Roy Mason, secrétaire d'État de la province, a déjà fait savoir que celle-ci pourrait bénéficier des avantages de l'autonomie dans le cadre de la dévolution de pouvoirs accordée à l'Écosse et au Pays de Galles. Londres pourrait exploiter le désir général de retour au calme créé par le Mouvement de la paix pour relancer une série d'entretiens avec les leaders des différents partis politiques d'Ulster en vue d'établir une formule de gouvernement autonomiste ou non.

CE QUE NOUS FAISONS, VOUS POUVEZ LE FAIRE...
ET NOUS AIDER À LE FAIRE!

DEUX OBJECTIFS MAJEURS:

1- Aider et servir des personnes âgées
2- Motiver à cette action le plus possible de bénévoles.

AIDEZ-NOUS À CONTINUER.
NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE APPUI.

Les Petits Frères des Pauvres
4624 rue Garnier - Montréal, Qué. H2J 3S7

vient de paraître

Rina Lasnier
Les Signes
poèmes
Collection Sur Parole

éditions hurtubise hmh
380 ouest st-antoine montréal

Tout est affaire de synchronisme

Au bon endroit au bon moment
Air Canada dessert les destinations canadiennes avec une ponctualité et une fréquence exemplaires. Il y a, par exemple, six vols quotidiens Montréal-Vancouver. Bien répartis à travers la journée, ces vols se font parfois sans escale, parfois en 727 ou en L1011 avec cinéma. Le service de réservations de vingt-quatre heures vous réservera sur-le-champ une voiture, une chambre d'hôtel et votre place à bord d'un vol d'affaires.

L'art de bien voyager
Air Canada offre encore plus aux gens d'affaires: le plaisir de bien voyager, sous le signe de l'hospitalité et de la courtoisie. Pourquoi ne pas profiter des tarifs excursion? Votre voyage d'affaires devient alors une aventure touristique, à prix réduit. Loisir bien mérité! Votre agent de voyage connaît tous les détails des tarifs excursion.

Vancouver
• Six vols quotidiens: deux le matin, dont un en L1011 avec cinéma, deux l'après-midi, deux le soir dont un sans escale et un en 727

Calgary
• Trois vols quotidiens: deux le matin dont un sans escale, un le soir en 727

Edmonton
• Deux vols quotidiens: un le matin, un le soir en 727

Winnipeg
• Six vols quotidiens: trois le matin dont un sans escale, deux l'après-midi, un le soir sans escale en 727

Horaires en vigueur le 31 octobre 1976

On y va? On y va!

AIR CANADA

Les villes italiennes sont au bord de la banqueroute

ROME (AFP) — Venise s'enfonce dans la lagune et les villes italiennes s'enlisent dans les dettes: en 1977, elles devront trente mille milliards de livres (36 milliards de dollars) aux banques qui refusent désormais de prêter à ces désespérants créanciers.

Milan, longtemps symbole de la richesse, capitale financière, est au bord de la banqueroute, avec 1150 milliards de lires de déficit. A moins d'un nouveau "miracle à Milan", il sera impossible de payer les 24.500 employés communaux à la fin du mois. M. Tognoli, le maire socialiste de la cité, se lamente: "Nous sommes pris dans un mécanisme infernal". Même constatation en Toscane (Florence) où les maires réunis pour tenter de trouver le remède à la maladie de leurs villes, n'ont pu que constater dans un communiqué: "La paralysie complète nous guette".

Rome est également la capitale de la banqueroute: le déficit annuel est de 2.500 milliards de lires, dont 350 milliards uniquement pour les intérêts aux banques.

A Naples, la dette est de 1.300 milliards de lires et elle augmente chaque année de 350 milliards, dont 90 pour cent serviront à payer les seuls intérêts des emprunts précédents. D'ou le cercle vicieux auquel il est bien difficile d'échapper.

La situation est d'autant plus dramatique que les besoins des villes sont immenses. Ainsi, Naples compte cent trente mille chômeurs. Elle détient le record national pour la mortalité infantile et pour les maladies contagieuses. Elle manque d'égoûts, d'hôpitaux et d'écoles (certaines salles de classes ne possèdent pas de fenêtres, a révélé un rapport officiel).

Comment les prospères cités italiennes ont-elles pu en arriver là? Le maire communiste de Naples, M. Maurizio Valenzi, élu il y a un an, met en cause la mauvaise administration de ses prédécesseurs; dénonçant un "clientélisme éhonté". "Ma première tâche a été de mettre tout le monde au travail" dit-il, en affirmant que sur les vingt-cinq mille employés municipaux bien peu étaient effectivement à leurs postes. M. Valenzi souligne aussi certaines absurdités "Naples ne comptait que quarante assistantes sociales mais les chefs de services disposaient de cinq cents chauffeurs et de 433 laveurs de voitures", soupire-t-il.

Même réflexion à Palerme (200 milliards de lires de dettes), où l'adjoint au maire démocrate-chrétien Salvatore Galante, relevait récemment que l'inefficace service de voirie coûtait 23 milliards de lires par an et employait 2100 personnes... "dont une centaine seulement au travail". La justice est finalement partie en chasse contre les "absents professionnels".

La principale raison de la maladie des villes reste cependant leur mode de financement: l'économiste Renato Zangheri, dans son livre sur la "Pathologie des finances locales" explique qu'en 1939 les communes percevaient directement, sous forme d'impôts, 40,5 pour cent de leurs revenus. Aujourd'hui, cette proportion n'est plus que de 10 pour cent. Ce qui signifie que l'argent des villes provient désormais pratiquement exclusivement de l'État. Or, ces subventions n'arrivent jamais à temps, se plaignent unanimement les maires qui sont alors contraints d'emprunter.

Les chiffres semblent bien confirmer cette analyse puisque depuis 1972, année où l'on a bloqué l'auto-financement des communes pour le confier à l'État, l'endettement des villes italiennes a augmenté de 400 pour cent. Il faut noter encore que le taux d'intérêt aux banques atteint maintenant 21 pour cent, pour certaines villes.

Partout les administrations disent jongler avec les finances, simplement pour pouvoir payer leurs employés. Si bien que le problème est devenu national. Impossible de lutter contre l'inflation, si on ne parvient pas à assainir puis à rééquilibrer les budgets municipaux. Le gouvernement le sait: il a déjà dressé une liste de onze communes à sauver en priorité, qui bénéficieront de subventions spéciales. Mais dans le même temps, l'austérité imposant des restrictions du crédit pose de nouvelles difficultés aux autres villes.

D'ailleurs le problème des cités italiennes est bien plus complexe que le simple fait d'une mauvaise gestion passagère. Ainsi Bologne, cette "ville rouge" que l'on donne généralement en exemple de bonne administration, n'échappe-t-elle pas aux dettes: 66 milliards de lires de déficit en 1976. C'est que les villes, comme le pays, doivent assumer un lourd héritage historique, comme la reconstruction après la dernière guerre. Les grandes cités industrielles ont également dû affronter ce phénomène social douloureux que fut l'immigration lors du "miracle économique" des années 60. Elles ont dû accueillir en hâte, tant bien que mal, des millions d'émigrés venus du sud et qui ont échoué en vagues successives aux périphéries des villes, comme l'a montré le cinéma néo-réaliste italien.

Autre fléau: la spéculation incontrôlée. A Rome, à Naples et à Palerme des quartiers entiers ont été construits sans autorisations légales, parfois sur des sites historiques théoriquement protégés et anéantis à jamais. A Rome, ce sont quatre cent mille familles qui vivent ainsi dans des immeubles qui n'auraient jamais dû être bâtis, mais qui ont rapporté beaucoup d'argent aux spéculateurs.

Le maire de Rome, l'historien Giulio Carlo Argan (apparenté communiste) explique: "Maintenant nous sommes obligés de gérer ce gâchis, car ces quartiers ne possèdent ni égoûts, ni écoles, ni aucun service essentiel. Dans ces conditions, il est impossible de planifier notre action, tout coûte cher et j'en suis réduit à aller frapper à la porte des usuriers". Avec son éthique d'historien, M. Argan se révolte en voyant que la "capitale du catholicisme soit tombée aussi bas". Il préconise un bon coup de balai dans tous les sens du terme, car tout est lié. Le chaos culturel engendre le chaos matériel", dit-il.

On constate effectivement des liens paradoxaux entre la culture et l'argent: la spéculation frappe jusqu'au sous-sol où certains agents immobiliers transforment des catacombes en luxueux parkings ornés de statues pour résidences raffinées. Enfin, la nouvelle municipalité romaine se voit contrainte d'entreprendre un plan régulateur voté en 1962, qu'elle désapprouve, tandis que depuis quinze ans, on tente de creuser un métro sur lesquels les Romains ironisent: "Il sera prêt pour la prochaine année sainte, dans vingt-quatre ans". Ces problèmes sont ceux de tous les maires italiens qui devant l'ampleur de leur mission n'osent plus se réjouir de leur propre élection. Il est vrai que lorsque l'on demande à M. Argan comment, d'historien, il est venu à s'occuper des finances de la ville éternelle, il répond: "Dans les deux cas, il s'agit de ruines".

Le nord-ouest du Mexique est secoué par une grave crise agraire

MEXICO (Reuter) — Les premiers jours de la présidence de M. Lopez Portillo — il succède le 1er décembre au président Luis Echeverria — vont être marqués par un difficile héritage dans le domaine de la politique agraire.

On assiste en effet à une levée de boucliers des propriétaires terriens mexicains et du secteur privé d'une façon générale à la suite de la décision prise par M. Echeverria pendant les dernières semaines de sa présidence de passer outre aux procédures légales habituelles en proclamant le démembrement des grands domaines qui occupent une partie des régions les plus fertiles du Mexique.

S'il y a une question explosive entre toutes au Mexique, c'est bien celle de la propriété terrienne. C'est elle qui, dans le passé, avait été le moteur de la révolution mexicaine et de la guerre civile qui la suivit, coûtant la vie à un million de Mexicains entre 1910 et 1917.

Or, le décret du président Echeverria exproprie quelque cent mille hectares de bonnes terres du nord-ouest du Mexique pour les répartir entre neuf mille familles de paysans.

Depuis qu'il a été promulgué, la vie agricole du nord-ouest est pratiquement paralysée. Les propriétaires des exploitations agricoles, des usines et des magasins de la région ont déclenché toute une série de lock-out en signe de protestation contre l'expropriation. Le mouvement protestataire ne s'apaisera probablement pas avant que le nouveau président ne prenne, après son entrée en fonction, des mesures de conciliation.

Mais M. Lopez Portillo va aussi se heurter à une forte pression des groupes paysans et de leurs puissants leaders dont l'appétit se trouve naturellement aiguisé par l'action en leur faveur du président Echeverria.

Un certain nombre d'organisations paysannes ont déjà commencé à envahir les grands domaines dans d'autres régions du pays que ne concernent pas la mesure d'expropriation, réclamant que le gouvernement agisse, là aussi, pour eux le plus vite possible.

L'armée et la police, qui en d'autres temps avaient durement réprimé des occupations du même genre, ont reçu l'ordre cette fois de ne pas intervenir, mais on dit que la tension monte entre des groupes rivaux d'agriculteurs dont certains sont très bien armés. M. Lopez Portillo pourrait avoir beaucoup de difficultés à essayer d'exhorter les paysans à la patience.

En réalité, la crise agraire que connaît aujourd'hui le Mexique fermente déjà depuis pas mal d'années. Le slogan de "La terre pour tous", constamment réitéré par les politiciens mexicains de tout bord, même les plus conservateurs, depuis la révolution mexicaine, reste assez vide de sens.

La grande majorité des vingt-huit millions de paysans mexicains n'ont toujours pas de terres à eux, en grande partie parce qu'il reste peu de terres à se partager dans ce pays surtout désertique et montagneux.

Quelque trois millions de familles ont obtenu des parcelles, mais elles sont souvent si petites et exploitées de façon si primitive qu'elles nourrissent tout juste leurs possesseurs.

De plus, les uns après les autres, les gouvernements mexicains ont beaucoup plus encouragé depuis la deuxième guerre mondiale le développement industriel que l'agriculture. Au début des années soixante-dix, le Mexique n'était plus en mesure de subvenir à ses besoins alimentaires. Il a dû faire appel de plus en plus à l'aide des États-Unis, surtout pour l'alimentation de villes se développant à un rythme très rapide.

Quelques exceptions cependant à cette situation, en particulier dans les États de Sonora et de Sinaloa (nord-ouest) où des agriculteurs entreprenants, et ayant de bons contacts politiques, ont tiré avantage des techniques améliorées de l'irrigation et des récoltes à haut rendement.

De grands domaines sont nés dans les vallées fertiles le long de la côte, en dépit de lois qui limitaient de façon stricte les dimensions des propriétés individuelles. Ce sont eux qui produisent maintenant la plus grande partie des céréales consommées par les citadins, ainsi que la moitié environ des importations agricoles des États-Unis — essentiellement des fruits et légumes.

Mais leur efficacité et leur haut rendement n'ont en rien rendu les grands propriétaires populaires parmi les milliers de paysans de la région, dont beaucoup sont au chômage sauf au temps de la moisson. Ils se sont fait aussi des ennemis politiques en raison de leurs relations étroites avec le secteur privé conservateur, hostile depuis longtemps aux idéaux progressistes du président Echeverria et à ses invectives personnelles contre les riches.

Jusqu'à présent, M. Lopez Portillo a observé un silence prudent au sujet du récent décret d'expropriation (le 19 novembre). Il ne semble pas, cependant, que sa politique ira dans le sens de celle du président sortant. Pendant sa campagne électorale, il avait proposé que les petits domaines non rentables soient regroupés en exploitations collectives spécialisées dans certaines cultures. Il avait aussi laissé entendre que l'accroissement de la production était le plus important. "A l'heure actuelle, avait-il déclaré, la question n'est pas seulement de donner la terre aux paysans, mais de nourrir tous les Mexicains".

"Désarmons le père Noël"

CITE DU VATICAN, (AFP) — Sous la devise: "Désarmons le père Noël", Radio-Vatican à invité samedi les parents chrétiens à ne plus offrir des jouets guerriers à leurs enfants pour Noël.

"Il est grotesque de se scandaliser de la criminalité juvénile quand on apprend aux enfants à aimer une mitraillette en miniature", déclare la radio. De plus, les jouets agressifs sont dangereux, 6,2% des enfants hospitalisés en Italie ont eu les yeux endommagés par des projectiles d'armes-jouets, ajoute Radio-Vatican.

Le stationnement olympique: une discipline de tout repos.

Le Parc Olympique est maintenant ouvert au grand public et il vous offre une discipline de tout repos: le stationnement.

Pour vous rendre au centre-ville en métro sans avoir à vous tracasser avec les problèmes de circulation ni le coût du stationnement...

Pour rentrer chez vous sans vous soucier de l'endroit où votre voiture passera la nuit...

Pour remiser votre voiture ou votre équipement de camping mobile pour l'hiver...

Le stationnement du Parc Olympique met actuellement à votre disposition 4,000 places couvertes, des places situées aux accès 85 (sur la rue Viau, entre Pierre de Coubertin et Sherbrooke) et 86 (au coin des rues Pierre de Coubertin et Létourneux).

Et il vous offre surtout tous les avantages suivants:

- ouverture 24 heures par jour,
- surveillance continuelle,
- accès facile au métro,
- accès au stationnement en tout temps, y compris pour tous les événements,

le tout pour seulement $25.00 par mois.

Profitez-en donc tandis qu'il reste encore des places.

Pour plus de renseignements, téléphonez à

252-4665.

Et pour obtenir votre permis, adressez-vous directement aux guérites des préposés au stationnement, accès 85, **sur la rue Viau, entre Pierre de Coubertin et Sherbrooke** et accès 86, **au coin des rues Pierre de Coubertin et Létourneux.**

Régie des Installations Olympiques

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

OFFRE DE LIQUIDATION: 250 lits pliants, avec matelas 4 pouces; ont servi 2 semaines durant les Olympiques. Livraison. Tél: 364-0600 4-12-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITÉES ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O

ANTIQUITES A VENDRE

MEUBLES CANADIENS EN PIN: armoires, vaissellier ouvert, buffet bas, coffres, lit en cuivre, courtepointes et plusieurs autres articles. Tél: 659-2651 1-12-76

APPAREIL PHOTO Leica 1944, en très bon état avec étui, pour collectionneur. Prix à discuter. Tél: 276-5046. 3-12-76

ARTICLES À VENDRE

APPAREIL PHOTO Rolleiflex à double objectif. Planar 2,8. format 120, qualité inégalable, avec étui et accessoires. Prix: $450. Tél: 276-5046. 3-12-76

Certainement le plus beau cadeau . . .

Pour ceux qui ont le respect des anciennes traditions vinicoles (peut être utilisé pour les liqueurs alcoolisées).
Grandeur: 1 pinte, ½ et 1 gallon.
BOUTIQUE DU TONNEAU, 5340, boul. Industriel, Montréal-Nord, Qué. 326-5940
1-12-76

AUTOS À VENDRE

VOLVO station-wagon, 1974, excellente condition, entièrement équipée, bas millage. Appelez 363-7210 Louis 3-12-76

ALFA ROMEO: Berlina 2000, 1974, condition AI, accepterais bonne offre. Tél: 663-9412 ou 352-0263 2-12-76

VOLVO, AUSTIN, MG. TRIUMPH, aux prix des plus compétitifs. Un service compétent et intégral. Une maison qui veut bien vous servir. Fort Chambly Auto: 658-6623 4-12-76

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison, semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-12-76

CHALETS À VENDRE

RIGAUD: 30 minutes de Montréal, chalet hivernisé, meublé, fini intérieur gyproc, grand terrain face à la rivière, idéal pour ski de fond, bateau. Tél.: après 5 h 326-2777 2-12-76

DEMANDES D'EMPLOI

UN
RÉDACTEUR-ÉDITEUR INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE
d'expérience **offre ses services** pour tout travail de recherche d'écriture et de révision.
Prière de s'adresser à:
C.P. 247
MONTRÉAL H3X 3T4
3-12-76

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

La location de bureaux et de magasins est une spécialité!
Consultez un spécialiste de location . . .
Vous y gagnerez en appelant:
Immeubles G.C. Gagnon Inc.
861-8395
courtier en immeuble
1-12-76

FERMES À VENDRE

ONTARIO: 30 milles de Lachute. Ferme, 152 acres, cultivables, maison, grange. Vente privée. Tél: Montréal 435-5262 6-12-76

LOGEMENTS À LOUER

ST-ANDRÉ-CHERRIER: 8 pièces, partiellement meublées, 1er étage, $275 chauffé. Tél: 525-4272. 1-12-76

COTE-DES-NEIGES: Lacombe, 6½, chauffé, garage. Libre décembre 1976. Tél: 738-1780 6-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

RIVE SUD

Cottage en pierre dans le coeur du Vieux-Longueuil. Foyer, garage, splendide terrain de 160' de profondeur, piscine creusée. **Louise Lalonde-Lalancette: 672-3741 ou 679-1110.**
courtier en immeuble
2-12-76

OUTREMONT
Sur la montagne

Cottage détaché, 10 pièces, salon avec foyer, 6 chambres, 2½ salles de bains, salle de jeux avec foyer, garage double. Grand terrain.
Chemin Ste-Catherine
Duplex genre cottage 5-10 pièces, 3½ pièces au sous-sol, garage double. Occupation immédiate. Exclusif.
M. Savoie 273-3653
AUDETTE & AUDETTE
courtier 1-12-76

LONGUEUIL: Triplex brique et pierre, 6½, 5½, 3½, Pour celui qui veut être chez-lui à bon compte. MLS. Jocelyne Hébert: 655-3756 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 1-12-76

LONGUEUIL: Pour couples qui désirent un bungalow avec sous-sol fini, paysagé, garage, tapis, bar, j'ai ce qu'il vous faut. MLS. Jocelyne Hébert: 655-3756 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 1-12-76

LONGUEUIL: C'est à voir, beau triplex, 6½, 5½, 3½, foyer dans salle fimiliale. Bon revenu, c'est à voir et vite! Jocelyne Hébert: 655-3756 ou 656-0660 DesRosiers, courtiers 1-12-76

VIEUX BOUCHERVILLE: Grand cottage ancien en déclin de bois, 4 chambres à coucher. Grand terrain. Chauffage électrique. Taxes minimes. Votre offre sera considérée. M.L.S. Judith Barrette 655-9400 ou 583-3745 Immeubles Triton, courtier 1-12-76

MAISONS A LOUER

VIEUX-MONTRÉAL
Maison en pierre historique du 17e siècle, complètement restaurée:
Terrasse, jardin, solarium, 4 chambres à coucher, sauna, 2 salles de bains, cuisine nouvellement équipée, salle à diner, salon, 3 foyers, planchers en pin, poutres au plafond, à louer immédiatement.
Aussi appartement d'une chambre à coucher, salle de bain, cuisine, salon, foyer.
Pour rendez-vous:
631-4343
2-12-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

VASTE ESPACE de plancher plus travailleurs responsables offert par Monastère catholique pour de la fabrication ou procédé d'assemblage. Jusqu'à 400 heures manuelles par semaine. 1095 St-Alexandre ou laisser message 861-8640 1-12-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE parfaitement bilingue pour école privée juive. Expérience requise. S'occuperait aussi de traduction. Tél: 739-3623 poste 34. 3-12-76

PENSIONS

RESIDENCE POUR PERSONNES AGÉES, endroit propre et luxueux, service de garde-malade et médecin. Nourriture impeccable. Permis autorisés. Tél: 376-7689 13-12-76

PERDUS

RECOMPENSE pour retrouver un petit Shepard Allemand, femelle, noir et tan, dans secteur St-Dominique. Licence de New-York. Tél: 849-7947 1-12-76

Au TNM mercredi, 24 novembre, écharpe peinte main, turquoise et orange. Valeur sentimentale. Récompense offerte. Tél: 277-6927 après 5 P.M. 1-12-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau de Noël original. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialistes, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél.: 866-2972. 1-12-76

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAC ST-LOUIS

Grande maison en brique, construite 1930, 13 pièces dont cuisine ultra-moderne 25' x 14'. Terrain paysagé de 36,000 pi.ca. dont 120' en bordure du lac.
Tél.: après 6 p.m.
453-6423 ou 453-6820
30-11-76

LAVAL-SUR-LE-LAC

Magnifique maison, 4 chambres à coucher, située dans un décor enchanteur, arbres magnifiques, avec piscine. Grand terrain 28,000 pi.ca. Sans agent. $95,000.
Tél: **281-1811**
627-3186, après 6 p.m.
4-12-76

Montréal Trust
BOUCHERVILLE
Bungalow pierre/brique, chauffage électrique, 4 chambres, sous-sol fini, grande salle familiale, foyer, bar, garage attaché, construction récente. **Jean-Paul Dubuc: 651-1000 ou 655-7699.**
LONGUEUIL
Split-level, secteur Bellerive, pierre/brique, 4 chambres, salle de jeux, terrain magnifique, excellente construction de 20 ans. Occupation immédiate. Faites vite. **Armande Martin: 651-1000 ou 674-0103.**
courtier en immeuble
1-12-76

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER
LAVAL-SUR-LE-LAC
Toute la splendeur du bois dans cette maison ranch. Salon et salle à manger remarquables avec toit cathédrale, plancher en marbre, fenêtres panoramiques. Terrain 36.000 pi.ca. avec patio, piscine chauffée. Beaux arbres. Exceptionnellement paysagé. Exclusif. **Dora Brunet: 687-1010 ou 627-0348.**
CARTIERVILLE
Villa méditerranéenne sur la rue Breton. Maison exceptionnelle dans sa conception et la dimension de ses pièces. Marbre, terrazo, tuiles céramiques. Les 5 chambres à coucher sont en mezzanine sur vaste hall d'entrée. Bain romain dans une des 4 salles de bains. Maison différente et de qualité. MLS. **Dora Brunet: 687-1010 ou 627-0348.**
1-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust
ROSEMONT
Cité Jardin
Cottage brique, 9 pièces, 4 chambres, salon, salle à manger séparés, 2 salles bains, garage. Beaucoup d'extras. Terrain 9,200 pi.ca. Prix: $71,800. Téléphoner: **Thornton: 653-2496.**
ST-BRUNO
Un site de prestige exclusif attend l'acheteur de ce magnifique bungalow surélevé. 4 chambres, foyer, salle à manger, garage - et plus encore. Pour occupation 1er février. N'attendez plus. **Laurette Dauphinais: 653-2496 ou 653-4288.**
Bungalow spacieux. Salle à diner, grande cuisine, 4 chambres, 2 salles de bains, salle familiale, garage double. Hypothèque à 8½% fixe. Seulement $42,000. Téléphonez-moi aujourd'hui. **Francine Émard: 653-2496 ou 653-4937.**
STE-JULIE HAUT-BOIS
Magnifique cottage 'Mansard', 4 chambres, 2½ salles bains, foyer, salle manger, garage double. Terrain boisé, 11,250 pi.ca. Occupation immédiate. **Camille LacoursièreÉ 653-2496 ou 653-9970.**
courtier en immeuble
1-12-76

LONGUEUIL: 4½ en co-propriété (condominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager. Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. $29,900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630 poste 319. 8-12-76

TERRAINS À VENDRE

Montréal Trust
ST-BRUNO
2 des plus beaux terrains de St-Bruno, magnifiquement boisés, 10.000 et 19.000 pi.ca. **Jeannine Lacelle: 653-2496 ou 653-9282.**
courtier en immeuble
1-12-76

TERRAINS COMMERCIAUX À VENDRE

ST-HUBERT: Angle des Paré et Hémard, zonage commercial. Site de choix, écoles, parcs, quartier résidentiel. M.L.S. Claudette Pigeon: 655-9400 ou 652-2307 Immeubles Triton, courtier 1-12-76

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

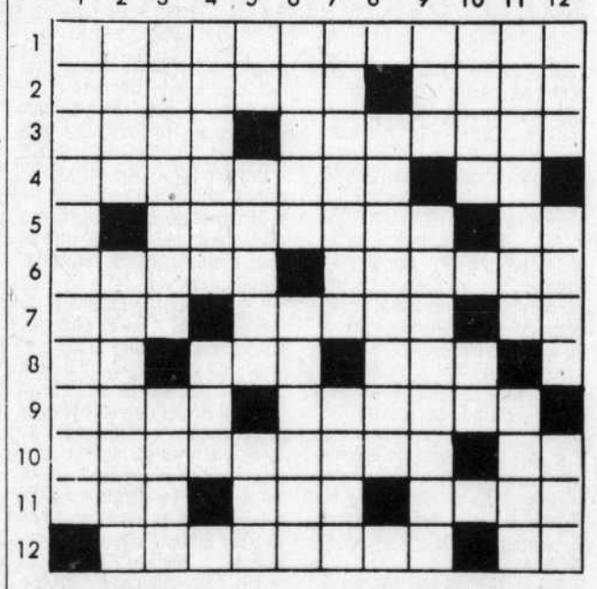

Horizontalement

1—Action d'accoucher.
2—Profession d'acteur. — Sans inégalités (fém.)
3—Filet pour prendre des oiseaux, des poissons. — Empêcher d'avancer.
4—Animal articulé. — Aluminium.
5—Qui appartient au ciel. — Parcouru des yeux.
6—Prénom féminin. — De l'Ionie.
7—Fatigué. — Mâle de la vache. — Coups de baguette.
8—Le meilleur en son genre. — Berceau. — Rongeur.
9—Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie. — Un sport.
10—Petit ruisseau. — Fleuve de l'U.R.S.S.
11—Époque. — Ancien oui. — Expulsion de quelqu'un hors de sa patrie.
12—Personne qui enfile. — Fer.

Verticalement

1—D'humeur noire.
2—Tendrement aimé. — Rend l'assurance.
3—Ordre de mammifères marins. — Ce que la morale prescrit de faire.
4—Habitant d'une oasis. — Qui a peu de hauteur.
5—Note de la gamme. — Sol en culture. — Pronom personnel.
6—Tête. — Doigt du pied.
7—Doctrine d'origine chrétienne contraire à la foi catholique et condamnée par l'Église. — Pronom personnel.
8—Va de nouveau.
9—Change de poil, en parlant de certains animaux. — Donner le jour à un enfant.
10—Greffa. — Titane.
11—Orner de nielles. — Besoin de boire.
12—Trois fois. — Mammifère aux mouvements lents. — Plante herbacée annuelle.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	Y	O	T	E	■	G	U	E	P	E
2	A	C	E	R	A	C	E	E	S	■	R	U
3	S	C	U	L	P	T	U	R	A	L	E	■
4	T	L	■	E	I	R	E	■	G	U	A	M
5	R	U	Z	■	N	O	■	V	E	N	U	E
6	O	S	E	R	■	P	H	A	R	E	■	N
7	■	I	N	I	T	I	A	L	■	T	H	E
8	B	O	I	S	■	O	N	■	E	T	A	T
9	I	N	T	E	R	N	O	N	C	E	■	R
10	L	■	H	E	■	■	V	A	L	■	P	I
11	A	R	A	■	M	A	R	I	A	B	L	E
12	N	U	L	L	E	M	E	N	T	■	I	R

LE DEVOIR Cahier 2 Montréal, mardi 30 novembre 1976

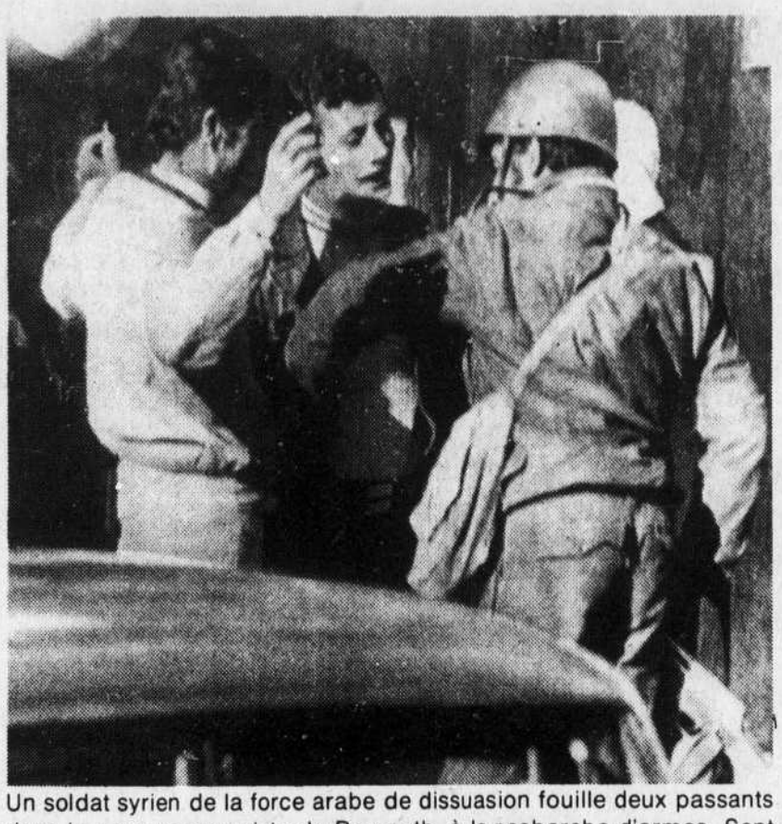

Un soldat syrien de la force arabe de dissuasion fouille deux passants dans la zone progressiste de Beyrouth, à la recherche d'armes. Sept personnes ont été arrêtées en possession d'armes ces derniers jours. (Téléphoto AP)

Sarkis devant le test de la confiscation des armes

Casques verts séoudiens au Sud-Liban?

BEYROUTH, (d'après AFP et Reuter) — Un contingent de soldats séoudiens et des Émirats arabes unis de la force de dissuasion serait déployé cette semaine au Sud-Liban, près de la frontière israélienne, apprend-on de source proche de la Ligue arabe à Beyrouth.

Ce contingent serait fort d'un millier d'hommes. Il permettrait de parachever le déploiement de la force des "casques verts" dans l'ensemble du Liban, tout en évitant une réaction israélienne.

On sait qu'Israël a lancé plusieurs mises en garde contre l'approche de sa frontière par des forces syriennes (qui forment le gros des "casques verts"). La présence séoudienne et des Émirats, précise-t-on de même source, serait une garantie de sécurité de plus dans la région.

Israël serait, en fait, triplement protégé: par ses propres forces armées, par la "ceinture de sécurité" des villages chrétiens aux abords de sa frontière et par les Séoudiens. On ajoute, d'autre part, de sources informées, que des garanties auraient été données à Israël par voie diplomatique, que la force de dissuasion ne menacera pas sa sécurité.

On indique, par ailleurs, qu'il ne reste presque plus de commandos palestiniens à proximité immédiate de la frontière libano-israélienne. Les Fedayine se trouveraient en partie dans la région de Daida-Nabatyé, (de 40 à 60 km au nord de la frontière).

Les unités séoudiennes et des Émirats se chargeraient d'abord de la réouverture des routes dans cette région, notamment la route Saida-Majeyoun (localité contrôlée par les chrétiens) et qui remonte par la plaine de la Bekaa méridionale vers la frontière Israélo-libanaise y demeurequemment utilisée en hiver. Lorsque la route internationale Beyrouth-Damas par la montagne est impraticable du fait des chutes de neige. La neige a fait son apparition au dessus de 1.200 mètres dimanche.

Cependant, les forces israéliennes qui s'implantent actuellement le long de la frontière Israélo-Libanaise y demeureront aussi longtemps que leur présence y sera nécessaire, a déclaré hier à Tel Aviv, M. Yitzak Rabin, qui revenait de Genève.

Le premier ministre israélien a bien fait comprendre qu'il n'est pas question d'un repli, dans un proche avenir, de l'infanterie et des blindés envoyés à la frontière il y a une semaine pour dissuader les troupes syriennes ou les commandos palestiniens de pénétrer en force dans le sud du Liban.

Mais il a de nouveau offert de négocier un traité de paix complet ou un accord mettant fin à l'état de guerre avec les Arabes.

"Israël ne stipule pas de préalables et il n'en accepte pas," a-t-il poursuivi. Le président égyptien n'a pas caché son mécontentement de se voir reprocher par ses adversaires politiques en Israël de réagir trop lentement à pareille offre.

De source militaire, on déclare, sans révéler l'ampleur des forces israéliennes déployées le long de la frontière israélo-libanaise, qu'elles sont prêtes à endurer un long hiver rigoureux si la situation l'exige. Le Mont Hermon, qui domine la région, est recouvert d'un manteau de neige provenant des premières chutes de l'hiver. En outre, de fortes pluies et des tempêtes de sable ont entravé la surveillance israélienne des déplacements de troupes au Liban.

Pendant ce temps, le président Elias Sarkis s'emploie à négocier la confiscation des armes lourdes des milices privées et des Palestiniens par la force de dissuasion arabe. Le calendrier prévoit que cette phase délicate de l'application du plan de paix doit intervenir dans le courant de la semaine, et les diplomates occidentaux estiment qu'avec l'appui de la puissance militaire syrienne, le chef de l'État libanais devrait parvenir à imposer le plan de paix. Des difficultés qui en hypothèquent l'avenir ont toutefois surgi, tant au Liban qu'à l'extérieur.

Au Liban, les parties belligérantes font preuve d'une intransigeance qui marque un raidissement par rapport à leurs positions de la semaine dernière. Elles étaient alors convenues du principe d'entreposer les armes lourdes en des lieux officiellement sous leur contrôle, mais en fait gardés par les "casques blancs". Au cours du week-end, les organisations palestiniennes ont fait valoir qu'aux termes de l'accord de 1969 régissant leur présence au Liban, elles étaient en droit de conserver certaines de leurs armes lourdes. Leur allié, le mouvement national a lié hier la question de la confiscation des armes à celle de l'amorce d'un dialogue politique, a-t-on appris de source progressiste.

Quant aux milices maronites elles ne voient pas pourquoi elles devraient les premières se dessaisir d'armes qu'elles ont dû prendre, selon l'expression du dirigeant phalangiste Pierre Gemayel, pour se défendre contre l'autre partie. "Nous donnerons la guerre à ceux qui veulent la guerre et la paix à ceux qui la préfèrent," a ajouté M. Gemayel. "Si l'autre partie ne veut pas rendre ses armes, pourquoi le voudrions-nous?", s'est-il interrogé, au sortir d'une audience avec le président Sarkis.

Pour sa part, M. Camille Chamoun, chef du Parti libéral national conservateur, a invité la force de dissuasion à recourir à la force, si nécessaire, pour faire appliquer son plan.

Estimant que la mission de la force arabe au Liban a changé de nature au cours des mois, la Libye a rappelé hier son contingent de paix — quelque 700 hommes. Depuis l'accord de Ryad, de force de maintien de la paix, les casques blancs" sont devenus "force de dissuasion," relève le ministère libyen des Affaires étrangères, dans un communiqué cité par "Arna."

Une intronisation de quatre sous pour Carter

WASHINGTON (Reuter) — Jimmy Carter et non James Earl Carter Jr — son nom officiel pour l'état civil — prêtera serment le 20 janvier en tant que 39e président des États-Unis au cours d'une cérémonie très simple qui coûtera moitié moins cher que l'intronisation du président Nixon en 1973.

"Il a toujours été Jimmy Carter pour moi et pour tout le monde dans ce pays," explique M. Bardyl Tirana, co-président du comité d'organisation de la cérémonie. "Il prêtera serment au nom de Jimmy Carter."

Le président-élu ne suivra pas ainsi l'exemple de John Kennedy qui aimait se faire appeler — et que tous les journaux appelaient — "Jack" Kennedy jusqu'au jour où il est entré à la Maison-Blanche il est alors redevenu John Kennedy ou "JFK."

Selon M. Tirana, la prestation de serment de M. Carter, avec les traditionnels défilés, réceptions et concerts, coûtera moins de trois millions de dollars. Celle de M. Nixon, après sa réélection pour un second mandat présidentiel, avait coûté 6,5 millions de dollars, affirme M. Tirana.

M. Carter veut que son inauguration soit un "événement populaire" les 16,000 meilleurs places de tribune pour assister au défilé dans Pennsylvania Avenue, entre le Capitole et la Maison-Blanche, et les 50,000 à 60,000 invitations aux réceptions de la soirée ne coûteront que 25 dollars chacune.

Pour la cérémonie de prestation de serment proprement dite, 300,000 invitations seront distribuées mais, selon M. Tirana, ce ne seront que des souvenirs. Tout le monde, même ceux qui n'auront pas d'invitation officielle, pourra suivre la cérémonie des marches du Capitole, siège du Congrès américain, affirme-t-il.

M. Carter, qui arrivera la veille (19 janvier) à Washington, donnera l'exemple de la simplicité souhaitée pour son inauguration: il prêtera serment en costume de ville, indique M. Tirana. "Il veut une inauguration simple, modeste, peu coûteuse, sans extravagance. Une cérémonie bon marché."

Le président Gerald Ford, pour sa part, semble maintenant avoir accepté sa défaite électorale et il décourage ceux qui veulent faire annuler le résultat par les tribunaux en arguant d'irrégularités dans certains États.

emprunter
à la Caisse populaire

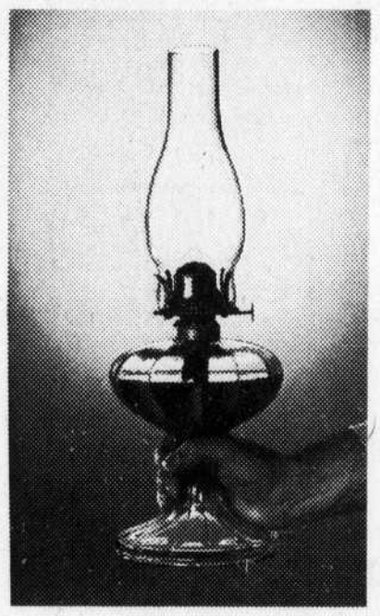

Si vous devez faire face à des dépenses imprévues, consolider vos dettes, ou si vous souhaitez réaliser vos projets, consultez les experts-conseils de votre Coopérative d'épargne et de crédit. Ils vous aideront rapidement à y voir clair en équilibrant avec vous votre budget.

Nos taux d'intérêt sont abordables et nous y incluons une assurance-vie qui protège les vôtres. Nos modalités de remboursement tiennent compte de vos possibilités.

Emprunter à la Caisse populaire, c'est le bon moyen d'y voir clair... parce que ça vous appartient.

c'est le bon moyen d'y voir clair

Nixon en Cour suprême

WASHINGTON (Reuter) — La Cour suprême des États-Unis a accepté hier d'examiner un appel de M. Richard Nixon contestant le bien-fondé d'une loi fédérale aux termes de laquelle les enregistrements et documents du Watergate ainsi que d'autres dossiers de l'ancien président tomberont dans le domaine public après avoir été soigneusement triés.

Le texte, qui fait l'objet de l'appel, le "presidential recordings and materials preservation act", a déjà été confirmé par la cour d'appel des États-Unis.

Il interdit, au moins provisoirement, à M. Nixon et à sa famille l'accès à quelque 42 millions de pages de documents datant de ses années de présidence et à 800 bobines de bandes magnétiques sur lesquelles furent enregistrées les conversations dans le bureau ovale et d'autres pièces de la Maison-Blanche.

M. Nixon fait valoir que la loi est inconstitutionnelle et discriminatoire car elle est dirigée uniquement contre lui alors qu'elle devrait, selon lui, concerner tous les présidents.

La cour suprême a inscrit l'appel de M. Nixon au nombre des affaires qu'elle sera appelée à examiner et à trancher d'ici juin 1977. Le verdict que rendra dans ce cas la Cour suprême intéresse au premier chef le président Ford. Ce dernier, en quittant la Maison-Blanche en janvier 1977, souhaiterait pouvoir emmener avec lui divers documents "personnels" de sa présidence.

Mécanique populaire
GUIDE COMPLET DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE
Réparation simplifiée pour le mécanicien amateur.
Coupez les dépenses de votre voiture! $8.95
guérin éditeur
4574 Saint-Denis. Tél.: 849-9201

G. de Lagrange

"Je dois admettre que c'est un cognac de grande classe...

– *Gaston de Lagrange... c'est une découverte que j'ai faite!*

– Toi qui es si fidèle... à tes marques, comment as-tu pu te résoudre à changer?

– *Quand je peux avoir mieux sans payer davantage, ma fidélité a des limites... ne l'oublie jamais!*"

LE COGNAC GASTON DE LAGRANGE

Napoléon $16.50 · V.S.O.P. Fine Champagne $14.80 · V.S. $12.35

la boîte à échos

Le jury international des jeunes musiciens du Concertino Praga 1976 a décerné un prix d'honneur à la jeune violoniste de Sherbrooke, Chantal Juillet. L'an dernier déjà, à 14 ans, elle remportait avec le pianiste Louis Lortie, le 3e prix de ce même concours, catégorie duo avec une interprétation de la Sonate No 1 en ré majeur de Beethoven. Présentée par la radio de Radio-Canada, Chantal Juillet a remporté 173 des 200 points possibles au concours de cette année.

●

Des visites guidées de l'exposition de **Guido Molinari** actuellement présentée au Musée des Beaux-arts de Montréal commenceront à 14 h aujourd'hui, et se poursuivront les 1er, 7, 8, 14 et 15 décembre. Les commentaires, en français ou anglais seront donnés par les guides bénévoles du musée. Organisée par la Galerie Nationale du Canada, cette exposition comprend 500 peintures et 29 dessins de l'artiste.

●

Une nouvelle série télévisée sur les ondes de Radio-Québec débutera vendredi de 21 h à 22 h, intitulée **Parle-moi de musique**. Réalisée par Jean-Louis Béland, cette émission passera en revue les faits saillants du Concours de musique du Canada tenu en juillet dernier dans le cadre du programme Arts et culture du Cojo. La recherche et l'animation ont été confiées à Mme Ginette Bellavance, docteur en musique et François Jobin.

●

À la suite d'un contrat récent entre la compagnie Air Canada et l'Office national du film, les passagers voyageant à bord de ce transporteur au Canada et aux États-Unis pourront voir des courts-métrages de l'ONF. Trente copies de six films ont déjà été achetées à cet effet.

●

Le module de Musique de l'UQAM offre du 17 au 19 décembre à l'intention des professeurs de l'élémentaire, une session pédagogique intensive avec M. Marcel Corneloup, musicien et éducateur français. Cette session portera sur la présentation des volumes **La musique à l'école**, degrés préparatoires I et II. (Information à 487-5231 ou 282-6876).

●

Dans le cadre des études irlandaises de McGill, le département d'études anglaises reçoit pour la seconde fois, demain à 20 h, l'éminent homme de lettre irlandais Denis Johnston qui prononcera une conférence intitulée **Beckett's last tape**, par allusion à l'oeuvre de Samuel Beckett, "Krapp's Last Tape". Au pavillon des arts, salle 160 (392-5304).

●

Du 1er au 24 décembre, 40 artistes et artisans québécois exposent leurs oeuvre à l'Atelier-galerie Laurent Tremblay, 4809 rue Marquette. Des rencontres avec les artistes sont possibles tous les jours de 13 h à 22 h. Depuis sa fondation, cette galerie se veut un lieu d'animation culturelle pour la population du quartier.

●

À la suite de la 96ème assemblée annuelle de l'Académie royale des arts du Canada tenue samedi, 55 nouveaux artistes canadiens ont été élus membres de l'Académie. Les peintres Claude Goulet et R. Barry Wainwright, les sculpteurs Hans Schleeh et Peter Gnass, le graphiste Raymond Bellemarre, les designers Tib Beament et Mario Merola et le photographe Sam Tata ont été les heureux élus du Québec.

danse

par Angèle Dagenais

Petite troupe aux grandes idées

Pour une première tournée de l'est du Canada, la compagnie de danse torontoise, le Ballet Ys (prononcer isse) a déployé en fin de semaine à la salle Pollack un bel évantail d'oeuvres de son répertoire. En effet, la compagnie, formée de six membres, a présenté sept oeuvres, ce qui n'est pas une mince tâche à se répartir entre trois danseurs et trois danseuses.

Rappelant étrangement une compagnie québécoise (Entresix) par la petitesse de ses structures et de ses moyens, le Ballet Ys semble travailler sur une base similaire: il présente un répertoire facilement accessible aussi bien dans les grandes villes que dans les communautés plus petites de façon à intéresser le plus grand nombre de Canadiens à la danse. Une différence fondamentale distingue, toutefois, cette compagnie de leur contrepartie québécoise: aucun des danseurs n'a reçu sa formation artistique au pays. Ce fait est assez curieux puisque la ville de Toronto génère depuis 25 ans un intérêt grandissant pour la danse et a pu former en un quart de siècle d'excellents danseurs!

Noble Barker et Kathleen Trick du Ballet Ys interprétant "Echoplex".

S'appuyant sur une technique classique, le Ballet Ys n'en présente pas moins des chorégraphies contemporaines. Le mot "ys", du dialecte gaélique signifie d'ailleurs "actuel", "de son temps".

Des sept oeuvres au programme, l'une d'entre elles présentait un intérêt particulier pour les Québécois. Il s'agit de *Nelligan* chorégraphiée par Ann Ditchburn sur une musique d'André Gagnon. Rappelant les courtes années créatrices du poète, ce pas-de-deux met en scène Nelligan et sa muse, sa "soeur éternelle", "soeur d'amitié dans le règne de l'Art". En parfaite symbiose jusqu'aux premiers signes de la folie, le poète (Noble Barker) livre par la suite un âpre combat à son esprit (Kathleen Trick) qui refuse de le quitter. La partition musicale de piano et violoncelle accentue cette dualité que sous-tend une grande émotion et est merveilleusement rendue par le couple.

Une autre chorégraphie d'une grande beauté et simplicité de Robert Desrosiers sur des musiques de Chilliwack et John McLaughlin, *Desert* s'ouvre sur quatre formes recourbées qui ressemblent à quatre petites dunes de sable ou quatre personnages en prière. L'éclairage jaune-or et les sifflements du vent rappellent la nudité du désert, sa solitude mais en même temps les formes humaines remplissent cet espace de sérénité et d'humilité. Les mouvements lents des danseurs accentués par le jeu des longues robes de nomades et des turbans confèrent à cette oeuvre beaucoup de mystère et de puissance.

Echoplex, du nom d'un instrument reproduisant des sons en échos, joue sur l'alternance des rythmes, à la mode "ragtime", mais sans exagération. Les costumes amusants, à rayures, ajoutent une note humoristique à cette chorégraphie d'un des danseurs de la compagnie, Noble Barker.

All that wasted shame de Gail Benn d'après trois lithographies de son mari pour qui elle a servi de modèle représente trois moments du comportement féminin. Le premier dansé par Ilze Klavins personnifie la sexualité "étranglée". La danseuse exécute un pas-de-deux en compagnie d'une corde à laquelle elle finit par se pendre. Le deuxième présente la sexualité d'une prostituée (Debra Bale), sur fond sonore d'une chanson de Janis Joplin. Le dernier, interprété par Kathleen Tricks vêtue d'une longue cape rayée rappelant un cafetan oriental représente une femme à la recherche de son identité qui abandonne "sa fausse pudeur", symbolisée par son vêtement qu'elle laisse tomber sur la scène, se révélant toute nue avant que l'éclairagiste n'éteigne abruptement les lumières. Ces deux secondes de nudité, bien qu'elle ne scandalise plus les auditoires comme il y a 15 ans, étaient à mon avis superflues, La chorégraphie était suffisamment suggestive sans qu'il faille pousser jusqu'au bout cette forme de réalisme, qui a laissé tout un chacun assez déconcerté, du reste...

Le programme comprenait en outre, *The conversation, Sand* et *Thirty years later*, cette dernière oeuvre présentant un contraste entre la danse "sociale" des années 40 et celle d'aujourd'hui.

télévision

par Jean Basile

Prière du coeur et érémétisme

Pour des raisons d'organisation et de Personnalité sans doute, **Second Regard** a scindé en deux sa programmation. D'un côté (et cela trois dimanches sur quatre), on en a fait une sorte de magazine religieux de type social; de l'autre (le quatrième dimanche), on tente d'y traiter des sujets plus "intérieurs". Ces distinctions me paraissent superflues; je préférerais, quant à moi, que l'on parle de tout sur le même plan car l'un ne va pas sans l'autre. Mais telle est notre époque que l'on doive tout séparer, du spirituel et du matériel, comme si l'Incarnation était un vain mystère.

Sous le chêne de Manbré, c'est donc le titre de la partie "inférieure" de **Second regard**. On nous en livrait une section dimanche dernier. Sans doute, pour ne pas fatiguer le téléspectateur, on avait décidé de traiter de deux sujets, chacun d'entre eux devant avoir une suite dans une émission subséquente. Pourquoi ce découpage à la façon des tartes? Autre mystère sur lequel il serait vain de s'interroger.

Première partie donc d'une série de mini-reportages sur les "lieux de prière" au Québec. Pour ce faire, on a fait appel à Dom Armand Veilleux qui s'est promené au Québec pour voir là où l'on prie. Il s'est rendu au centre Bethanie de Saint-Jérôme, puis à Lachute chez les Franciscains de La Grotte, sans oublier un court crochet chez deux laïques, Jean et Denise Turcotte qui ont transformé une partie de leur maison en lieu de prières.

L'idée est bonne. En effet, parmi les décadences de notre vie religieuse, la prière en a pris un bon coup. Le radotage du chapelet en famille devait sans doute se terminer par ce vide que nous ressentons tous quand il s'agit de s'adresser à un Dieu qui répond d'autant moins que personne ne croit plus au miracle ou même à l'efficacité de la prière. D'un autre côté, les églises sont devenues des temples de Bingo; vides de leur contenu symbolique, dénaturées par la lumière profuse et cet odeur proprette de protestantisme qui se répand partout, peut-on y prier aujourd'hui? Avec beaucoup de courage, oui.

Étonnant, d'ailleurs, que l'un des lieux de prière visités dimanche porte le nom de "grotte". L'Église est une grotte, toute la civilisation chrétienne est une grotte depuis Bethléem jusqu'aux grandes coupoles. Mais qui le sent encore aujourd'hui?

C'était sans doute moins le lieu, en tant que tel, qu'il fallait nous montrer que la nécessité de la prière, étant entendu que c'est cette dernière qui crée le premier et non l'inverse. La parole du Christ est claire à ce sujet. Mais non! Le brave Dom Veilleux nous a parlé de Béthanie comme d'une "grande famille"; allons-y de la "Fraternité" et de cette farandole de mots bien suspects dès qu'on les prononce. De même que tous les autres mots, d'ailleurs. Ce ne fut pas le moindre paradoxe de ce reportage que cette affiche, au seuil du couvent fransiscain, où l'on pouvait lire "Zone de silence", à l'instant même que l'intervieweur tendait son micro et que le déluge verbale commençait.

Le silence et les images auraient mieux vallu que ces déclarations intempestives qui ont saccagé l'émission.

L'on pourrait, hélas, en dire autant, sur la seconde partie de l'émission consacrée à un ermite belge, le père Wynandi qui, après un séjour en Colombie-Britannique, se trouve maintenant dans la campagne belge.

L'érémétisme, comme la prière, est un sujet difficile à aborder, surtout quand la télévision glisse son oeil indiscret sous les jupes de la vie mystique. Sans doute, le père Wynandi ne croit pas à la vie érémétique telle que la concevaient les pères de l'Église. Il prôna l'ermite de village, intégré dans la société. Et ce, pendant qu'une source, longuement photographiée et plus longuement encore sonorisée, nous poussait irrésistiblement vers un autre ermitage, plus prosaïque celui-là.

Bien entendu, deux conceptions se heurtent ici. Qu'est-ce que la prière du coeur, qu'est-ce que la vie d'ermite? Sans doute suis-je resté tout à fait romantique car je ne puis m'empêcher de penser à ces pages fulgurantes écrites par Kazantsaki dans sa **Letire au Gréco**. Il y décrit, avec son ardeur et son humanité inégalables, la vie des moines ermites du Mont Athos: une grotte creusée dans une falaise à pic sur la mer; quand le moine y a pénétré, il jette l'échelle en bas. On lui fournit sa nourriture dans un petit panier pendu au bout d'une corde que l'on descend jusqu'à la grotte par l'entremise d'une ficelle. Un jour le panier remonte plein. Une place est disponible pour un autre ermite.

La prière intérieure, la vie solitaire, tout désir mystique fera toujours rire dès lors qu'on y accole des mots. Avec raison car, avant tout, la vie mystique est l'expérience du silence.

Le Chêne de Mambré veut exprimer ce silence. Il aurait fallu le faire presque sans mots.

●

Puisque nous en sommes aux émissions religieuses, quelques mots rapides sur un documentaire réalisé par Raymond Beaugrand-Champagne en Afrique. Le sujet en est le cardinal Léger. Le documentaire, est d'ailleurs ancien, 1972, si je ne m'abuse.

Malgré le sujet, quelle gêne là aussi! Bêtement (je l'avoue), je croyais que le cardinal Léger avait oublié son cardinalat en Afrique et je le vis tout couvert de pourpre. Mais les cardinaux ne sont-ils pas les plus beaux ornements de l'Église.

●

La saison de football vient de se terminer et j'y ai participé tout bougon depuis le désastre des Alouettes. Le reportage de la coupe Grey était tout à fait traditionnel. De même la couverture des matches. Je n'ai jamais été un fanatique de Pierre Duffaux. Mais je crois que j'ai tord, il fait bien son travail en compagnie de son analyste.

Encore bien des fautes de français dans les commentaires: dimanche, par exemple, un ver "douter" devenu transitif brutalement.

4e GRANDE SEMAINE !
Le nouveau film de INGMAR BERGMAN 14 ANS
"FACE A FACE"
avec LIV ULLMANN
3.45, 6.10, 8.35, SAMEDI DERNIER PROGRAMME COMPLET: 11.00.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O. 866-3856

HAROLD ET MAUDE 4e MOIS POUR TOUS
Musique de Cat Stevens
Film de Hal Ashby
Harold Sem. 9:35 — Jonathan Sem. 7:30
Salle climatisée.
Aussi Jonathan Livingston LE GOELAND
Musique de Neil Diamond
Film de Hal Bartlett
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BÉLANGER

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
LE NOUVEAU film de DINO RISI
LA CARRIÈRE d'UNE FEMME de CHAMBRE
POUR TOUS
après "PARFUM DE FEMME"
AVEC AGOSTINA BELLI VITTORIO GASSMAN
Salle Renoir — Salle McLaren
SEM.: 7.20 — 9.30 SAM. — DIM.: 1.00 — 3.10 5.10 — 7.20 — 9.30
YVES MONTAND "LE SAUVAGE" SEM.: 7.30 — 9.30 SAM. — DIM.: 1.30 — 3.30 5.30 — 7.30 — 9.30
POUR TOUS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

600,000 SPECTATEURS À PARIS ONT APPLAUDI LA COMEDIE DE L'ANNÉE
14 ans
2e FILM
...une histoire pas très catholique!
L'ANNEE SAINTE
JEAN GIRAULT
ANNIE GIRARDOT
il faut vivre dangereusement
Château: 12.55, 4.20, 7.50. Laval: semaine dès 7.40 Samedi & dimanche 12.30, 4.05, 7.40.
CHATEAU 2 ST-DENIS ET BELANGER 271-1103
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776
Le dernier film de Jean Gabin
Jean-Claude Brialy, Danielle Darrieux

ANNIE GIRARDOT JULIEN CLERC MIOU MIOU
14 ans
DANS UN FILM DE JEAN-PIERRE BLANC
d'Amour et d'Eau Fraiche
BIENTÔT Carrefour Ste-Catherine — Bleury 866-8057

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30: 9.30
SALLE RESNAIS POUR TOUS
PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 76
LE DERNIER CHEF-D'OEUVRE D'ERIC ROHMER
LA MARQUISE D'O...
SALLE EISENSTEIN
Drole Brillant Jean-Paul Belmondo Geneviève Bujold
l'incorrigible

CHILE VENCERA
de JUAN FONDONE
avec
Patrick Peuvion
Jocelyn Bérubé
Michèle Craig
Pascal Desgranges
Liliane Jolin
Jérôme Tiberghien
Gisèle Trépanier
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
1700, rue Saint-Denis
les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 nov. et les 4 et 5 déc.
Billets: $3.50
Groupes de 10 et plus $2.50
Réservations: 849-0041
Une production de terre québec théâtre de la grande réplique

McGill
Faculté de musique
Mercredi 1 décembre 20h30
McGILL CONCERT BAND
direction: Richard Lawton
oeuvres de Willan, Nelhybel, Mahler, Joplin, Hamlisch, Tchaikowsky
et
McGILL JUNIOR JAZZ WORKSHOP BAND
direction: Peter Freeman
oeuvres de Brown, Mutchler, Jones, Nestico, Green, O'Sullivan, Gray
Entrée libre
Renseignements: Lundi à vendredi: 9h-17h 392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

La compagnie Jean Duceppe 1975 Inc
Mise en scène Yvan Canuel
LE QUÉBEC C'EST VOUS!
avec Jean Duceppe Pascal Rollin
du 4 novembre au 1er décembre 20h30
Théâtre Port-Royal
Bill 22
un triomphe
MÉDIUM SAIGNANT (Revisited)
de Françoise Loranger
prolongation jusqu'au 18 déc.

EN VEDETTE AU PIC PUB
Madeleine Cross
S'accompagnant au piano, Madeleine Cross vous enchantera tous les soirs, sauf le dimanche, au nouveau piano bar du Piccadilly Pub de l'hôtel Sheraton Mont-Royal (entre 18 heures 30 et 23 heures 30).
Une douce soirée en perspective...
Faites également plaisir à un ami ou un client en l'invitant le midi au buffet chaud et froid du Piccadilly (entre 11 heures 30 et 14 heures 30). Le Piccadilly: un coin qui fera votre affaire!
Hôtel Sheraton-Mt. Royal
CENTRE-VILLE, MÉTRO PEEL, UN HÔTEL SHERATON

EXPOSITION d'HIVER d'ANTIQUITÉS de MONTRÉAL
2~5 Décembre 1976
Place Bonaventure, Montréal
Plus de 150 antiquaires accrédités venant des quatre coins de l'Amérique du Nord. On trouvera à la plus grande exposition canadienne d'hiver, un vaste assortiment d'antiquités de qualité, de mobilier d'époque jusqu'aux objets les plus insolites et bizarres.
Heures d'ouverture
Jeudi, 2 décembre, 16 h—22 h
Vendredi, 3 décembre—samedi, 4 décembre 11 h—22 h
Dimanche, 5 décembre, 12 h—18 h
Admission $2.00 Enfants 75¢

DÈS VENDREDI
L'INNOCENT
une merveilleuse histoire d'amour
l'ultime chef-d'œuvre de
LUCHINO VISCONTI
FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303

Le grand défi du cinéma québécois (2)

par Jean-Pierre Tadros

Un nouveau ministre face à un milieu anxieux

Que le nouveau ministre des Communications et des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, se prépare à être fort sollicité ces jours-ci par le milieu québécois du cinéma. En fait, il devrait commencer par remercier son prédécesseur, M. Denis Hardy, qui a laissé le monde du cinéma dans un tel état de frustration que tous les gestes que M. O'Neill posera dans ce domaine seront accueillis avec un certain soulagement.

Car le sentiment général dans ce milieu du cinéma, dont certains secteurs abhorent pourtant jusque la notion même de changement, c'est que rien ne pourrait être pire que les 16 mois que l'on vient de passer. M. Hardy n'avait pas compris — ou voulu comprendre — que rien ne pouvait être plus désastreux pour une industrie aussi précaire et jeune que le cinéma que l'attentisme, les indécisions et l'absence de politique. M. Hardy, et ses plus proches collaborateurs, ont donc essayé depuis l'adoption de la Loi du cinéma en juin 75 de faire passer leur incroyable lenteur comme une inestimable vertu administrative. Avec le résultat que l'on sait: aucune des grandes structures prévues par la loi n'est encore en place; plusieurs des articles de cette loi n'ont pas encore été promulgués et les règlements qui auraient dû en éclaircir certains points obscurs n'ont jamais été rédigés (ou rendus publics).

L'inquiétude s'est donc vite installée dans le milieu du cinéma, créant de pénibles dissensions entre les différents secteurs de cette industrie; tout le monde essayant de tirer vers lui la couverte. Et pendant que l'inévitable marasme s'installait au sein du cinéma québécois, le lobbying s'intensifiait auprès de monsieur le ministre. Ce qui, il faut l'imaginer, devait bien plaire à M. Hardy, lui faisant oublier peut-être que tout ce que l'on voulait de lui c'était tout simplement des décisions.

Et c'est ce que l'on attend aujourd'hui du nouveau ministre. Disons tout de suite qu'il est heureux que ce ministre soit à la fois en charge de deux ministères: soit celui des Communications (de qui relève aujourd'hui le dossier cinéma), et celui des Affaires culturelles (de qui relevait jusqu'en août dernier le cinéma). Cela nous fera l'économie, pour l'instant, d'un long et pénible débat: le cinéma doit-il relever des Communications ou des Affaires culturelles? D'autant plus pénible, ce débat, que finalement seule la mise en place des structures prévues par la Loi du cinéma pourra réellement trancher la question. Il y a donc bien du travail à faire avant de pouvoir trancher définitivement la question. Et d'ailleurs, seules les décisions et les orientations que va être amené à prendre le nouveau ministre nous permettront de savoir si le cinéma est avant tout une industrie, ou s'il peut être aussi et principalement un véhicule culturel.

On imagine donc facilement que certains secteurs de l'industrie cinématographique se montrent prudents face à la venue au pouvoir du Parti québécois et de la nomination de M. O'Neill aux Communications. Il faut reconnaître tout d'abord qu'on a généralement été surpris par cette nomination, "mais pas déçu", comme nous l'ont fait remarquer plusieurs interlocuteurs. On est rassuré d'avoir à la tête du dossier cinéma un homme "sérieux et pondéré". Quant à la venue au pouvoir du Parti québécois, un technicien du cinéma nous a fait remarquer, un petit sourire au coin des lèvres, "qu'on a au moins l'impression maintenant d'avoir affaire à des gens un peu plus brillants".

Règle générale donc, les producteurs, les distributeurs, les propriétaires de salles de cinéma, et naturellement les techniciens du cinéma, les réalisateurs et les comédiens, se disent prêts à collaborer "à cent pour cent" avec le nouveau ministre. Et chacun de ces secteurs le fera savoir, s'ils ne l'ont déjà fait, par lettre au ministre. En fait, chacun veut voir le ministre pour lui expliquer les problèmes et les espoirs de leur profession propre. Et tout le monde semble être aussi prêt à donner au nouveau venu dans ce dossier complexe du cinéma le temps de se familiariser avec les problèmes fort nombreux dont il vient d'hériter. Mais ces mêmes personnes espèrent aussi que dès le début de l'année prochaine la situation du cinéma québécois pourra s'éclaircir.

À ce moment-là il ne fait aucun doute qu'on s'attendra à voir le ministre des Communications poser des actes concrets. Et l'avenir du cinéma québécois va en dépendre, ce qui rend le rôle du ministre absolument crucial. Car on a une loi du cinéma qu'il faudra non seulement modifier, mais aussi appliquer. Et les priorités sont fort nombreuses comme on pourra le voir dans les articles qui vont suivre.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Vers l'an 2.000
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Panique à bord" (drame — Américain 1960)
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Nanny
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney:
"Les hors-la loi de Colossal Cave"
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en direct:
Jean-Jacques Sheitogan
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres:
Didier Decoin, Romancier
11.35 Propos et confidences:
Jean-Pierre Aumont.
12.05 Cinéma:
"Tu seras un homme mon fils" (drame — Américain 1955)...■
2.00 Téléjournal

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les cent tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Intermède musical
15.30 Cher Eugène
16.00 Livraison spéciale
18.00 Moi, mes chansons
18.30 Les mystères du monde animal:
"Le sens de l'orientation".
19.30 Histoire sur le vif:
"La Russie en guerre".
20.30 Bien dans sa peau:
"Stress dû au déménagement".
21.00 L'expérience aidant:
"Drummondville et St-Guillaume".
21.30 Rêver en couleurs: "Cézanne".

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mardi:
"Dominique" (comédie — Français 1950)...■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Les joyeux naufragés
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Symphorien
8.00 Parlez-moi d'humour
8.30 José Todaro
9.00 Auto Patrouille
9.30 Kojak
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Le fugitif
12.15 Cinéma:
"Les vacances finissent demain" (drame — Français 1950)...■
2.00 Le 10 vous informe

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The art of cooking
12.00 Flintstones
12.30 Cinema:
"Kona coast" (drame — 1968)
2.30 The Allan Hamel Show
3.30 Another World
4.30 The Flintstones
5.00 First Impressions
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 The Bobby Vinton Show
7.30 Stars on ice
8.00 The gong show
8.30 McGowan and Co.
9.00 The practice
10.00 Bing Crosby's
White Christmas Special
11.00 National News
11.21 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie:
"Limbo" (drame — 1972)

théâtre

Raymond Cloutier: un triste clown

par Adrien Gruslin

Jeudi soir au numéro cent de l'avenue des Pins, une fanfare composée de nombre d'amis du Grand Cirque jouait en alternance des tounes folkloriques ultra connues et des airs du disque lancé la saison dernière par la Coopérative du Grand Cirque Ordinaire. C'était l'avant-spectacle. L'ambiance ne manquait pas à la première de *Mandrake chez lui*, un one-man-show de Raymond Cloutier à l'affiche au Quat'sous jusqu'au 23 décembre.

Triste début du spectacle proprement dit; après un retard appréciable, la scène s'éclaira sur un Raymond Cloutier embarassé et sans voix. Ses premières chansons furent rauques et parfaitement faussées. Curieusement, à mesure que la présentation avançait, le comédien-fondateur du Grand Cirque au temps des *T'es pas tannée Jeanne D'Arc* et *T'en rappelles-tu Pibrac* a semblé retrouver tous ses moyens, improvisant avec une rare aisance et chantant juste.

Dans *Mandrake chez lui*, Raymond Cloutier se raconte. Accompagné de deux musiciens, Yves Laferrière à la basse et Charlo Barbo aux claviers, il monologue, il chante et il dialogue avec une symbolique poupée de chiffon nommée Marie. Cette Marie représente toutes les femmes rencontrées. A trente ans, le partenaire de Carole Laure dans le film *La Tête d Normande Saint-Onge* a voulu faire le point, tracer le bilan de sa vie pas toujours tranquille, "fuckée, capotée, heavy, flyée" et bien autre chose encore comme il le répète souvent. Bilan sombre d'une vie d'artiste, d'un clown triste qui pour avoir trop voulu "partir" et trop haut, est le plus régulièrement tombé bien bas, défait.

Abusant d'un certain vocabulaire à la mode, ne semblant aller nulle part, Raymond Cloutier agace terriblement au début. Mais peu à peu, derrière l'image projetée du gars "stone" au réveil d'un voyage de quinze jours, se dessine un personnage profondément humain. L'humour aidant, la musique, la poésie de certains textes plus travaillés des chansons et la présence assurée de l'acteur font d'un spectacle mal ouvert quelque chose d'assez prenant.

Dans la lignée des dernières productions du Grand Cirque Ordinaire, *Mandrake chez lui* souffre de n'être pas complètement rodé. C'est la marque de fabrique de ce groupe. Le caractère spontané de l'improvisation entraîne presque automatiquement un manque de rigueur, et le texte inventé sur place a rarement beaucoup de richesse. La présence du personnage unique pallie cependant cette lacune d'autant que cet individu devient attachant.

Avec cette présentation, je me suis demandé si La Coopérative du Grand Cirque ne tirait pas le rideau sur ses opérations. Le rideau tomberait ainsi sur celui qui fut l'âme fondatrice du groupe, quoi de plus normal! D'ailleurs l'expérience de cette importante troupe me semble — sur le plan théâtral du moins — s'être achevée avec *La Tragédie américaine de l'enfant prodigue* montée il y a deux ans au même Quat'sous. Il s'agissait d'un spectacle bilan de l'aventure du Québec et du dernier spectacle de cirque du groupe. L'expérience d'improvisation de l'année passée au Théâtre de la Main aura été une expérience théâtrale qui n'avait aucun contenu à offrir. Le glas était sonné!

La contribution théâtrale — tant par sa démarche que par ses contenus — du groupe de Raymond Cloutier aura été énorme. Depuis, l'aventure est achevée. Le one-man-show de Raymond Cloutier, c'est l'histoire d'un gars, une histoire triste et vraie... dont l'intérêt n'a plus rien à voir avec ce que fut et demeure le Grand Cirque Ordinaire.

Le tournage de "Panique" est presque interrompu

Le tournage du film de Jean-Claude Lord, "Panique", a failli être interrompu hier soir à cause d'un conflit opposant les Productions Mutuelles à l'Union des artistes. Le conflit fait suite à une différente interprétation entre les deux parties concernant le nombre de figurants permis sur le film. S'agissait-il d'un minimum de 100 figurants de l'union pour l'ensemble du film, comme le soutiennent les Productions Mutuelles? Ou alors d'un minimum de 100 figurants par jour comme l'affirme l'union? Cette différente interprétation se chiffre à $18,000 supplémentaires que le producteur devrait payer aux figurants.

Hier, les Productions Mutuelles déposaient une injonction provisoire pour empêcher d'être déclarées producteur irrégulier. Un arrangement devait cependant intervenir entre les deux parties. Cet arrangement stipule que les $18,000 seront déposés in trust; et qu'un arbitre sera choisi pour trancher le litige. Si cet arbitre ne pouvait être trouvé les deux parties s'en remettraient alors au jugement de la cour.

cinéma

ATWATER I: 1 Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Two minute warning" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Les hommes du président" 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Bugsy Malone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "A climax of Blue Power" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Rosebud" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Super express 109" 3.00, 6.20, 9.40 et "Soldat Duroc ça sera ta fête" 1.15, 4.45, 8.00.
CARREFOUR: 318 rue Ste-Croix 866-8057 "Police python 357" 12.30, 2.30, 4.50, 7.15, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Contre une poignée de diamants" 12.00, 3.50, 7.50 et "Complot de famille" 1.45, 5.45, 9.45. (Salle II) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Les mal partis" 1.40, 5.35, 9.30 et "La ville accuse" 12.05, 4.00, 7.55.
CINÉMA LONGUEUIL: 677-7933 "Shampooing" 7.30 et "Chauffeur de taxi" 9.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goeland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Le mouton enragé" (Salle II) "Cousin, cousine" 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40 (Salle III) "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "La bataille de midway" 7.00, 9.30.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La carrière d'une femme de chambre" 7.20, 9.20 (Salle McLaren) "Le sauvage" 7.30, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "La marquise d'O" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "L'incorrigible" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "The man who skyed down Everest" 7.00, 9.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "L'autre versant de la montagne" 9.30 et "La kermesse des aigles" 7.30.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Super express 109" 6.15, 9.50 et "Le secret" 8.00.
MONKLAND: "Silent movie" 2.50, 6.10, 9.40 et "Mother jugs and speed" 1.05, 4.20, 7.50.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Arthur Rubinstein: L'Amour de la vie" 7.00 "La spirale" 9.15.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Carrie" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Special magnum" 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40 (Salle II) "Je suis loin de toi mignonne" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle III) "Story of Joanna" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "Les grands moyens" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. (Salle V) "Face à face" 1.20, 3.45, 6.10, 8.35.
PIERROT: 1590 St-Denis "Muhamed Ali The Greatest" 1.30, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Confessions of a driving instructor" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "Let's talk about man" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "How funny can sex be" 12.20, 2.30, 4.40, 6.55, 9.05.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Space love" 12.00, 3.00, 5.45, 8.30 et "Whistle Blowers" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "The Ritz" 7.30, 9.40.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Lies my father told me" 7.15, 9.15.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Super express 109" 8.00 et "La gifle" 6.10, 9.40.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Super Express 109" 6.15, 9.45 et "Impossible, pas français" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Matter of time" 12.15, 2.00, 3.45, 5.30, 7.20, 9.15.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The next man" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Cinéma d'animation 7.30 9.30 "Les désarrois de l'élève torless". (de V. Schlöndorff/All.-Fr.)
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "Brasier Ardent". (de I. Mosjoukine — 1923) et "Man With the Camera" (de D. Vertov — URSS — 1929)

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Salle I) "Nothing to lose" de David Fennario — du mardi au samedi: 20 h 30. Dimanche: 19 h 30. Matinées: mercredi à 13 h 30. Samedi: 14 h 30 (Salle II): "Anatol" d'A. Schnitzler — du mardi au samedi: 20 h. Dimanche: 19 h. Matinées: le samedi: 14 h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Ines-Péré et Inat Tendu" de Réjean Ducharme. Complet tous les soirs sauf vendredi 19 h 30 et samedi: 20 h 30. Relâche: dimanche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1132 Jacqueline Barrette — semaine et dimanche: 21 h. Samedi: 20 h et 23 h.
PATRIOTE EN HAUT: "La grande Aurore" de Serge Mercier. Semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 et 22 h 30. Relâche lundi, mardi.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: L'orchestre symphonique de Montréal. Au pupitre: R.F. de Burgos 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Un pays dont la devise est je n'oublie" de J.C. Germain. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Coup de sang" de Jean Daigle.
THEATRE PORT-ROYAL: "Medium Saignant" de F. Loranger 20 h 30.
THEATRE DU RIDEAU VERT: 355 Gilford 845-0267: "Gapi" d'Antonine Maillet. Mardi au samedi: 20 h 00, dimanche: 19 h 00, lundi: relâche.

Vive la vie!

Votre réception a été très réussie. Vos invités n'ont sûrement pas manqué de vous le dire. Les voilà maintenant prêts à monter en voiture et à rentrer chez eux.

Votre rôle d'hôte ou d'hôtesse semble terminé, mais il ne l'est pas. Car il est tout à coup évident que Jacques a trop bu et que s'il prend le volant, il risque de mettre sa vie en danger ainsi que celle des autres.

Que faut-il faire? Voici quelques mesures que d'autres ont prises. Adoptez-les sans y mettre de limite car tous les moyens sont bons pour l'empêcher de conduire.

1. Prenez votre invité à part et proposez-lui de l'accompagner chez lui. Il pourra revenir prendre sa voiture le lendemain.

2. Invitez-le à passer la nuit chez vous. Votre ami vaut sûrement ce dérangement.

3. Saisissez-vous de ses clés s'il insiste pour conduire. Il vous en voudra peut-être mais comme il refuse d'entendre raison, vous vous devez d'agir.

4. Faites venir un taxi et payez-le vous-même. Votre ami ne refusera pas une promenade gratuite jusque chez lui. Quand il retrouvera ses sens, il vous remerciera certainement et vous remboursera de bon coeur.

5. Retenez-le s'il fait mine de monter dans sa voiture. Cette mesure semble rigoureuse, mais il ne faut pas laisser conduire une personne ayant absorbé trop d'alcool, que ce soit de la bière, du vin ou des boissons fortes.

6. Si toutes ces mesures pour l'empêcher de conduire échouent, appelez la police. Aussi hostile que paraisse ce geste, il rendra un fier service à votre ami. Il y a très peu de risques que celui-ci soit arrêté. On l'accompagnera plutôt chez lui, en sécurité. De plus, la vue d'un officier de police pourrait le rendre plus raisonnable.

Seagram
Distillateurs depuis 1857

Altitude 737

Le restaurant Altitude 737 est l'un des sites préférés des visiteurs à Montréal.

Au sommet des quarante-quatre étages de la Place Ville-Marie, Altitude 737 offre un point de vue absolument éblouissant sur Montréal et les environs. Dans un décor des plus ambiant où les couleurs relaxantes vous inspirent à la détente, un somptueux buffet de plus de 80 plats vous attend au déjeuner et au dîner. Tous les soirs, la musique et la danse sont au rendez-vous.

Si vous n'avez jamais admiré Montréal du haut d'Altitude 737, profitez-en! Ça vaut le coup d'oeil!

Quel ravissant point de vue sur Montreal!

Prenez l'ascenseur dans le Grand Hall de l'édifice de la Banque Royale, à la P.V.M. Réservations: 861-3511. Administré par Le Reine Elizabeth. Stationnement à $1. seulement après 18h30 chez Canadawide Parking, à la P.V.M. Faites valider votre billet, s'il vous plaît.

Jeunes de tous les pays, unissez-vous ! (J. Hébert)

par Claude Harmegnies

"Je vais vous conter une belle histoire... Une histoire d'amour, vraiment. Déjà vécue par 2,200 jeunes du Canada et d'une douzaine de pays du Tiers-Monde. Il serait quand même temps qu'on en parle un peu!"

Jeunesse Canada Monde est cette histoire d'amour. "La terre est ronde" que Jacques Hébert publie aux Éditions Fides nous la raconte. Comment elle est née dans l'enthousiasme des premiers rêves, et comment elle vit, au jour le jour, à travers des échanges de jeunes de 17 à 20 ans entre le Canada et les pays du tiers-monde.

Financée principalement par l'Agence canadienne de coopération et de développement international (ACDI), *Jeunesse Canada Monde*, fondée en 1971 par Jacques Hébert, qui en est devenu depuis le président, permet à environ 350 jeunes canadiens et à un nombre égal de jeunes étrangers de participer à ce programme de sensibilisation et d'éducation au développement international. Les jeunes, encadrés par des animateurs, passent ensemble, par petits groupes, quatre mois au Canada dans différentes régions, et quatre mois dans un des pays participants à faire l'expérience du travail communautaire et de l'immersion totale dans une autre culture.

Les Canadiens sont choisis de manière à constituer le reflet le plus fidèle possible de l'ensemble de la population. Les critères de sélection tiennent compte de la langue, du sexe, de l'occupation, de l'origine socio-démographique (rurale ou urbaine), et du niveau économique.

Pour nous faire partager les joies et les peines de cette entreprise, pour nous en dire le sérieux de l'exaltation, le travail et les bons moments, Jacques Hébert nous entraine dans sa ronde folle d'animateur qui le porte de pays participant en pays participant pour convaincre tout le monde, faire partager son idéal d'amitié et de fraternité aux dirigeants politiques étrangers qui auront à prévoir l'insertion des jeunes dans les projets communautaires locaux.

Dans le style carnet de voyage du globe-trotter, plein de points d'exclamation, plein aussi de cet esprit du voyageur infatigable pour lequel toutes les rencontres semblent être celles de l'amitié, et dont toutes les découvertes ne parviennent pas à épuiser les superlatifs, Jacques Hébert sait donner le goût de la découverte et de l'aventure.

"La terre est ronde" est aussi le titre d'un film tourné par Ian McLaren sur l'expérience de *Jeunesse Canada Monde*. Le film, commandité par l'ACDI et par le ministère des Affaires extérieures, a été produit par l'Office national du film qui en assure la distribution.

Tourné au Canada, au Sénégal et en Malaisie, il raconte cette expérience unique, et tout à fait originale, ce qu'on y retrouve de plaisir de la découverte, découverte de soi autant que de terres nouvelles, de cultures différentes, de problèmes immenses.

Le film de Ian McLaren est un excellent documentaire. Mais, pour celui qui a voyagé, le titre de Jacques Hébert est encore plus évocateur. Ce n'est pas une caméra que celui-ci avait à la main, mais un stylo. Cependant, rien n'y manque, ni le son, ni la couleur, ni les travellings, ni les gros plans, avec en plus, le parfum local.

Partout, on retrouve dans ce livre un optimisme sans limite. Celui qui permet à de tels projets de naître, celui qui, espérons-le, permettra de féconder plusieurs autres secteurs qui en ont besoin.

Peut-on espérer, en effet, que les efforts précurseurs de Jacques Hébert et de son équipe soient un jour davantage épaulés par la collectivité. A quand le monde entier sur le petit écran grâce à la télévision éducative? Le monde tel qu'il est, tel qu'il transpire, travaille, espère. Pas celui des clubs de curiosités avec ces éternelles danses africaines, et ces indiens qui jeûnent. Mais un monde en marche, un monde qui se fait, un monde qui se cherche.

La terre est ronde, Jacques Hébert, Éditions Fides, Montréal 1976.

MM. Jacques Hébert, président de Jeunesse Canada Monde, et André Lamy, président de l'Office national du Film, se retrouvent avec le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, dans les locaux de Jeunesse Canada Monde.

Ottawa vient en aide aux groupes de consommateurs

OTTAWA — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M.Tony Abbott, a annoncé hier le versement d'une subvention de $50,000 au Centre pour la promotion de l'intérêt public, un organisme créé pour venir en aide aux groupements de consommateurs qui, pour diverses raisons, éprouvent des difficultés à obtenir des conseils juridiques.

"Les subventions qui sont versées à des organismes tels que le centre pour la promotion de l'intérêt public et l'Association des consommateurs du Canada", a dit M. Abbott, "font partie du programme permanent de mon ministère visant à aider les bénévoles à mettre sur pied des services efficaces de protection du consommateur sur le marché canadien.

"Jusqu'à maintenant, a ajouté le ministre, les groupes d'intérêt public, particulièrement les plus nouveaux, ne connaissent pas toujours les aspects juridiques de leur action ce qui devrait les porter à faire appel à des conseillers juridiques. Il peut être fort intimidant de comparaître devant un tribunal lorsque vous n'avez jamais participé à des procédures et que vous n'avez pas l'argent nécessaire pour vous payer un avocat.

"Une autre raison importante qui me porte à aider le centre pour la promotion de l'intérêt public, a poursuivi M. Abbott, c'est que les connaissances techniques de cet organisme ne serviront pas uniquement à un seul groupe de citoyens. Tous les groupements de consommateurs qui ne sont pas représentés adéquatement ou qui ont besoin d'aide pourront bénéficier des services du centre.

M. Abbott a révélé que le centre de promotion mettra bientôt sur pied un programme de protection des consommateurs à l'intention des groupes d'intérêt public et fera des recherches sur la protection des consommateurs au Canada.

Le Centre pour la promotion de l'intérêt public aura un personnel de trois employés permanents qui travailleront sous la direction du directeur et conseiller général, M. Andrew J. Roman.

Le conseil d'administration sera composé de neuf membres qui, choisis en raison de leur expérience dans le domaine de la promotion de l'intérêt public, surveilleront les activités du Centre et agiront comme conseillers. Ces membres sont les suivants: François-Jean Bregha, spécialiste de la politique de l'énergie du Canada; Gordon F. Henderson, C.R. avocat bien connu spécialisé dans les affaires litigieuses et associé principal d'un bureau d'avocats d'Ottawa; William Hulburt, c.r. professeur de droit à l'université de l'Alberta; Claude Masse, avocat et professeur de droit à l'Université de Montréal; Andrew J. Roman, directeur et conseiller général du Centre; Ian Waddell, avocat de Vancouver et conseiller spécial auprès de l'enquête Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie; Gaylord Walkins, professeur de droit à l'université d'Ottawa et conseiller auprès de la commission de réforme du droit du Canada; et deux autres personnes qui seront nommées membres du conseil sous peu.

Le siège du Centre pour la promotion de l'intérêt public est situé au 53, rue Queen, Ottawa.

A Louis-H. Lafontaine

Des dégâts évalués à $2 millions

Les dommages causés par l'incendie de samedi soir à l'hôpital Louis-H. Lafontaine sont évalués pour l'instant à $2 millions. L'enquête pour déterminer les causes du sinistre se poursuit toujours. Selon toutes probabilités, le feu aurait pris naissance dans la cuisine centrale de l'établissement situé dans l'est de la métropole, ravageant complètement cette pièce, de même qu'une salle d'ergothérapie, un casse-croûte et des entrepôts.

C'est ce que les journalistes ont appris hier après-midi au cours d'une visite des lieux, dirigée par le directeur intérimaire de l'hôpital, M. Jean-Guy de Guise. Les quelque 450 patients des pavillons Bouget et Cloutier ont été évacués pour la nuit dans l'auditorium du centre hospitalier mais ils ont pu réintégrer leurs quartiers le lendemain, dimanche.

L'incendie a débuté vers 20 h 56 samedi mais il était à peu près complètement maitrisé à minuit. Une équipe de policiers et de pompiers sont demeurés sur place jusqu'au lendemain midi, par mesure de précaution. Un grand nombre d'employés en congé se sont rendus à l'hôpital pour prêter main-forte au personnel en devoir, après avoir entendu la nouvelle à la radio.

Rappelons que c'est le deuxième incendie cette année à Louis-H. Lafontaine. Le premier a eu lieu dans la soirée du 4 mai et avait été mis accidentellement par un patient isolé qui portait sur lui des allumettes. Le directeur d'alors, le Dr Denis Lazure, nouveau ministre des Affaires sociales, avait pris des mesures disciplinaires contre des membres du personnel qui ne s'étaient pas acquittés convenablement de leur devoir de surveillance.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361
Compétence: **Christine Légaré**

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

STEINBERG

Carrière d'avenir pour le Planificateur

Ce poste de direction offre un vaste champ d'action et de fonctions intéressantes au candidat fortement motivé possédant une solide formation financière et alliant la connaissance théorique à l'expérience du monde des affaires.

En tant que membre du groupe de Planification et d'Analyse financiier de notre siège social, le titulaire sera chargé de l'analyse détaillée des projets d'acquisition et de fusion et d'affaires en cours, des grands projets d'investissement et de l'évaluation du rendement de la compagnie face à des facteurs externes tels que la concurrence, les exigences des actionnaires, etc.

Le titulaire sera appelé, en outre, à travailler avec la direction des Divisions et du Siège social à la préparation de méthodes d'exploitation et de planification ainsi qu'à l'élaboration de systèmes de gestion intégrés.

Les candidats, à ce poste clé doivent avoir une formation universitaire de deuxième ou troisième cycle en commerce ou dans d'autres disciplines connexes ainsi que plusieurs années d'expérience des affaires acquises dans une établissement financier ou un cabinet d'experts-conseils.

On accordera également une grande importance à l'esprit analytique et à l'aptitude à la communication qui devront permettre au titulaire de traiter avec ses pairs et avec les cadres supérieurs de l'entreprise.

Le traitement et les avantages sociaux attestent l'importance de ce poste, qui devrait intéresser les personnes dont le traitement se situe aux environs de 22,000 par année.

Veuillez addresser votre curriculum vitae, sous référence 6D11242, à:

Barbara Steinberg
Service d'embauche
STEINBERG LIMITÉE
1500 avenue Atwater
Bureau 1105
Montréal, Q
(514) 931-3538

DISCRÉTION ASSURÉE

Ouvert également aux hommes et aux femmes.

LE CEGEP DE L'OUTAOUAIS

RECHERCHE

UN DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services financiers planifie, dirige, organise, coordonne et évalue l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière du Collège, ce qui comprend habituellement les activités reliées à la trésorerie, à la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables et les analyses financières.
Il a aussi sous sa responsabilité le Service des achats.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire de premier cycle en sciences comptables et/ou en administration.
Quelques années d'expérience administrative ou professorale.
Une bonne connaissance du milieu scolaire sera un atout.

TRAITEMENT:
Selon la scolairté et l'expérience, pouvant aller de $19,292.00 à $30,660.00.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Dès que possible.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 décembre 1976 à:

Bernard Bélanger
Directeur général
Cegep de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
C.P. 220
Hull, Qué.

Département de Santé Communautaire
L'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup

CHEF DE PROGRAMMES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE
(SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE)

CENTRE D'ACTIVITÉ: Santé Communautaire
LIEU DE TRAVAIL: Rivière-du-Loup.
DESCRIPTION DE LA TÂCHE:
— Planifier, organiser, diriger, contrôler les activités en santé maternelle et infantile.
— Collaborer avec l'équipe-cadre du D.S.C. à l'élaboration de certains autres programmes.
— S'impliquer dans l'enseignement des cours pré et post-natals.

EXIGENCES:
Scolarité:
— Infirmier(ère) autorisé(e) membre en règle de l'O.I.I.Q.
— Baccalauréat en nursing. À défaut de baccalauréat, les candidatures d'infirmiers(ères) détenant un certificat en santé de la mère et du nouveau-né seront aussi prises en considération.
Expérience:
— Expérience d'au moins trois (3) ans en soins infirmiers, particulièrement en obstétrique, pouponnière, post-partum.
— Préférence sera accordée au candidat ayant rempli une fonction administrative.

QUALITÉS REQUISES:
— Autonomie
— Sens des responsabilités
— Aptitude à animer un groupe de discussion ou un groupe de tâches
— Aptitude à enseigner
— Leadership.

AUTRE EXIGENCE:
— Posséder un véhicule et se déplacer assez fréquemment.

SALAIRE:
Suivant la politique salariale du Ministère des Affaires Sociales pour les postes de niveau cadre.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 11 décembre 1976

AU
Directeur du Personnel,
L'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup
75 rue St-Henri,
Rivière-du-Loup

La Commission scolaire régionale des Vieilles Forges

offre d'emploi

Titre:

INSTITUTEUR RÉGULIER
TEMPS PLEIN (ENFANCE INADAPTÉE)

Fonctions:
Dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves ainsi que de participer au développement de la vie étudiante.

Exigences:
— Posséder une formation en enseignement de l'enfance inadaptée ou dans une discipline connexe.
— **Connaissance de la menuiserie et des travaux pratiques.**
— Avoir l'esprit d'initiative.
— Intéressé à enseigner chez les débiles moyens de niveau secondaire (13 à 18 ans).

Traitement:
Selon l'entente provinciale.
Seront seules retenues les demandes reçues sur formulaire officiel avant le **3 décembre 1976**.
Prière d'indiquer sur l'enveloppe le titre du poste sollicité.
Votre candidature sera traitée confidentiellement.
Vous demandez le formulaire officiel et le retournez dûment complété à:

La Commission Scolaire Régionale
des Vieilles Forges
a/s Directeur des services du personnel
3255, rue Foucher
Trois-Rivières
G9A 5E7

CEGEP DE VICTORIAVILLE

PROFESSEURS

ÉLECTROTECHNIQUE
1 poste à temps complet
1 poste à temps partiel
COURS ÉLECTRONIQUE INDUSTRIEL II (243-420)
EXIGENCES: Baccalauréat spécialisé en enseignement professionnel (électrotechnique) ou l'équivalent.

TECHNOLOGIE GÉNÉRALE
(secteur meubles et bois ouvré)
1 poste à temps complet
Le cours consiste à enseigner la fabrication théorique du meuble et du bois ouvré à partir des standards et des fabrications existantes dans l'industrie.
EXIGENCES: DEC ou l'équivalent dans le domaine du meuble et bois ouvré.
Expérience industrielle souhaitable en industrie du meuble, préférablement en génie industriel (I0 années)
Connaître le département, étude de temps.
TRAITEMENT: de $10,981. à $24,785. selon scolarité et expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature avant le mercredi 8 décembre 1976 au:

BUREAU DU DIRECTEUR
DU PERSONNEL
CEGEP DE VICTORIAVILLE
475 est rue Notre-Dame
Victoriaville, P.Q.
Tél.: (819) 758-1571 poste 211

HABITAT SOLEIL

Centre de transition et de réadaptation pour garçons et filles de 12 à 18 ans est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Fonctions:
Le directeur des services professionnels répond de la conception de la programmation de l'établissement; il voit à la qualité des actes professionnels dispensés et à l'actualisation des contrats de services professionnels, le tout conformément à la philosophie et aux politiques de l'établissement.

Qualifications:
Diplôme d'études universitaires (premier cycle) en psychologie ou en sciences humaines.
Minimum de deux (2) ans.

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.
Les candidats(es) sont priés(es) de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 décembre 1976 à:

Serge Dubé
Directeur général
Habitat Soleil
1800, Dorchester Ouest
Montréal, Qué.
H3H 2H2

La Commission scolaire régionale des Vieilles Forges

offre d'emploi

Titre:

INSTITUTEUR RÉGULIER
TEMPS PLEIN (ENFANCE INADAPTÉE)

Fonctions:
Dispenser des activités d'apprentissage et de formation aux élèves ainsi que de participer au développement de la vie étudiante.

Exigences:
— Posséder une formation en enseignement en enfance inadaptée ou dans une discipline connexe.
— Accepter d'assumer la tâche de titulaire en milieu institutionnel de niveau secondaire (mésadaptés socio-affectifs).
— Avoir des aptitudes pour travailler avec des méthodes individuelles d'enseignement.

Traitement:
Selon l'entente provinciale.
Seront seules retenues les demandes reçues sur formulaire officiel avant le 03-12-76.
Prière d'indiquer sur l'enveloppe le titre du poste sollicité.
Votre candidature sera traitée confidentiellement.
Vous demandez le formulaire officiel et le retournez dûment complété à:

La Commission Scolaire Régionale
des Vieilles Forges
a/s Directeur des services du personnel
3255, rue Foucher
Trois-Rivières
G9A 5E7

Le deltaplane gagne de nouveaux adeptes au Japon

par Toshio Kojima

TOKYO (Reuter) — Le vol à l'aile delta, qui donne à ceux qui le pratiquent l'ennivrante sensation d'être des hommes oiseaux — un rêve vieux comme le monde — a de plus en plus d'adeptes au Japon.

L'association japonaise du deltaplane est née en juin 1975 avec six clubs et une cinquantaine de membres. Six mois plus tard, elle comptait déjà cinquante clubs et un millier de membres.

Aujourd'hui, ce sont environ 3,500 Japonais qui pratiquent ce nouveau sport, et selon M. Koichi Hatano, l'un des responsables de l'association, ils seront 200,000 d'ici trois à cinq ans, soit le même nombre que les sportifs de l'aile delta aux États-Unis — un pays qui est vingt-cinq fois plus étendu que l'archipel nippon.

Ce travail répond sans doute à une poser des problèmes car les deux-tiers des terres japonaises sont en grande partie des régions montagneuses fortement boisées qui ne sont pas du tout propices au vol delta.

Le tiers restant est surtout occupé par des régions à forte densité de population que parcourent en tous sens des routes, voies ferrées et câbles électriques.

On peut pratiquer le vol delta sans permis, mais M. Hatano déclare quand même que son association est en train d'élaborer des règlements qui régiront la pratique de ce sport, en coopération avec la police et le ministère des Transports.

Ce travail répond sans douteà une inqüiétude du public qui ne voit pas du meilleur oeil des "hommes oiseaux" atterrir plus ou moins brutalement dans les rizières, sur les toits des maisons et les voitures, avec tous les risques que cela comporte pour la sécurité individuelle.

Ce qui explique que le deltaplane n'ait pas bien meilleure réputation qu'un autre phénomène des temps modernes: le bosu-zoku, ce motocyclisme au maximum de la vitesse qui se pratique collectivement et que certains japonais assimilent un peu à une autre de leurs inventions nationales de triste mémoire, le kamikaze (le pilote suicide de la Deuxième guerre mondiale).

Mais le deltaplane n'en demeure pas moins un sport qui plait énormément aux Japonais. Il a des avantages certains: c'est un des sports aériens qui peut se pratiquer plus facilement et à moindres frais que le vol à voile, le parachutisme en chute libre et l'ascension en ballon.

La principale impulsion du vol delta au Japon est venue d'un vol de démonstration qu'avait effectué en juillet 1974 un professionnel américain de l'aile delta, Mike Harker. Il s'était lancé du sommet de Fuji, la plus haute montagne du Japon.

Harker, qui vit en Allemagne fédérale, a d'ailleurs également encouragé le deltaplane en Europe occidentale. Il a présenté des ailes de sa propre conception.

C'est en 1951 que le Dr Francis Rogallo, un chercheur de la NASA aux États-Unis avait conçu lui-même un appareil destiné à remplacer le parachute. Cet appareil a servi à la naissance du sport actuel. L'association américaine du deltaplane a été constituée en 1972, et les premiers championnats américains ont eu lieu deux ans plus tard.

Au Japon, où l'aile delta a commencé à être fabriquée en 1974 avec le brevet de Harker, les premières compétitions nationales ont eu lieu en octobre 1975. L'association du deltaplane a ensuite été constituée sous l'égide de l'association japonaise de l'aéronautique qui contrôle tous les sports aériens au Japon.

Une équipe de huit membres a participé aux premiers championnats mondiaux de l'aile delta qui se sont déroulés à Kossen (Autriche), en septembre dernier. Les concurrents venaient de 26 pays.

Les Yankees auront déboursé $8 millions pour trois joueurs

NEW YORK (AP) — Le puissant cogneur Reggie Jackson a confirmé hier son passage avec les Yankees de New York en paraphant un contrat de cinq ans évalué à $3 millions. L'annonce de la signature du contrat a été faite hier après-midi, soit 10 jours seulement après que les Yankees eurent fait l'acquisition du lanceur gaucher Don Gullett au coût de $2 millions. En moins d'un an, la formation newyorkaise aura ainsi déboursé au-delà de $8 millions pour obtenir les services du lanceur Jim "Catfish" Hunter, puis ceux de Gullett et maintenant Jackson.

Refusant de dévoiler les termes du contrat, Jackson a confirmé que l'offre des Yankees était inférieure financièrement à celles de deux autres formations. Il s'agit ici bien sûr des Expos de Montréal, qui lui auraient offert près de $4 millions, et des Padres de San Diego, qui étaient prêts à lui verser plus de $3 millions.

"Certains clubs m'ont offert plus mais l'argent n'est pas l'unique critère, a-t-il dit. Il était facile pour moi de profiter au maximum de la situation. Je suis aujourd'hui un Yankees parce que le propriétaire George Steinbrenner s'est dépensé plus que quiconque."

Steinbrenner s'était juré d'obtenir Jackson et il a personnellement dirigé les négociations. "Il a négocié d'homme à homme, et c'est ce qui a fait la différence", a ajouté Jackson.

Les négociations ont commencé il y a 10 jours lorsque Jackson est venu à Montréal rencontrer la direction des Expos. Le président du conseil d'administration des Expos, Charles Bronfman, n'a rien ménagé dans le but de séduire Jackson. Son offre de $4 millions frise du reste la folie.

Lundi dernier, Jackson est venu à New York où Steinbrenner ne l'a pas lâché d'une semelle. Vivement impressionné par la personnalité de Steinbrenner, mais aussi par la ville de New York et ses habitants, Jackson aurait alors décidé de joindre les Yankees, sans toutefois le dire.

Deux jours plus tard, Jackson se rendait à Chicago y rencontrer le propriétaire des Padres, Ray Kroc. Les négociations n'ont guère été concluantes, et Kroc ne s'est pas gêné pour qualifier de "juvénile" le conseiller de Jackson, Gary Walker. Le lendemain, les Padres concluaient une entente avec le lanceur Rollie Fingers, renonçant ainsi définitivement à Jackson.

Entre les Yankees et les Expos, Jackson n'aurait alors jamais hésité. Et c'est dimanche qu'il aurait finalement donné son accord. La décision de l'ex-voltigeur des Orioles de Baltimore et des A's d'Oakland s'explique. Avec les Yankees, ses chances de participer à la Série mondiale sont excellentes. Avec Hunter et maintenant Gullett, les Yankees possèdent peut-être les deux meilleurs lanceurs du baseball, et Jackson, grâce à son coup de bâton, complétera une offensive du reste très bonne.

Jackson pourra également commercialier son nom au maximum en jouant dans la métropole américaine où plus d'une vedette a déjà fait fortune. Que l'on songe seulement à Joe Namath, Fran Tankenton, Walt Frazier, et combien d'autres. Sur ces deux tableaux, les Expos n'ont pas fait le poids. Ajoutons à cela que le temps est quand même moins clément à Montréal qu'à New York, et que le taux d'imposition est plus élevé au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis au niveau où se situe Jackson.

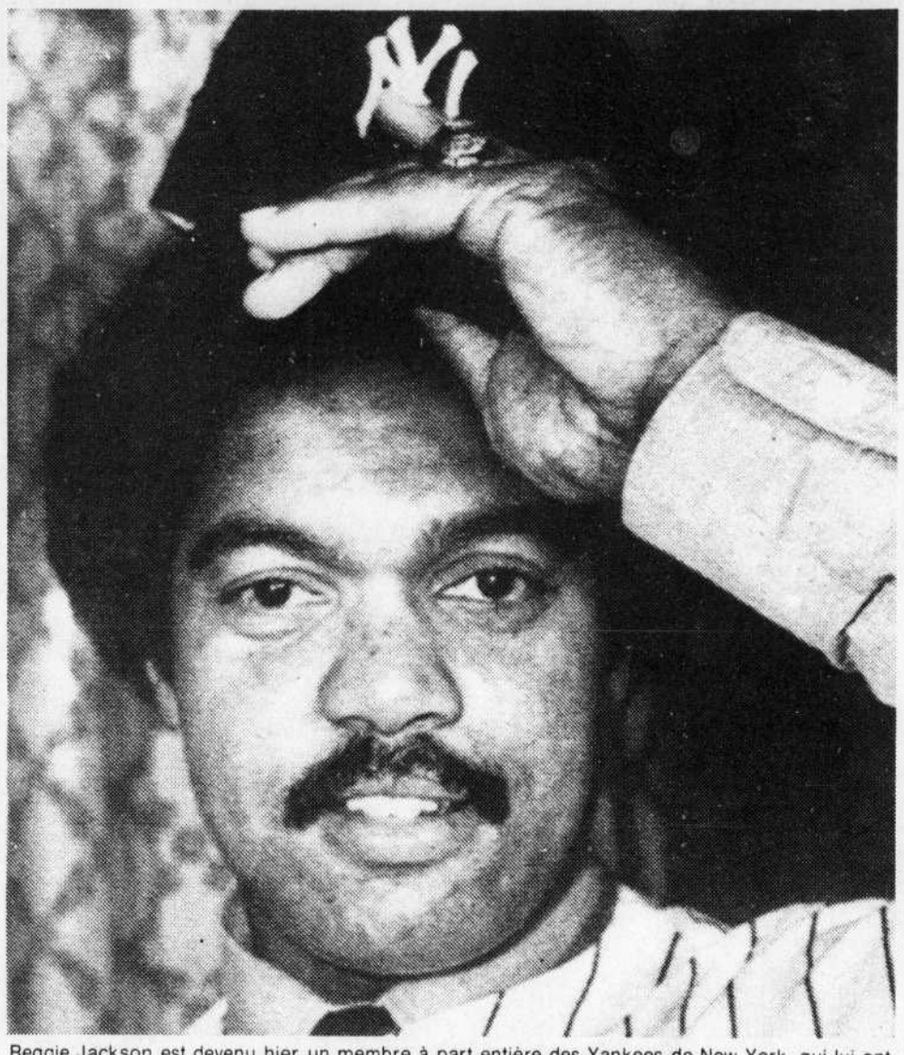

Reggie Jackson est devenu hier un membre à part entière des Yankees de New York, qui lui ont offert un contrat de cinq ans évalué à $3 millions. (Téléphoto AP)

Les USA pourraient causer la première surprise en ski

APRICA (Reuter) — C'est aujourd'hui que débute à Aprica, dans le nord de l'Italie, la grande saison internationale de ski alpin, par la première épreuve comptant pour les "World Series", ou Matches des Nations.

Ces rencontres par nations, qui ont lieu cette année pour la dixième fois depuis 1965, commenceront par le slalom féminin. Demain, les hommes entreront en piste à leur tour. Jeudi, les plus grandes et les plus petites nations qui participent à ces compétitions mettront le cap sur la station voisine de Bormio, où seront courus des slaloms géants. Samedi et dimanche, à Saint-Moritz, dans les Grisons suisses, seront jugées les finales, sous forme de slalom parallèle.

Dans les neuf précédentes éditions, les Français ont été déclarés vainqueurs à quatre reprises, de 1965 à 1968, les Autrichiens se sont imposés ensuite à trois reprises, 1969, 1970 et 1974. Les Suisses, eux, comptent une victoire, 1975, et les Italiens une également, 1976.

Ce ne fut que par quatre points que les Italiens avaient gagné devant les Suisses, les Français ayant eux terminé à la septième place, avec 55 points de retard.

Il est délicat, en ce début de saison, de désigner un favori. Si la formule en elle-même des points pour les huit premiers des épreuves dont les 16 premiers sont retenus pour la finale en parallèle — n'est pas sans avantager des équipes fortes avant tout dans les disciplines techniques, comme les Italiens de Mario Cotelli, la force de certaines équipes dans les rangs féminins, comme chez les Suisses, pourrait tout remettre en question.

L'absence d'une descente handicape les Autrichiens, plus faibles en slalom et en slalom géant. Ils ne devraient pas pouvoir se mêler à la lutte pour les premières places finales, à moins d'une série de contre-performances de la part de leurs rivaux.

Les équipes allemande et française, qui ne disposent également pas de grands champions chez les hommes, devraient par contre briller avec leurs skieuses.

Ce sont finalement les Américains et Américaines qui paraissent le mieux placés pour inquiéter les Italiens et les Suisses. Ils affectionnent d'une part ce genre de compétition, possèdent d'autre part un groupe de grands skieurs comme les jumeaux Phil et Steve Mahre, Greg Jones ou Gary Adgate. Avec le concours d'une Cindy Nelson, troisième de la descente olympique d'Innsbruck, d'une Lindy Cochrane, d'une Mary Seaton ou d'une Jamie Kurlander, ils sont capables de créer la première grande surprise de la saison, et d'acquérir la meilleure confiance avant le début de la Coupe du Monde, à Val d'Isère, le 7 décembre.

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Philadelphie 5, Islanders NY 3
Rangers NY 4, Minnesota 1
Buffalo 3, Détroit 1
Los Angeles 6, Colorado 6
Toronto 5, Cleveland 1
Ce soir
Rangers NY à Atlanta
Toronto à Islanders NY
Pittsburgh à Washington
Colorado à St-Louis
Buffalo à Boston
Mercredi
Washington à Rangers NY
Philadelphie à Minnesota
Détroit à Vancouver
Los Angeles à Toronto
Boston à Chicago
Cleveland à Colorado

Les pointeurs

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	21	23	44
Shutt, Mtl	26	16	42
Dionne, La	13	23	36
Robinson, Mtl	7	27	34
Gilbert, NYR	12	20	32
Williams, LA	17	15	32
Young, Min	11	21	32
McNab, Bos	19	11	30
Sittler, Tor	12	18	30
Mahovlich, Mtl	6	24	30

Association Mondiale

Dimanche
Indianapolis 4, N.-Angleterre 3
Edmonton 4, San Diego 0
Phoenix 5, Winnipeg 3
Minnesota 3, Birmingham 1
Ce soir
N.-Angleterre à Québec
Phoenix à Edmonton
Cincinnati à Birmingham
San Diego à Winnipeg
Mercredi
Calgary à N.-Angleterre

Les pointeurs

	b	p	pts
Cloutier, Que	23	25	48
Hedberg, Wpg	20	25	45
S.Bernier, Que	18	23	41
Ftorek, SD	19	21	40
Tardif, Que	19	20	39
Harris, Ind	14	24	38
Nilsson, Wpg	14	22	36
C.Bordeleau, Que	11	25	36
Napier, Bir	22	11	33
Dudley, Cin	12	21	33

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Sherbrooke 7, Chicoutimi 6
Sorel 6, Québec 2
Shawinigan 2, Hull 2
Trois-Rivières 4, Laval 3
Hier soir
Montréal à Laval
Chicoutimi à Shawinigan
Ce soir
Québec à Hull
Sorel à Trois-Rivières
Mercredi
Québec à Laval

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ISLANDERS NY	23	15	5	3	83	54	33
PHILADELPHIE	23	12	7	4	81	66	28
ATLANTA	24	11	8	5	86	78	27
RANGERS NY	24	10	11	3	87	84	23

Section Connie Smythe

ST-LOUIS	23	12	10	1	73	87	25
CHICAGO	24	10	12	2	81	88	22
MINNESOTA	24	6	15	3	66	103	15
VANCOUVER	25	6	17	2	64	99	14
COLORADO	23	5	15	3	60	80	13

Section Charles Adams

BOSTON	23	18	4	1	94	64	37
BUFFALO	21	12	6	3	70	52	27
TORONTO	23	10	9	4	86	79	24
CLEVELAND	23	6	11	6	61	77	18

Section James Norris

MONTRÉAL	26	19	4	3	134	58	41
LOS ANGELES	26	8	10	8	86	83	24
PITTSBURGH	23	8	10	5	66	77	21
DETROIT	24	7	13	4	64	81	18
WASHINGTON	22	6	14	2	58	90	14

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	24	14	10	0	112	94	28
CINCINNATI	22	12	8	2	103	81	26
INDIANAPOLIS	24	12	10	2	83	96	26
MINNESOTA	24	9	11	4	73	79	22
N.-ANGLETERRE	22	8	11	3	71	81	19
BIRMINGHAM	27	7	19	1	88	113	15

Section Ouest

HOUSTON	22	12	7	3	79	61	27
WINNIPEG	24	13	10	1	112	83	27
PHOENIX	23	12	9	2	85	96	26
SAN DIEGO	23	12	9	2	77	75	26
CALGARY	22	9	11	2	65	67	20
EDMONTON	23	9	14	0	67	89	18

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	29	18	9	2	154	122	38
CHICOUTIMI	28	17	10	1	171	128	35
TROIS-RIVIÈRES	28	15	9	4	164	123	34
SOREL	30	6	19	5	128	188	17
SHAWINIGAN	28	3	18	7	91	158	13

Section Ouest

SHERBROOKE	31	15	11	5	166	153	35
CORNWALL	28	17	11	2	126	118	32
HULL	28	13	10	5	122	112	31
MONTRÉAL	28	11	13	4	121	122	26
LAVAL	28	10	13	5	126	145	15

Ingmar Stenmark reste très gourmand

LIVIGNO (AFP) — Ingmar Stenmark n'aura à Livigno laissé que des miettes à ses adversaires. Le Suédois, après le spécial de dimanche où seul Gustavo Thoeni avait réussi à le devancer de peu dans la deuxième manche, a remporté hier une victoire complète dans le géant.

Glissant et skiant avec une grande facilité sur la neige fraîche de Livigno, bien qu'affirmant être en retard dans sa préparation, il a affiché une nette supériorité physique et technique sur tous ses adversaires où manquaient seulement l'Autricheien Hans Hinterser et les Américains. Après les "world series" cette semaine, Stenmark abordera ainsi les premières épreuves de coupe du monde avec un important avantage psychologique.

A Livigno Piero, Gros a été le seul à garder le contact avec l'"invincible" Suédois. Tous les autres, à l'exception peut-être de Thoeni en spécial, ont été largement distancés.

●

BOSTON (AP) — Le journal "The Globe", de Boston, révèle que le département de la Justice des États-Unis a confirmé qu'une des compagnies dirigées par les trois frères Jacobs, propriétaires des Bruins de Boston, de la LNH, avait demandé le pardon présidentiel à une condamnation pour conspiration. En 1972 la firme "Emprise Corporation" avait été jugée coupable de camouflage d'intérêts dans l'industrie du pari légalisé à Las Vegas. Les frères Jacobs, Max, Lawrence et Jeremy, sont les propriétaires de Sportsystems, une compagnie qui dirige les opérations d'une foule de concessions dans 39 états américains et dans quelques pays étrangers. Les avocats de la compagnie "Emprise" allèguent que la condamnation cause un préjudice dans les états où les permis de boissons alcooliques et d'hippodrome sont interdits aux individus ou aux compagnies condamnées pour activités criminelles.

●

TORONTO — Milan Novy, Frantisek Pospisil et Vladimir Dzurilla, qui étaient avec l'équipe nationale de hockey de la Tchécoslovaquie lors de la série Coupe-Canada, seront de la formation tchèque qui entreprendra une tournée sur le continent nord-américain le 12 décembre.

●

HOUSTON Texas (AFP) — L'American Harold Solomon s'est assuré la qualification pour le masters, tournoi final du grand prix de la fédération internationale de tennis, en enlevant, hier, le tournoi de Johannesbourg. Son compatriote Brian Gottfried, finaliste en Afrique du Sud, a arraché la neuvième place au classement final du grand prix aux dépens du Suédoia Bjorn Borg et sera le "huitième homme" à Houston. Il remplacera Jimmy Connors, qui a déclaré forfait.

Les huit joueurs qualifiés pour le masters, tournoi doté de $140.000 de prix dont 40.000 pour la victoire en simples, et qui aura lieu du 5 au 12 décembre dans la ville texane, sont dans l'ordre de leur classement final dans le grand prix, le Mexicain Raul Ramirez, l'Espagnol Manuel Orantes, les Américains Eddie Dibbs et Harold Solomon, l'Argentin Guillermo Vilas, l'Américain Roscoe Tanner, le Polonais Wojtek Fibak et Gottfried.

Vilas avait enlevé ce tournoi en 1974. Le Roumain Ilie Nastase, vainqueur l'an dernier à Stockholm, ne s'est pas qualifié. Son absence ainsi que celles de Connors, champion de Forest Hills, et de Borg, champion de Wimbledon, réduisent l'intérêt du masters.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Souchereau Hotte, Tétreault & Associés, comptables agréés.
R. Barrière, C.A. — F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaulac, C.A. — G. Borduas, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — R. Dumont, C.A.
G.H. Hotte, C.A. — R. Lemire, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — Y. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A. — C.R. Souchereau, C.A.
F. St-Aubin, C.A. — A. Tétreault, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chiasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — R. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — L. Laviche, C.A.
G. Longchamps, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
M. Perron, C.A. — G-Ruel, C.A.
Édifice F.-M. Marcotte, 225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433
Affiliée à
BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS
614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesburry, Grand-Mère, Granby, Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Baie Comeau, Sherbrooke et Lac Mégantic

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBE
Comptables Agréés
R. Landori - Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901 Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

JEAN-PAUL DIRY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Édifice Cherrier
Suite 207
3500 rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2
(514) 527-4557

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipe, Calgary, Vancouver
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Biondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5, Place Ville Marie 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Region des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chaddon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Richard De Bertrand, C.A.
Louis Bar, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du huit novembre, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Caribbean Auto Service Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le quinzième jour de novembre 1976, sous le numéro 2738879. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à The Constanta Company of Canada Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 19ième jour de novembre 1976, sous le numéro 2740159. Ce 29ième jour de novembre, 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Adoption

Avis est donné en vertu des sections 21 et 23 de l'Acte d'Adoption à Monsieur André Hebert.
Nous vous appelons de paraître et produire un consentement ou contestation d'adoption de Dany Hebert par Ms. Denise Samuel à la cour de Bien-Être Social, 410, rue Bellechasse est, le 12 janvier à 10:00 de l'avant-midi, dans le dossier de la cour no. 500-43-001202-76.
Montréal, le 26 novembre 1976.

Issie Myszka,
Le procureur de la Requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que BREUVAGES JOLIETTE INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Joliette a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 3ème jour du mois d'avril 1973 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Joliette le 10ème jour du mois d'avril 1973 sous le numéro 165470.
Daté à Montréal, Qué. ce 19ème jour du mois de novembre 1976

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Aide Juridique)
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-065360-764
DAME YVETTE BEAUPRÉ, résidant et domiciliée au 789, De Brouage, app. 15 à Boucherville, district de Montréal,

Requérante
C.
DENIS PERREAULT, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Denis Perreault est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Longueuil, le 25 novembre 1976

REGISTRAIRE
Pilon, Lapierre, Lamarre & Ass. A. BEAULIEU
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-05-022121-766
DAME ELSIE GAUDET,

requérante
-vs-
GORDON NIDZIELSKY,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Gordon Nidzielsky, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LAVAL, le 26 novembre 1976

CLAUDE DUFOUR
Saint-Aubin, Londei, Charbonneau & Lacroix,
a/s Me Gilles Londei,
3509 boul. de la Concorde
Suite 207,
Duvernay, Laval, P.Q.
DOM. ÉLU: 31 ouest, St-Jacques,
Montréal, P.Q.
a/s Linteau & Linteau, H.C.S.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3025

DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL

Mardi, le 14 décembre 1976

Fourniture de papier reproductible en plusieurs copies sans carbon.

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Direction de l'approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

EDNA MAY AUBIN

Prenez avis que Edna May Aubin, femme de John Frederick Childs, domiciliée et résidant au numéro 8521 Birnum, appartement 3, ville et district de Montréal, Province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Agnès Aubin.

Le procureur de la requérante
Issie Myszka

VILLE D'OUTREMONT

Avis est donné qu'à l'Assemblée générale tenue le 3 novembre 1976, le Conseil a adopté le règlement numéro 1044-39 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 1044-1 à l'article 1.4.3.2 de façon à exclure comme usage permis, les galeries d'amusements dans les limites de Ville d'Outremont; lequel règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant la procédure d'enregistrement tenue les 23 et 24 novembre 1976, conformément à la Loi des cités et villes.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au Bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
Donné en la Ville d'Outremont,
ce 30 novembre 1976

Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-64963-766
James William Foulkes,

requérant
contre
Dame Maria Concetta Tiburzo,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est enjointe de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 16 novembre, 1976

(S) Claude Dufor, registraire,
HANDELMAN & HANDELMAN, avocats
1255 Université, Chambre 1227
Montréal, P.Q.
Tél: 866-5071

Lagacé Transport Inc. M-503182, 5 demandes,
Transport H. Cordeau Inc. M-507415, 7 demandes,
Gilles Faubert M-507442,
Henri Soulières M-504052,
Jean-Charles Desnoyers M-501269,
Jacques Ménard M-504600,
Germain Lorrain M-500943,
Richard Fontaine M-506680,
Gérard Bombardier M-507027,
Jules Ste-Marie M-504117,
Gilles Bombardier M-501758,
Bernard Myre M-503420,
Jean-Paul Myre M-503403,
Clément Poissant M-501784,
Paul-Emile Poissant M-501753,
Hermas Dubuc M-504216,
Alfred Gemme M-502982,
Georges Léger M-502330, 2 demandes,
AGRO Industries de St-Robert Enrg. M-505728
Huguette Prairie M-507172,
Serge Croteau M-501568,
Jean Léger M-502069,
demandent à la Commission des Transports de leur émettre des permis additifs région 10 pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1976-77.
Toute personne intéressée à faire opposition à ces demandes devra le faire dans les cinq jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution 30 novembre 1976
2ème parution 1 décembre 1976
3ème parution 2 décembre 1976

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3038

DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL

Mardi, le 14 décembre 1976

Fourniture de feuilles et rouleaux de film pour impression de plans, procédé ammoniaque de diverses grandeurs.

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 08 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Direction de l'approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 17 novembre 1976 par lequel A & B JEAN SHOP LTD. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 22 novembre 1976 sous le numéro 2740341.
Banque de Montréal, le 25 nov. 76."

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Terrebonne sous le no 501057, la Banque de Montréal (ci-après appelée "La Banque") a rétrocédé et transféré de nouveau à Moulées Laurentien Ltée (ci-après appelé "le client") 259, rue St-Antoine, St-Jérôme, P.Q. tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 29 janvier 1969 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Terrebonne sous le no 351400.
Fait ce vingt-troisième jour
de novembre 1976.

La Banque de Montréal

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant, "A.S. Transport Général Enrg.", (A. Simard), détenteur du permis no. 4294-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, titres, intérêts et privilèges se rapportant au permis no. 4294-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec au requérant-cessionnaire, Anthony Gabriel, opérant sous la raison sociale de "Transport Gabriel Enr."
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec adopté en vertu de la Loi des Transports (1972, ch. 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.
Première publication: 29 novembre 1976 (lundi)
Deuxième publication: 30 novembre 1976 (mardi)
Troisième publication: 1 décembre 1976 (mercredi)

LeCorre, Paquette, Cormier & Dorais
1600 est, boul. St-Martin,
suite 700, Place Val des Arbres
Duvernay, Ville de Laval, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500-12-064811-767

EDUARDO POZZO, gentilhomme, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 4470 ouest, rue Ste-Catherine, app. 806,

Requérant
c.
SUSANA NORIEGA, ménagère, femme de Eduardo Pozzo, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée SUSANA NORIEGA, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 22e jour de novembre, 1976,

(S) CLAUDE DUFOUR.
REGISTRAIRE ADJ.
Me Bernard Sepinwall,
6655 Côte-des-Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3071
Date de fermeture:
pour 15h30
heure de Montréal
Jeudi, le 16 décembre 1976

FOURNITURE DE VINGT-TROIS (23) TRACTEURS DE DIVERS TYPES

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($125,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

Prenez avis que Namel inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de se faire transférer le permis de transport de marchandises en vrac no. M. — 11840 appartenant actuellement à Mathieu Leblanc.
La présente publication est faite sous l'empire de L'article 2.59.1 des règlements 2 et 36 de la Loi des Transports.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours de sa publication suivant la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Première publication 30 novembre 1976
Deuxième publication 1er décembre 1976
Troisième publication 2 décembre 1976

CARRIÈRES et COULOMBE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

CLAUDE DUPUIS
421 Rang Kildare
St-Ambroise, P.Q.
Cté Joliette

Requérant

AVIS POUR DEMANDE
DE TRANSFERT
RÈGLEMENT 2C ART. 2,59.1

PRENEZ AVIS que CLAUDE DUPUIS, 421 Rang Kildare, St-Ambroise, Cté Joliette, P.Q., détenteur du permis portant le numéro M-506854-D-001 (MCV-7518), demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Constantin Grégoire, résidant et domicilié au 137 rue Montcalm, à St-Esprit, P.Q., tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis numéro M-506854-D-001 (MCV-7518), catégorie entrepreneur, pour la région no. 6.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans le cinq (5) jours qui suivent la dernière parution de cet avis.

Première publication: 29 novembre 1976
Deuxième publication: 30 novembre 1976
Troisième publication: 1er décembre 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-033149-761
JEAN GUY DELAND, domicilié et résidant 3645 de la rue Paré en la ville de St-Hubert, district de Montréal,

Demandeur,
VS
DOMINIQUE GAGNON, adresse inconnue,
ET
JEAN-YVES LAPOINTE, domicilié et résidant au 742 Stedman, dans la cité de Notre-Dame du Sacré Coeur, district de Montréal,

Défendeurs,

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur MONSIEUR DOMINIQUE GAGNON est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement.
ST-HUBERT, ce 23 novembre 1976

A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

COUSINEAU & FERNANDEZ
Avocats
3629 boul. Taschereau
St-Hubert, Qué.
SERGE FERNANDEZ, procureur du demandeur.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
SEBJ 76-3070
DATE DE FERMETURE:
pour 15 h 30
HEURE DE MONTRÉAL
Jeudi, le 16 décembre 1976

Fourniture de deux (2) chargeurs sur pneus 4 x 4 de 6.5 à 7 v.c. et de trois (3) chargeurs sur pneus 4 x 4 de 11 à 12 v.c.

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 novembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables a moulées Laurentides Ltée été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Terrebonne le dix-huitième jour de novembre 1976, sous le numéro 501058. Ce 23ième jour de novembre 1976. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-041369-765
SLOBODAN GAVRILOVIC, faisant affaire sous les nom et raison sociale de International Sports Cars Body Shop Red'g, et ayant sa principale place d'affaires au numéro 5845, ouest, de la rue St-Jacques, dans les cité et district de Montréal,

demandeur,
-vs-
DAOUST SPORTS PERFORMANCE MOTORS LTD, corporation légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires au 5845 ouest, rue St-Jacques, cité et district de Montréal,

défenderesse.

ORDONNANCE

IL EST ENJOINT à la défenderesse à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 25 novembre, 1976.
Mes Crépeau & GUILBAULT
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-065-036-760
MONIQUE DAIGNEAULT, serveuse des cité et district de Montréal,

Requérante
-vs-
JEAN-CLAUDE PERREAULT, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-CLAUDE PERREAULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 16 novembre 1976

CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE
BELLEAU, TRUDEL et GRÉGOIRE, avocats
4377 ouest, Notre-Dame,
SUite 9
Montréal H4C 1R9
TEL.: 933-4211
DOM. ÉLU: 31 ST-JACQUES
SUITE 500
Procureurs de la requérante

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
SEBJ 76-3075
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTRÉAL
Jeudi, le 16 décembre 1976

Fourniture de six (6) camions hors-route 4x2, 35 tonnes et de dix (10) camions hors route 4x2, 50 tonnes

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est,
boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS ($135,000.00) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins CINQ POUR CENT (5%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Prenez avis que Les Placements René Baillargeon Ltée, autrefois Les Autobus Baillargeon Ltée, 1003 Boulevard Riendeau, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de transport saisonnier numéro 3666-A D-1 à Les Autobus Baillargeon (1976) Ltée.
La présente demande est faite en vertu de l'article 36 de la Loi des Transports et de l'article 2.59.1 du règlement no 2.
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours de la troisième publication.

Me Pierre Delorme, procureur
1117 rue Ste-Catherine ouest
suite 923, Montréal H3B 1H9
(Tél.: 849-5311)

1ère publication: 29 nov. 1976
2e publication: 30 nov. 1976
3e publication: 1 Déc. 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE la compagnie SOMAVRAC INC., 2, rue des Forges, C.P. 294, Trois-Rivières, Province de Québec, détentrice du permis no. 14279-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin de faire ajouter une clause à son permis, soit:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE PRESSURISÉE.
De Trois-Rivières à Donacona — Windsor, East Angus, Lebel-sur-Quévillon, pour le transport par véhicules citernes pressurisés de soude de caustic liquide pour le compte de Domtar Ltd et ses subsidiaires, à savoir:
Domtar Newsprint Ltd; Domtar Fine Papers Ltd; Domtar Packaging Ltd; Domtar Pulp Ltd; et retour avec marchandises refusées ou avariées.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: Le 29 novembre 1976
2ème publication: Le 30 novembre 1976
3ème publication: Le 1er décembre 1976
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Mtl.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
1TA-610-05-001

DATE DE FERMETURE:
Le mardi 21 décembre 1976
15 h 30, heure de Montréal

INSTALLATION DE COMPLEXES MOBILES ET TRAVAUX CONNEXES À LG-3 PHASE III

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de $25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Québec H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de quatre cent mille dollars ($400,000.00) est requis sous forme de:

a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres,

ou alternativement

b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne,

ou alternativement

c) Garantie bancaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. Rousseau
Directeur de l'Approvisionnement

AVIS
A: SPEC INVESTMENTS INC.
CET AVIS est pour aviser Spec Investments Inc., autrefois du 4393 rue Elgin, Pierrefonds, Québec et présentement de lieux inconnus que la preuve de réclamation produite dans la faillite de Eden Products of Canada Ltd. par vous, a été rejetée, une copie du refus est disponible en contactant le Bureau du Syndic soussigné, ou en vous présentant au bureau du Registraire, chambre 1.195 de la Cour Supérieure. Par défaut par vous de contester le refus dans les 30 jours de cet avis ou la période de temps que la Cour permettra, le dividende sera payé à tout autre créancier de la Compagnie sans égard à votre réclamation.
DATE À MONTRÉAL, ce 25ième jour de novembre 1976

MARVIN CORBER, C.A. Syndic
pour Eden Products of Canada Ltd
a/s Richter, Usher & Vineberg,
Suite 400.

1303 avenue Greene
Montréal, Québec H3Z 2A7
Télwphone: (514) 931-7204

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-020254-767
GARY GRANT,

demandeur,
-vs-
GAETAN BEDARD, DENIS BEDARD et REAL PAGE,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, GAETAN BEDARD ET DENIS BEDARD, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication.
Deux copies du bref d'assignation ont été laissées à leur intention au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous jugement par défaut selon toutes les conclusions de sa déclaration.
MONTRÉAL, le 15 novembre 1976

A. BEAULIEU
Protonotaire de la Cour Supérieure
de Montréal

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C — ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que Monsieur LUCIEN LABBE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer le système routier qu'il opère à MACAMIC en vertu du permis no. 20757-V à CORPORATION TRANSPORT LAMOTHE, détentrice du permis no. 8565-V.
Les actionnaires de CORPORATION TRANSPORT LAMOTHE sont les suivants:
A.L. TRANSPORT INC. 1999 actions ordinaires.
7500 actions privilégiées.
GEORGES POULIOT 1 action ordinaire.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

JEAN BRUNEAU C.R.
PROCUREUR DES REQUÉRANTS.

Première parution: 29 novembre 1976.
Deuxième parution: 30 novembre 1976.
Troisième parution: 1er décembre 1976.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
MICHEL HARNOIS
Faisant affaires sous les nom et raison sociale de: "HARNOIS PALLETTES ENRG."
1162 Rivière Bayonne, Sud, Berthier, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que MICHEL HARNOIS a fait cession de ses biens le 24ième jour de novembre 1976, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ième jour de décembre 1976, à une heure trente (1:30) de l'après-midi, au 409, rue Notre-Dame, 2ième étage, Joliette, Québec.
Le 26 novembre 1976.

C. A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie
Suite 320,
Montréal, Québec
Tél: 382-6141

VILLE D'OUTREMONT

Avis est donné qu'à l'Assemblée générale tenue le 3 novembre 1976, le Conseil a adopté le règlement numéro 1097-1 amendant le règlement d'emprunt numéro 1097 afin de changer les travaux prévus à la section 5 de l'annexe A dudit règlement; lequel règlement numéro 1097-1 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant la procédure d'enregistrement tenue les 23 et 24 novembre 1976, conformément à la Loi des cités et villes.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du Greffier de la Ville à l'Hôtel de Ville.
Donné en la Ville d'Outremont,
ce 30 novembre 1976.

Pierre Faivre, o.m.a.
Greffier de la Ville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-022650-764
Franceschini Anna

Demanderesse
-vs-
Nancy Jones

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse, NANCY JONES, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure.
Montréal, le 25 novembre 1976.

A. BEAULIEU P.A.
DONATO DI TULLIO, avocat de la demanderesse.
8754 Boul. St-Michel, suite 100,
Montréal, Québec.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

PROLONGATION
DÉLAI DE SOUMISSION

Appel d'offres numéro 76-1068P
Fourniture et installation des contrôles et de l'instrumentation.
Lot numéro M/C-1599
Projet GEP Montréal
Centre principal d'acheminement
Chantier SAINT-LAURENT (Québec)
675, boul. Mac Arthur et
Établissement de traitement des lettres
Chantier Centre-Ville, 1470, rue Ottawa
MONTRÉAL (Québec).

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions précédemment fixée au 2 décembre 1976 est reportée au 13 janvier 1977 à 15h00 (heure de Montréal).

D.B. Norwood
Administrateur régional des services financiers et administratifs,
Région du Québec

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

RIDEAUX ROULANTS
NIVEAU 200 (VOMITOIRES)
C-007-05 (A-529)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $1,400.00
OU
Chèque certifié: 700.00
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Letourneux
Tél: 252-4621
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2 Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2
— La CLOTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 HEURES, le LUNDI LE 6 DECEMBRE 1976
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, Ingénieur
Directeur général

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*:	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

Argentine aujourd'hui 1

Les militaires ont décidé d'en finir avec les agitateurs

par MICHEL NADEAU

■ *Notre confrère Michel Nadeau rentre d'un séjour de deux semaines en Argentine. Avec quatre autres journalistes canadiens, il a rencontré plusieurs membres de la Junte militaire au pouvoir dans ce pays depuis le 24 mars dernier. Il s'est entretenu avec le président et plusieurs ministres. Dans une série de trois articles, il fait le point sur l'évolution politique et économique de ce pays au cours des huit derniers mois. Ce voyage était organisé par l'Association des agents de voyage et du tourisme argentin.*

BUENOS AIRES — Le printemps semble s'achever sans histoire à Buenos Aires. Dans les parcs, des ribambelles d'enfants tournent autour des étangs; des couples se blotissent entre les racines des magnolias géants. Nombre de "Portenos" préparent déjà leurs vacances pour aller en janvier ou février sur la côte, à Mar del Plata ou à la montagne sur les rives du lac de Bariloche en Patagonie.

Il n'y a peut-être que les fleurs mauves des jacarandas et rouges des ceibos qui indiquent que le pays vit, en silence, des moments tragiques.

Au pouvoir depuis le 24 mars dernier, la Junte militaire a décidé de porter un grand coup chez les agitateurs politiques. Tous les matins, les journaux annoncent la mort de cinq, dix ou quinze "suspects séditieux". Dans la première quinzaine de novembre, pas moins de 108 jeunes Argentins, la plupart des universitaires, ont été abattus par les forces de l'ordre. Depuis le début de l'année, le nombre des morts dépasse 1,200.

Et pour intensifier cette offensive, les autorités militaires ont annoncé, mercredi dernier, la création de "conseils de guerre". Dans chacune des 22 provinces, les dirigeants de l'armée pourront juger "les ennemis de la nation". Sera ainsi rendue une justice plus "rapide et efficace", affirme le communiqué officiel.

"Du point de vue militaire, nous sommes très près d'une victoire contre la subversion" nous a déclaré le président actuel de la république, le général Jorge Rafael Videla. "Mais pour gagner la guerre totale, il faudra mettre plus de temps car ce que veulent les séditieux, c'est un renversement de valeurs."

"La suppression de la violence subversive est notre première priorité. Une fois la paix et la sécurité assurées, le gouvernement entreprendra la régorganisation nationale destinée à rétablir une démocratie authentiquement représentative, républicaine et fédérale".

Et de poursuivre l'ancien commandant en chef de l'Armée: "Avant le 24 mars dernier, l'Argentine était au bord de l'anarchie. Il y avait une absence totale de pouvoir de direction, une subversion croissante, l'inflation la plus forte de l'Occident — 38% par mois en février — et l'appareil productif de notre pays était pratiquement paralysé".

Les recettes fiscales de l'État ne comptaient que pour 30% des dépenses. Traditionnellement positive en raison des importantes exportations de céréales, de viandes et de laine, la balance commerciale montrait l'an dernier un déficit de près d'un milliard de dollars.

De retour d'un voyage au Chili où de concert avec le général Augusto Pinochet, il a demandé aux organismes internationaux de prendre les mesures nécessaires pour écraser le terrorisme, le général Videla n'a pas voulu, lors de l'entretien qu'il nous accordait il y a quelques jours, préciser une date pour le retour sur la scène politique des partis et des syndicat. Présentement, aucun groupe ne peut se réunir ou s'exprimer sans le consentement des autorités. La puissante centrale syndicale CGT est immobilisée; sa direction a été fractionnée en sept morceaux. Il n'est pas question de négocier des salaires ou quoi que ce soit, d'autant plus que la rémunération des travailleurs est maintenant fixée par décret gouvernemental.

Âgé de 51 ans, le général Videla n'a jamais exercé de fonctions à l'extérieur des cercles militaires. Son arrivée au pouvoir a été précédée de la publication de scandales parmi les dirigeants de l'ancien gouvernement du Frente Justicialista de Maria Estela Peron. En raison de son excellente réputation de probité morale, il a fait rapidement l'unanimité chez les chefs de la Junte. Père de six enfants, on le dit profondément religieux.

Du point de vue physique, sa petite taille, sa grande moustache et ses gestes nerveux lui confèrent, de prime abord, l'allure d'un grenadier d'opérette. Mais le ton pausé de sa voix et un regard quelque peu solennel ajoutent beaucoup de gravité au personnage.

Pour assurer sa sécurité, la Casa del Gobierno, un splendide édifice de couleur rose, au coeur de Buenos Aires a été transformé en véritable forteresse. A l'autre extrémité de la Place de Mai et de la rue Rivadavia, l'édifice du Parlement est fermé. Tout comme la veuve de Peron conduite en résidence surveillée — elle est accusée d'un détournement de $125,000 —, le général Videla habite au milieu d'un camp militaire, dans la banlieue de la capitale.

— Mais alors comment sentir les besoins du peuple dans un tel climat?

— "Les moyens de communication sont précisément le meilleur canal pour les relations avec le peuple. Le gouvernement peut connaître ce que pense le peuple de son attitude et la population peut être informée de ce dont a besoin le gouvernement pour réaliser ses objectifs".

La lecture quotidienne des journaux de la capitale ne montre pas l'existence d'échanges intensifs entre le peuple et les dirigeants. La plupart des journaux se montrent plutôt dociles en publiant, avec beaucoup d'ampleur, les déclarations des ministres-généraux.

Par contre, La Opinion et le Buenos Aires Herald font preuve d'un certain courage dans leurs commentaires.

Par exemple, à chaque jour, ils indiquent le bilan de la chasse aux terroristes en indiquant bien, à plusieurs reprises, que ces informations émanent "d'un communiqué officiel" et que le journaliste n'a pas constaté les faits de visu.

Les chefs militaires utilisent largement la presse pour la "pacification" du pays. Vendredi dernier, plusieurs journaux publiaient la liste de chefs d'entreprises dans la région de Mar del Plata qui n'avaient pas encore effacé ou arraché les affiches du gouvernement précédent élu en mars 1973.

Les gouverneurs des différentes provinces lancent des appels fréquents à la dénonciation tout en soutenant que la déroute des extrémistes était maintenant complète. On fait souvent état également des cas "d'infiltration marxiste" dans les universités et, pour la première fois, jeudi dernier, un individu a été arrêté pour avoir exercé des "activités politiques".

Le ministre de l'Intérieur, le brigadier-général Albane Harguindeguy — d'origine basque — a fait preuve de beaucoup plus de fermeté lors d'un entretien également à la Casa del Gobierno.

Qualifiant de "démentielles", les affirmations voulant qu'il y ait actuellement plus de 20,000 prisonniers politiques en Argentine, il ne veut pas cependant en préciser le nombre. Contrairement au Chili, la Junte militaire a fait un assez bon accueil aux représentants d'Amnistie Internationale; évidemment, les prisons argentines ne peuvent renfermer autant d'individus en raison des moyens utilisés pour éliminer les terroristes...

"Les réseaux clandestins des Monteneros et de l'Armée populaire ont été pratiquement démantelés. Chose certaine, les centres de formation de ces deux groupes subversifs que ce soit au pays ou à Cuba n'alimentent plus la guérilla en Argentine".

Le brigadier Harguindeguy souscrit à la thèse voulant que finalement les autorités ne fassent qu'arbitrer le conflit entre extrémistes de droite et de gauche. Des bombes ont explosé dans différentes casernes militaires ce qui a incité nombre d'officiers à effectuer de véritables "ratonnades" dans les quartiers suspects. Aussi, plusieurs militaires nous ont confirmé que les formations d'extrême-droite étaient en bonne partie composées d'officiers en mal d'action énergique pour venger leurs frères d'armes morts dans la lutte au terrorisme.

L'Argentine affiche un bilan assez impressionnant au chapitre des enlèvements d'hommes d'affaires. "Néanmoins, la loi nous interdit formellement de négocier quelque solution que ce soit avec les kidnappers" de dire le général Harguindeguy.

"Si le chef d'une entreprise étrangère se fait enlever, il n'est pas question de verser de rançon ici même en Argentine. Nous ne pouvons cependant empêcher un accord à l'extérieur du pays. Toutefois, les dirigeants d'entreprises ne devront pas oublier que les millions ainsi payés ont un effet multiplicateur terrible dans l'instabilité politique en permettant aux "anti-sociaux" de s'équiper en armes et matériel militaire."

Pour leur part, les forces armées profitent largement d'une puissante infrastructure industrielle: Fabricacionnes Militares, une société de gestion qui contrôle 30 entreprises avec un bilan global de $1.3 milliard (4% du PIB).

"Tout compte fait, la lutte s'achève" lance avec un sourire de satisfaction le général Harguindeguy.

Il est vrai que l'Argentine jouit depuis huit mois d'une stabilité politique assez exceptionnelle par rapport aux deux années précédentes.

Cependant, il n'est pas certain que ce calme ait éloigné la tempête. Les causes du malaise existent toujours: depuis le début de l'année, le taux annuel d'inflation oscille entre 250% et 300%. Le pouvoir d'achat en valeur réelle des travailleurs a fondu de près de 40%. Aussi, plusieurs s'interrogent sur les coûts pour les ouvriers de cette "étape historique dans l'histoire du pays".

Ancien commandant en chef des forces armées, le général Jorge Rafael Videla assume la présidence de l'Argentine depuis le coup d'Etat du 24 mars dernier.

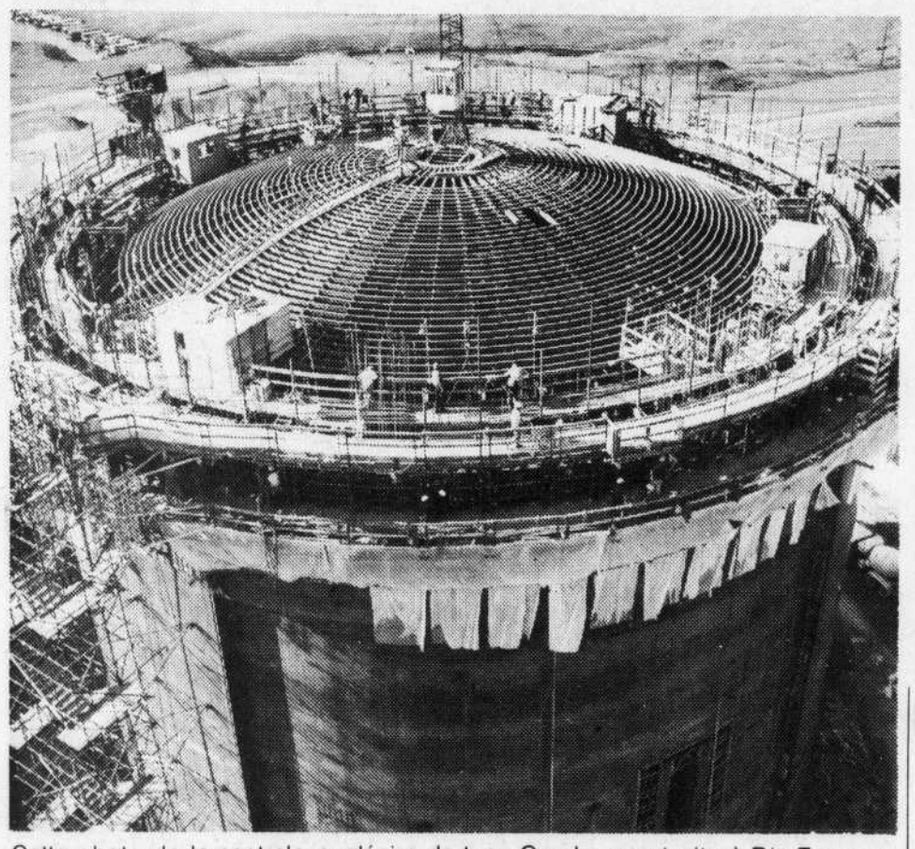

Cette photo de la centrale nucléaire de type Candu, construite à Rio Tercero, dans la région de Cordobà en Argentine, a été prise au mois d'août dernier. Tous les travaux de génie civil sont aujourd'hui complétés. La production d'énergie ne débutera cependant qu'en 1980.

L'Argentine intéressée à un deuxième "Candu"

Le gouvernement argentin a l'intention de demander, au cours des prochains mois, des soumissions pour la construction d'une troisième centrale nucléaire dans ce pays. Bien entendu, la société Énergie atomique du Canada sera invitée à présenter une offre de services, nous a déclaré récemment le capitaine de navire, Carlos Castro Madero, président de la Commission argentine de l'énergie atomique.

Par ailleurs, par suite de la publication de l'affaire du pot-de-vin de $2.8 millions versé à un intermédiaire pour l'obtention du contrat CANDU en voie d'exécution à Rio Tercero près de Cordoba, le capitaine Madero a demandé à l'ambassadeur de son pays de réclamer plus de précisions au gouvernement canadien sur cette affaire.

Lors d'une rencontre au bureau principal de cet organisme, la direction de la Commission argentine de l'énergie atomique a fait le point sur les projets de ce pays dans le domaine atomique.

Le capitaine Madero a d'abord précisé que la filière Candu avait été choisie par suite de la décision de son organisme de s'en tenir à la formule de l'uranium naturel. La politique de l'Argentine, tant dans le domaine des affaires étrangères que du commerce extérieur, vise un degré élevé d'autonomie et les Argentins ne veulent pas dépendre des Américains et de l'uranium enrichi.

Aussi après avoir construit Attucha I, une réalisation de la firme allemande Siemens, les Argentins ont opté, il y a deux ans, pour le modèle Candu. Le coût du projet serait d'environ $468 millions: 90% des pièces d'équipement achetées à l'étranger sont financées par des banques canadiennes et italiennes. (L'Italie est associée au Canada dans ce projet).

Toutefois, dans le cas de la troisième centrale nucléaire, on ne retient plus la formule du "clé en main". Les Argentins veulent un contrôle accru sur les travaux. Si 50% des matériaux utilisés à Rio Tercero sont autochtones, on vise plus de 60% dans le cas de Attucha II.

Jusqu'à maintenant, le capitaine affirme que les responsables de son pays sont satisfaits du déroulement des travaux.

Pour ce qui est de la fabrication de bombe atomique, la direction jure n'avoir aucune ambition dans ce domaine. "Il est beaucoup plus difficile qu'on le croit de faire une bombe atomique" de dire le capitaine Madero. "Tous nos efforts sont consacrés à la production d'énergie nucléaire. Nous avons besoin de cinq centrales et de 12,000 autres mégawatts pour l'an 2000."

LA BANQUE D'ÉPARGNE

AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, aura lieu à son siège social, 262 rue St-Jacques, Montréal, mercredi, le 8 décembre 1976, à midi, aux fins de recevoir les états financiers et le rapport annuel, de procéder à l'élection des administrateurs, de procéder à la nomination des vérificateurs et de fixer leur rémunération, et aux fins d'expédier toute autre affaire qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

ROGER LAVOIE
Vice-président, Directeur général et Chef des Opérations

Montréal, le 15 octobre 1976

AVIS JUDICIAIRE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Les Importations B.S. Ltée — B.S. Importations Ltd. et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire, passé le 29 juin 1976 devant Me Louis-Joseph Marsolais, notaire, et enregistré le 30 juin 1976 à la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 187795, et enregistré le 8 novembre 1976 à la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 466578, est devenue exécutoire.

Montréal, le 24 novembre 1976
Compagnie Montréal Trust, fidéicommissaire

Banque Canadienne Nationale

102e Rapport Annuel

Résumé de l'état de l'actif et du passif au 31 octobre 1976

Actif	1976	1975
Encaisse	$ 660 766 701	$ 592 623 677
Obligations de gouvernements et autres titres	748 855 636	804 056 942
Prêts y compris hypothèques	4 061 410 278	3 296 369 427
Immeubles	41 748 606	36 112 820
Valeurs d'une compagnie contrôlée par la Banque et prêts à cette compagnie	2 932 500	3 026 500
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations de garanties ou de lettres de crédit	156 824 136	137 613 492
Autres éléments d'actif	2 218 779	2 167 683
	$5 674 756 636	$4 871 970 541
Passif		
Dépôts	$5 259 969 383	$4 528 126 591
Acceptations garanties et lettres de crédit	156 824 136	137 613 492
Autres éléments de passif	12 589 677	8 770 131
Réserves pour pertes	52 970 280	40 956 430
Débentures émises et en circulation	60 000 000	45 000 000
Capital, fonds de réserve et bénéfices non répartis	132 403 160	111 503 897
	$5 674 756 636	$4 871 970 541

Revenus, dépenses et bénéfices non répartis

Revenus	1976	1975
Sur prêts	$ 410 162 564	$ 333 014 918
Sur valeurs mobilières	60 809 255	59 797 240
Autres revenus d'exploitation	27 439 895	31,075 178
Total des revenus	498 411 714	423 887 336
Dépenses		
Intérêts sur dépôts et débentures	308 367 752	257 032 239
Traitements, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	86 602 282	70 507 503
Frais relatifs aux immobilisations, compte tenu des amortissements	20 612 535	17 087 672
Autres frais d'exploitation, incluant une provision pour pertes sur prêts fondée sur la moyenne des pertes subies au cours des cinq derniers exercices	37 779 531	32 581 985
Total des dépenses	453 362 100	377 209 399
Solde des revenus	45 049 614	46 677 937
Provision pour impôts sur le revenu s'y rapportant	20 510 000	22 733 000
Solde des revenus après la provision pour impôts sur le revenu	24 539 614	23 944 937
Virement aux réserves pour pertes	6 737 900	7 787 630
Solde des bénéfices de l'exercice	17 801 714	16 157 307
Dividendes	8 344 657	7 210 000
	9 457 057	8 947 307
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	503 897	556 590
	9 960 954	9 503 897
Viré au fonds de réserve	9 500 000	9 000 000
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	$ 460 954	$ 503 897

Germain Perreault
Président et chef de la Direction

Jacques Douville
Vice-président exécutif et directeur général en chef

Banque Canadienne Nationale
Siège social, 500 Place d'Armes, Montréal
Plus de 485 succursales et bureaux au Canada, filiale à Paris, bureau de représentation à Londres et correspondants à travers le monde.

toronto

Chute des cours

Le marché boursier de Toronto a effectué une vive chute, hier, peu avant la fin d'une séance légère.

L'indice industriel a perdu 1.17 à 163.75, celui des aurifères .03 à 288.43, celui des métaux communs .26 à 74.39 et celui des pétroles de l'Ouest .08 à 202.51.

Le comportement des titres a été résumé ainsi: Lundi, 151 avances, 231 reculs et 245 titres inchangés. Vendredi, 187 avances, 214 reculs et 231 titres inchangés.

Le volume des transactions a totalisé 1.66 million d'actions, évaluées à $16.19 millions, à comparer à 2.11 millions d'actions d'une valeur de $24.15 millions vendredi.

Un total de 119 contrats ont changé de mains au marché des options, à comparer à 263 vendredi.

MDS Health Group Ltd a donné le plus considérable bloc de transactions, avec 100,432 actions à $2.00. Harding Carpets Ltd. venait ensuite avec 25,000 actions de classe A à $4.30.

Au secteur industriel, Great-West Life Assurance a perdu 1 1-2 à $48, Consumers Glass 1 1-2 à $13 1-2, Banque de Nouvelle-Écosse 1 à $39, B.C. Forest Products 1 à $20 1-4 et Ford Motor Co. of Canada 1 à $87. Mais IBM a gagné 4 1-2 à $280, General Motors 2 à $73 1-2, Northern Telecom 7-8 à $29 1-2, Inco A 1-4 à $29 1-2 et Alcan 1-2 à $22 1-4.

Dans les secteur minier, Camflo Mines a perdu 1-2 à $8 3-8, Mattagami Lake A 3-8 à $12 1-4 et Northgate Exploration 30 cents à $4.50. Roman Corp. a gagné 3-8 à $17 et Denison Mines 1-4 à $52 1-2.

Au compartiment des pétroles, Asamera a perdu 1-2 à $11 5-8, Ranger Oil Canada 3-8 à $16 et Quasar Petroleum 3-8 à $7 1-2. Canadian Superior Oil a monté de 1-2 à $et Ocelot Industries B de 1-8 à 8⅜.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	2400	150	150	150	− 2
Abby Gin A	150	$6⅜	6⅜	6⅜	
Aby Gin w	600	80	80	80	
Abitibi	5991	$9¼	8⅞	9⅛	− ¼
Abitbi 10	305	$51¼	51	51¼	+ ¼
Acklands	2300	$11¾	11½	11½	− ¼
Acme Gas	5000	5	5	5	
Advocate	700	295	295	295	+10
AftonMin	200	$5⅜	⅜	5½	+ 1
Agnico E	1400	405	400	405	
Agra Ind A	700	$6¼	6⅛	6⅛	− ⅛
Akaitcho	z270	62	62	62	
Albany	9500	29	28	28	− 1
Alt East G	100	$12½	12½	12½	
Alt Energy	2890	$11⅜	11½	11½	
Alta Gas A	4300	$12¾	12¾	12¾	
Alta G D p	z1	$133	133	133	
Alta G E p	200	$22¼	22¼	22¼	+ ⅛
Alta G F	2025	$26⅜	26½	26⅜	+ ⅜
Alta G 9.76	3025	$26½	26¼	26½	+ ¼
Alta Nat	100	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Alcan	17934	$22¼	21¾	22¼	+ ½
Algo Cent	100	$11	11	11	
Algoma St	z100	$19⅛	18⅜	19⅛	
Algonq pr	200	$5	475	475	−62
All-Can B	100	280	280	280	
Allarco Dv	100	$10½	10½	10½	− ¼
Alliance B	400	415	415	415	−10
Alminex	400	$6⅜	6⅜	6⅜	
Alumin 4 pr	z5	$12½	12½	12½	
Almin 4½ p	101	$34	34	34	
Alum 3rd p	1400	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
Am Bonza	5000	$5¾	5⅜	5¾	− ⅛
Am Leduc	5000	7	6½	6½	
Ang CT 4½	175	$23	23	23	+ ½
Ang CT 315	z25	$31⅜	31⅜	31⅜	
Ang U Dev	z300	87	87	87	
Aquitaine	1750	$14⅞	14¾	14⅞	− ⅛
Argosy	z40	4	4	4	
Argus	z20	$29½	29½	29½	
Args 250 p	z70	$29½	28½	29½	
Args 260 p	z50	$28¾	28¾	28¾	
Argus B pr	100	$28	28	28	
Argus C pr	100	$12½	12½	12½	− ½
Asamera	28355	$12⅜	11½	11⅜	− ½
Ashland C	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Ashland pr	z50	$18¼	18¼	18¼	
Atco A	1000	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Auric Res	1003	20	20	20	
Ato Hard A	600	$13⅛	13	13	− ⅛
BC Sugar A	420	$22⅛	22	22	− ¼
BC Sugar P	z25	$11½	11½	11½	
BP Can	2904	$7½	7⅛	7⅜	+ ⅛
Banister C	9400	$9⅛	9	9	+ ⅛
Bank BC	z10	$20½	20½	20½	
Bank Mtl	9901	$13⅜	13⅜	13¾	− ¼
Bank N S	4204	$39¾	38¾	39	− 1
Bankeno	3900	145	141	145	+ 2
B Cdn Nat	475	$13⅛	12¾	12¾	− ⅜
Baton B	2200	$7¾	7¾	7¾	
Becker B p	200	$5⅝	5⅝	5⅝	
Bell Canad	6168	$47½	47	47	− ½
Bell A pr	z77	$47	46⅝	46⅝	
Bell B pr	363	$47¼	47⅛	47⅛	− ⅜
Bell D pr	530	$48⅜	48¾	48⅞	
Bell 2.28	4732	$25½	25⅛	25¼	+ ⅛
Bell 1.80	2975	$19¾	19⅜	19⅝	− ⅛
Bell Can W	11950	370	340	340	−30
Beth Cop A	2500	$11¼	11¼	11¼	
Big Nama	3000	12	12	12	
Blakwod A	200	320	320	320	+20
Block Bros	699	420	420	420	−10
Bovis Cor	3715	65	65	65	− 5
Bow Valy	2060	$21⅜	21⅛	21⅛	− ⅜
Bow-m pr	z20	$34	34	34	
Bralor Res	200	295	295	295	− 5
Bramalea	250	$5¾	5¾	5¾	
Brameda	4892	100	100	100	− 2
Brascan A	1811	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
Brenda M	100	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Bridger	1200	$6⅞	6¾	6¾	
Bright A	1200	$6⅞	6¾	6¾	
Brinco	800	350	350	350	
BCFP	3580	$21¼	20¼	20¼	− 1
BC Phone	250	$13	13	13	+ ⅛
BCPh 4⅜ p	300	$46⅜	46	46⅜	+ ⅞
BCPh 4¾ p	z5	$50	50	50	
BCPh 6.80	150	$18⅛	18⅛	18⅛	− ⅛
BCP 7.04 p	500	$19¼	19¼	19¼	
BCP 10.16 p	470	$28	28	28	+ ¼
BCP 2.32 p	325	$28½	28⅜	28⅜	+ ⅛
Brunswk	2000	460	460	460	−15
Budd Auto	615	$5½	5½	5½	
Budd A w	515	150	150	150	
Burns Fds	z90	$10⅜	10⅜	10⅜	
CC Yachts	3200	320	320	320	+ 5
CFCN	1000	$8	8	8	
Cad Frv	500	$9½	9½	9½	− ⅛
Cal Pow A	5225	$31½	31¼	31¼	+ ¼
Cal P 4 p	z55	$44	43½	44	
Cal P 7½ p	400	$81¾	81	81	−1⅞
Cal P 9.80	45	$103	103	103	− 1
Camflo	8400	$8⅜	8⅜	8⅜	− ½
C Chib A	105	310	310	310	+10
Camp RL	200	$24	24	24	+ ⅛
Campau A	425	385	375	375	−10
Campau 7p	600	$7	7	7	
Can Cem A	864	$7¾	7½	7⅜	− ⅛
CCe Cp	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
CDC pr B	420	$98	98	98	−1½
C Nor West	4900	$6⅜	6⅛	6¼	− ⅛
C Pakrs C	750	$17⅝	17⅜	17⅜	− ½
Can Perm	2610	$15½	15	15⅛	− ⅛
CS Pete	32390	355	340	345	− 5
Can Trust A	2100	$19¾	19½	19½	− ¼
C Trust 7¼	376	$17¾	17½	17½	− ¼
Cdn Arrow	z300	8	8	8	
C Cable w	1300	170	160	160	+ 5
Cdn Cel	3400	$6⅛	5¾	6	+ ⅛
C Curtis	500	42	42	42	
C Ex Gas	8200	$6⅛	6⅛	6⅛	
C Found pr	400	$9½	9½	9½	− ¼
C Homestd	1100	$5¾	5¾	5¾	
C Hydro	1400	$7⅜	7⅛	7⅛	− ¼
Cl Bk Com	12570	$24	23¾	23¾	− ¼
CIL	450	$17¼	17	17	− ⅛
Cl Powr A	3000	$15	14⅞	15	+ ¼
C Malart	11000	23½	23½	23½	
C Marconi	310	345	345	345	
C Merrill	600	$12	12	12	
C Ocdental	300	$15	14⅜	14⅜	− ⅜
CP Inve	3755	$16¼	15½	15½	− ½
CP Ltd	12616	$15⅛	14⅞	15	− ⅛
CPL A p	5200	$9½	9½	9½	
C Reserve	1000	435	425	425	−25
Cdn Sup O	6200	$38	38	38	+ ½
Cdn Tire	z64	$37¾	36¼	36¼	
Cdn Tire A	1695	$38⅜	38	38	− ½
C Utilties	7400	$12¾	12⅜	12⅜	
CU 10¼	14010	$28	27¾	28	+ ¼
C Vickers	300	$19½	19½	19½	− ⅛
CWN G 4 pr	194	$8¼	8¼	8¼	
Canbra	500	340	340	340	−10
Canron	1100	$20⅜	20½	20⅛	
Cari OK	7925	277	271	275	+ 4
Carma A	1100	435	435	435	−15
Cassiar	500	$5½	5½	5½	
Celanese	1585	305	300	305	+ 5
Celanes 1 p	100	$9¾	9¾	9¾	
Celan 175 p	200	$16	16	16	
Chib M	1000	29	26	29	+ 4
Chieftan D	1150	$10⅞	10¾	10¾	− ¼
Chieftain p	1030	$50½	49⅞	50½	+ ½
Chrysler	1615	$19	18½	18⅝	− ⅛
C S 10¾	200	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Claiborne	2000	100	90	100	+15
Coch Will	2000	27	27	27	− ½
Cockfield	261	435	435	435	−10
Coldstm	6025	16	8	15	− 6
Cominco	1215	$33¼	33	33¼	− ¼
Cominco A	700	$26¾	26½	26½	− ¼
Com Cap	125	330	330	330	−10
ComCap Tr	372	$7¼	6¾	7¼	+ ⅛
CHIns A p	100	$19	19	19	
Coniagas	2500	82	80	82	+ 2
Con Bath A	1879	$26½	26⅜	26⅜	
Con Bldg	1000	240	235	240	
Con Fardy	3900	280	270	275	− 1
C Durham	3850	61	60	61	
C Marben	1000	109	109	109	− 1
C Morisn	2700	153	146	148	− 4
Cons Pipe	1500	400	390	390	−20
Cons Prof	4800	16	15	16	
C Rambler	4500	115	115	115	
C Rexspar	1500	85	82	82	
Con Textile	2850	185	166	168	−17
Con Distrb	3000	355	340	350	− 5
Cons Gas	6818	$12¾	12½	12⅝	− ⅛
Con Gas B	z10	$64½	64½	64½	
Con Gas D	200	$21	21	21	
Con Glass	1050	$13½	13½	13½	−1½
Control F	100	290	290	290	
Copeland	1000	105	105	105	− 7
Cop Fields	1626	165	163	165	− 5
Corby vt	300	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Cornat Ind	2200	$5⅜	5¼	5¼	− ⅛
Corp Food	100	$8¼	8¼	8¼	+ ½
Coseka R	6500	380	365	365	−15
Craigmt	100	$5½	5½	5½	− ⅛
Crain R L	1045	$8½	8½	8½	
Crestbrk	950	380	375	375	
Crwn Life	225	$41	41	41	− ½
C Zelrba A	140	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
Crush Intl	100	$8¼	8¼	8¼	
Cygnus A	z40	$5	5	5	
Cygnus B	120	$5	5	5	
Cyprus	500	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
Dalmy A	600	$9	9	9	
Daon Dev	300	$7¾	7¾	7¾	
Daon A	600	$6½	6½	6½	
D Aragon	5000	21	21	21	
Datline	211	375	375	375	
Decca R	1600	$6¼	6¼	6⅜	
D Eldona	2000	56	55	55	− 1
Delhi Pac	4000	13½	12	12	− 2
Denison	11464	$52½	52	52½	+ ¼
Dicknsn	1700	365	365	365	−10
Discovry	1000	49	49	49	+ 4
Dist Tr A	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅛
Domanl	950	435	430	430	
Dome	1402	$42¾	42¾	42¾	+ ¼
Dome Pete	2300	$36	35⅞	35⅞	− ⅜
D Bridge	3500	$17	16¾	16¾	− ⅜
D Citrs A	100	$6	6	6	
D Explor	5000	13	12	12	− ½
Dofasco A	1606	$23⅜	23	23¼	
Dom Store	326	$13½	13⅜	13½	− ¼
D Textie A	1700	$7½	7¼	7⅜	− ¼
Domtar	8080	$15⅜	15¼	15¼	− ¼
Domtar pr	400	$10½	10½	10½	
Donlee M	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
Du Pont	24950	$13⅛	12½	13⅛	+ ½
Dylex L A	200	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
E-L Fin	200	$6¼	6¼	6¼	
East Mal	z169	172	170	172	
East Sul A	665	111	110	111	− 4
Eco Mins	16500	61	60	61	+ 1
Electro A	5330	290	280	280	− 5
Electro p	100	$42¼	42¼	42¼	−2¾
Extndcar	4500	$6⅛	6	6	− ⅛
Falcon C	2000	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Falcon	5397	$31	30¾	30¾	
Fed Ind A	200	$5¼	5¼	5¼	
Fidelty M S	100	450	450	450	
Fields S	300	$8	7¾	7¾	
Finning T	100	$11	11	11	− 1
F Mar	3300	42	40	40	− 7
Foodcrp Lt	43567	395	390	395	+10
Ford Cnda	515	$87	87	87	− 1
F Seasons	3300	295	291	295	− 5
F Season w	z200	47	47	47	
Francana	1300	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Fraser A	100	$21¾	21¾	21¾	
G&H Steel	300	285	285	285	−15
Gaz Metr	400	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅛
Gen Baker	400	420	420	420	−25
G Distrb A	100	$6½	6½	6½	
GMC	2138	$73½	72¼	73½	+ 2
Genstar L	2750	$21⅛	20¾	21⅛	+ ⅛
Gnstar L w	200	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Gnt Masct	9000	135	132	132	+ 2
Giant Yk	500	$7¼	7¼	7¼	
Gibraltar	1800	$5⅜	5	5¼	− ⅛
Glendale	400	106	106	106	+ 1
Goldund M	1000	30	30	30	
Goodyear p	811	$30	30	30	
GL Paper	150	$29	29	29	+ 1
GL Pap w	300	$6½	6¼	6½	+ ¾
Gt W Life	780	$48	48	48	−1½
Gt West S	3500	282	280	280	
G West wt	500	68	68	68	
Greyhnd	2930	$15¾	15½	15½	− ⅛
Guar Trst	107	$5¼	5¼	5¼	
Guard Cap	100	335	335	335	− 5
Gulf Cen	2060	$23	22½	22½	− ½
Gulfstrem	16300	72	70	72	+ 2
Halifax D	100	170	170	170	+ 5
Hambro C	1550	285	275	285	+10
Hardee	1072	88	88	88	− 2
Hard Crp A	25650	435	430	435	− 5
Harlequin	2900	$11	10¾	11	+ ½
H Wood				1000	86
86 86 + 1					
Hawker A	2225	465	455	455	−10
Hawker pr	z20	$56¼	56¼	56¼	
Hayes D A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Holinger A	100	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Homco A	500	85	85	85	
HomeA	11150	$25½	25	25	− ¼
Home B	z25	$21⅜	21⅜	21⅜	
Hud Bay A	4115	$15½	15¼	15¼	
H Bay Co	2850	$14¼	14	14	+ ⅛
HB Oil Gas	490	$31¾	31¾	31¾	
Husky Oil	2250	$17⅜	17	17⅜	+ ¼
Husky E w	800	$5	480	480	−20
Hydra Ex	2500	20	20	20	
IAC	350	$15	14⅞	14⅞	+ ¼
IAC 4½ p	z1	$57⅛	57⅛	57⅛	
IU Intl	3750	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Imasco A	775	$21¼	21	21	+ ¼
Imp Life	200	$6⅜	6⅜	6⅜	− 2
Imp Oil A	11754	$19⅜	19	19	− ⅛
INCO A	21395	$29½	29¼	29½	+ ⅛
INCO B	325	$29½	29⅛	29⅛	
Indal	300	$13½	12½	12½	− ¾
Industmin	300	$9¾	9¾	9¾	
Ind Adhes	200	$23	23	23	
Inglis	100	$11½	11½	11½	−2⅜
Inland Gas	1300	$9⅜	9¼	9½	
Inland G p	325	$10¾	10½	10½	− ½
Inter-City	1200	$5⅞	5¾	5⅞	
Inter C B w	1200	320	315	315	− 5
Intrmetco	300	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
IBM	658	$280	275½	280	+4½
Int Mogul	431	275	272	272	− 8
I Mogul A	100	$11¼	11⅛	11⅛	
Int Obaska	6500	6	5	6	
Interpool	2300	$15⅜	14⅞	15	− ½
Int Pipe A	7109	$12⅞	12¼	12⅜	− ⅜
Ipsco	435	$11½	11⅛	11⅜	− ⅜
Inv Grp A	z25	$6⅜	6⅜	6⅜	
Inv Grp S p	200	$13	13	13	− ¼
Iron Bay T	1500	$5	5	5	− ¼
Island Tel	100	$11	11	11	+ ⅛
Ivaco A	100	$6½	6½	6½	+ ⅜
Jannock A	200	$12⅜	12½	12⅜	
Janoc 6 p	z20	$60	60	60	
Jorex Ltd	4000	14	14	14	
Joutel	2400	13	13	13	
Kaiser Re	2900	$13	12⅞	13	
Kaiser wt	615	$10	9¾	10	
Kam Kotia	z100	48	48	48	
Kaps Tran	850	64	64	64	
Keen Ind	2000	80	75	75	− 7
Kelsey H	100	$12½	12½	12½	+ ¾
Kerr A A	2850	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
Kerr A B	z80	$12⅛	12⅛	12⅛	
Koffler A	600	475	475	475	
La Vrndr A	200	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅜
Labatt A	5430	$15⅞	15⅞	15⅞	
Labatt A p	700	$15¾	15¾	15¾	− ⅛
Lab Min	z25	$26½	26½	26½	
Lacana	1580	325	325	325	− 5
LOnt Cem	100	305	305	305	− 5
Langis	1000	7	7	7	
Lasitr Km	z200	13	13	13	
Lau Fin	140	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
Lau F 1.25	2100	$13½	13½	13½	
Leigh Inst	3580	185	180	180	− 5
Liberian	z10	$15¾	15¾	15¾	
LL Lac	500	139	136	139	+ 3
Lob Co A	264	285	285	285	− 5
Lob Co B	1200	290	280	290	+19
Lob Co pr	615	$21¾	21¾	21¾	
Lob Ltd Ap	280	$13½	13½	13½	
Lob Ltd Bp	150	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Lochiel	2000	108	106	108	+ 1
Lytton M	1800	30	30	30	+ 3
MDS H	100632	205	200	205	− 1
MEPC	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
MICC	100	$8¼	8¼	8¼	
Mclan H A	375	$6¼	6¼	6¼	− ¼
MB Ltd	12945	$21¾	21⅜	21⅜	+ ⅛
Madeline	4700	82	80	80	− 3
Madsen	700	47	47	47	− 2
Magna Int	1000	$19¾	19⅜	19⅜	+ ⅛
Magnason	2000	200	200	200	
Majstc Wil	3900	165	157	165	+ 9
Malartic	1100	70	70	70	−11
M Lf Mills	125	$28⅜	28⅜	28⅜	− ½
Maritime	1490	$18½	18¼	18¼	− ¼
Mar T 860	z25	$9½	9½	9½	
Mass Fer	10287	$20⅛	19¾	20	+ ⅛
Mas F A	800	$26¾	26¾	26¾	− ⅜
Mas F B	7850	$26⅞	26½	26¾	+ ⅛
Matgmi A	1250	$12¾	12¼	12¼	− ⅜
McGraw H	500	460	460	460	+10
Mc Intyre	410	$28	27½	28	+1¾
McLaghln	2000	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Melchers	300	250	235	250	+15
Melcor	400	395	390	395	+ 5
Mercantil	8700	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Merland E	1100	325	320	320	
Met Stor A	100	$10	10	10	− ½
Met Trust	1775	$20	20	20	− ½
Mex LP	z30	315	315	315	
Midcon	1600	130	110	110	−20
Mindamr	1000	15	15	15	+ 1
Minri Res	210	145	145	145	− 5
Moffat A	550	$8½	8½	8½	− ⅛
Molson A	12515	$15⅛	14¾	14¾	− ¼
Monenco A	z50	$8¾	8¾	8¾	
Mtl Trust	100	$10⅝	10⅝	10⅝	− ⅛
Moore	16129	$35⅜	35⅛	35¼	− ⅛
Multi Acc	300	345	340	345	
Murphy	200	$7	7	7	
NBU Mine	1200	153	148	148	− 5
NRD Min	2000	15	15	15	
NaChrs I	12550	$5⅝	5½	5½	
Nabrs Dlg	100	$13⅛	13⅛	13⅛	− ⅜
Nat Drug p	100	$6¼	6¼	6¼	
Nat Sea A	100	$11¼	11¼	11¼	− ¾
Neonex	1350	175	170	170	− 1
NB Tel	1095	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
NB Tel A p	z46	$15	15	15	
NB Tel 1.85	225	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅛
N Dimens	3400	47	45	47	+ 1
N Kelore	2000	10½	10½	10½	
N Provid D	800	12½	12½	12½	
N Que Ragl	1200	178	170	178	+ 3
N York Oil	12500	85	83	84	
Newco Fin	z30	$13¼	13¼	13¼	
Nfld LP A	288	$11½	11¼	11¼	− ¼
Nfld Tel	100	$6⅝	6⅜	6⅝	+ ⅛
Newnor	12000	8	6½	8	+ 2
Nick Rim	1000	10	10	10	− 1
Noble M	2500	39½	39	39	− 1
Nor Acme	2000	4	3	4	− 1
Noranda A	19629	$28⅜	27¾	27⅞	
Norbaska	z200	10	10	10	
Norcen	1744	$10¼	10⅛	10⅛	
Norcen B	1225	$19	19	19	− ¼
Norcn 150	550	$18¾	18¾	18¾	
Norcen w	3050	72	70	70	+ 2
Nordair L	700	190	190	190	+10
Normick P	200	225	225	225	−20
Nor Tel	10392	$29½	28⅞	29½	+ ⅞
NTecm B w	3364	$11	10½	10½	
Northgat	3050	460	450	450	−30
NW Util p	z3	$41⅞	41⅞	41⅞	
NS Sav 10¼	z25	$20¼	20¼	20¼	
Nowsco W	800	$16¾	16½	16½	− ⅜
Nu-Wst A	200	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Numac	600	$9⅞	9⅞	9⅞	
OPI Ltd	200	410	410	410	
OSF Ind	1400	310	310	310	
Oakwood P	6057	127	125	125	− 2
Obrien	51700	139	130	130	− 4
Occ Petrl	1302	$21	20⅝	20⅝	+ ⅜
Oceanus I	z50	46	46	46	
Ocelot A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Ocelot B	14900	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
Orchan A	5200	205	202	203	− 2
Oshawa A	1325	335	335	335	
Oshawa w	z500	2	2	2	
Oxford A	150	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Pac Coper	4500	115	112	115	+ 5
Pac Pete	5091	$25½	25¼	25¼	+ ½
Page Pet	3986	275	260	275	+ 5
Paloma P	z30	210	210	210	
Pamour A	3400	300	291	300	+ 1
Pan Centr	z333	84	84	84	
Pancana l	2600	59	59	59	− 1
PanCan P	3350	$21	21	21	− ⅛
Pango Gld	6500	20	20	20	− 1
Patino N V	100	$16⅜	16⅜	16⅜	− ⅛
Paulin A	300	350	345	350	+15
Pe Ben O	1000	200	200	200	
P Dept S	7062	405	405	405	−10
Petrol	100	210	210	210	
Peyto Oils	1100	410	410	410	−10
Phillips Cb	100	$8¼	8¼	8¼	− ½
Photo Eng	120	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅛
Pick Crow	3100	15	13	13	− 4
Pine Point	1805	$27¼	27⅛	27¼	
Pitts C	1050	425	425	425	− 5
Place G	1000	31	31	31	
Placer	650	$17¼	17	17	− ½
Plysr 840	1325	$25	24⅞	24⅞	− ⅜
Pominex	3025	46	45	45	− 2
Pop Shops	1800	475	460	475	+ 5
Pow C 5	z50	$7¼	7¼	7¼	
Prado Exp	1000	130	130	130	
Precamb	2000	48	48	48	− 2
Price Co	520	$10½	10⅜	10½	
Prov B Can	700	$12½	12½	12½	
Qasar Pet	2522	$7¾	7¼	7½	− ⅜
Que Man	3000	14	14	14	−

Le dollar canadien tombe à 97 cents son cours le plus bas depuis six ans

Hier à Toronto le dollar a franchi le plancher des 97 cents US, il s'est transigé aussi bas que 96.9 cents. A Montréal, il a fini à 97 cents exactement tandis que la clôture à New York le donnait à US $0.9709, soit une chute de près de deux cents, 1 21-25.

La chute a surpris tous les analystes par sa rapidité. Le dollar aura ainsi atteint, en moins de deux semaines, son plus bas niveau depuis six ans.

Par ailleurs, selon une dépêche de l'agence de presse Reuter en provenance de Toronto hier, la Banque du Canada aurait dépensé de $500 millions à $1 milliard pour soutenir sa devise.

Les analystes des grandes banques à charte interrogés hier estiment cependant que la Banque du Canada laissera probablement glisser la monnaie à un plancher acceptable pour elle. Le fait qu'elle ait réduit son taux d'escompte de 0.5% la semaine dernière indique une volonté d'assouplissement de sa politique monétaire. Une dévaluation du dollar canadien va dans le même sens. Un banquier rappelait que, de toute manière, la Banque du Canada n'a pas pour habitude d'intervenir ni de corriger les tendances à la hausse ou à la baisse de sa monnaie. Toutefois, c'est une des premières fois qu'elle fait face à une chute aussi rapide du dollar canadien.

Même si les analystes se disent surpris par l'ampleur du mouvement, ils le considèrent tout à fait explicable: en Europe notamment, de tels mouvements sur les monnaies ne sont pas rares. Il est probable que des détenteurs de dollars canadiens, impressionnés par les premiers mouvements à la baisse de la semaine dernière, cherchent en ce moment à se débarrasser de leurs devises canadiennes.

Le dollar fait donc face à une vague de spéculation mais les experts s'entendent pour confirmer qu'il ne devrait pas chuter en-deçà d'un plancher de 95 ou 96 cents plancher qu'on considère comme normal.

Toutefois, divers facteurs pourraient aggraver la situation du dollar canadien, notamment par rapport à la devise américaine. Tout en demeurant peu probable, une baisse en-dessous de 95 cents US n'est pas à exclure. Notamment pour les deux raisons suivantes.

- La situation politique au Canada, dont la stabilité peut être compromise par la détérioration des relations entre Ottawa et Québec. Les Européens, particulièrement, auraient une fort mauvaise impression du climat politique canadien actuel.
- Le taux de chômage est très élevé et la conjoncture économique semble faiblir. Le ministre McDonald, qui avait par exemple prévu un taux de croissance du PNB canadien de 5% cette année, a dû réviser ses prévisions à la baisse. Les estimations de l'OCDE pour 1977 confirment que l'économie canadienne, comme toutes les économies mondiales d'ailleurs, donne des signes inquiétants d'essouflement.

Ce ralentissement économique prévu pour l'an prochain, et que certains commencent à entrevoir comme plus sérieux qu'auparavant, a déjà entraîné une première baisse du taux d'escompte. Si ces craintes s'avèrent justifiées, les banques s'attendent à une autre baisse du taux d'escompte dans un avenir assez rapproché.

Cette dévaluation du dollar canadien (5 cents en deux semaines) fait du moins le bonheur des exportateurs canadiens. Hier un porte-parole de la Canadian Export Association déclarait qu'une telle dévaluation "peut ne pas être très bonne pour l'amour-propre des Canadiens, mais combien de temps encore aurions-nous pu supporter une surévaluation du dollar canadien?"

Depuis plusieurs semaines en effet, les analystes financiers et les économistes prétendaient tous que l'évaluation du dollar canadien était surfaite et qu'elle n'était pas justifiée par l'état de santé de l'économie du pays. La victoire du Parti québécois, le 15 novembre dernier, n'aura été qu'une étincelle déclenchant un mouvement à la baisse que tout le monde escomptait. Dans un trust de Montréal, on reconnaissait d'ailleurs hier que les transferts de fonds spéculatifs vers les États-Unis étaient commencés depuis l'été dernier.

Par ailleurs, la dévaluation de 17.5% du dollar australien ne provoquerait pas l'inondation du marché canadien par de la viande de boeuf de qualité inférieure. Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a révélé que le Canada a déjà importé 175 millions de livres de boeuf australien cette année. Le gouvernement fédéral a toutefois imposé un plafond d'importation de 17 millions de livres supplémentaires pour les 12 dernières semaines de l'année. Ce plafonnement sera probablement maintenu en 1977.

M. Whelan a également critiqué les chaînes de restaurants spécialisés dans le service à l'auto, "drive-in", qui, selon lui, réalisent des millions de dollars de profits en vendant des hamburgers faits de boeuf australien.

La Banque d'Epargne: le solde des revenus fait un bond de 37%

La Banque d'Épargne vient d'atteindre un nouveau sommet, au cours du dernier exercice financier, en enregistrant une augmentation du solde des revenus de 37.53% comparativement à 14.91% en 1975, soit $9,674,665. cette année par rapport à $7,035,089. l'an dernier.

Cette excellente situation financière de la Banque se reflète principalement au poste des prêts hypothécaires résidentiels où elle occupe vingt pour cent du marché bancaire montréalais avec des prêts consentis pour un montant de $602,743,993. comparativement à $503,701,323. l'an dernier, soit une augmentation de 19.66%.

Le rendement du solde des revenus, après impôts, par action a fait un saut de $2.08 à $2.84 en 1976.

Le taux de croissance sur l'actif pour la même période a fait un bond de 16.03% par rapport à 10.85% l'an dernier pour un montant de $1,123,937,377. comparativement à $968,627,767. en 1975, tandis que le total des dépôts d'épargne est passé de $927 millions en 1975 à $1,076,671,589. cette année.

Les bénéfices nets pour cette période se sont élevés à un total de $3,624,131. comparativement à $3,294,665. l'an dernier.

La Banque d'Épargne est la seule institution bancaire au Canada à être régie par la Loi fédérale sur les banques d'épargne. Elle a été fondée en 1846.

BCN: une hausse de 2.5%

Le revenu net de la Banque Canadienne Nationale accuse une légère augmentation de 2.5% pour les neuf premiers mois de 1976 par rapport à la même période de 1975. Ce revenu net, après provision pour les impôts, se monte à $24.5 millions ou $3.18 l'action. Après appropriation aux réserves pour pertes, le bénéfice net de la BCN s'établit à $17.8 millions en 1976, comparativement à $16.1 millions l'an dernier.

L'actif de la BCN, en hausse de 16.5%, s'élève à $5.674 milliards au 30 novembre, les dépôts à $5.259 milliards et les prêts à $4.061 milliards.

Les dépôts représentent une hausse de près de $732 millions par rapport à l'an dernier.

Le solde des revenus de la BCN s'établit à $45 millions comparativement à $46.7 millions l'an dernier. Les réserves pour pertes, au 30 novembre, s'élevaient à près de $53 millions.

La BCN a distribué $1.08 en dividendes à ses actionnaires cette année, comparativement à $1.03 l'an dernier. Les dividendes représentent, en 1976, un montant de $8.3 millions.

L'avoir des actionnaires de la BCN se chiffre à $132.4 millions, ou $16.56 par action. Le titre BCN se transigeait, la semaine dernière, à $131/4 soit près de son plus bas niveau de $12 5/8 pour 1976.

Les usines d'Alcan au Lac-Saint-Jean

Première coulée d'aluminium après cinq mois d'interruption

Après plus de cinq mois d'interruption, la première coulée d'aluminium a eu lieu au cours du week-end dernier à l'usine Alcan de Jonquière. Une première quantité de métal devrait également être produite d'ici quelques jours aux usines Isle-Maligne et Beauharnois.

Les usines de l'Aluminium du Canada étaient fermées depuis le 3 juin, à la suite de la grève des employés horaires. Cet arrêt de travail s'est terminé le 14 novembre, alors que le Syndicar Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) concluait une entente avec Alcan.

Le démarrage est légèrement en avance sur le calendrier dans les trois usines. Plus de 90 pour cent des 6,300 travailleurs horaires sont de retour au travail, dont des employés de l'entretien, de l'expédition et des centrales hydro-électriques. À l'usine Arvida, le courant a été rétabli dans quatre séries de cuves et trois autres séries seront remises en service vers le milieu de la semaine prochaine. À l'usine Isle-Maligne, trois séries recommenceront à fonctionner d'ici le 8 décembre et, à Beauharnois, deux autres séries redémarreront d'ici le 19 décembre. Aux installations portuaires de Port-Alfred, la Compagnie s'emploie actuellement à décharger des matières premières, tandis que les installations de production secondaire, dont les usines de minerai et de produits chimiques, sont déjà en service ou le seront dans une dizaine de jours.

À moins de difficultés imprévues, les usines Arvida, Ilse-Maligne et Beauharnois devraient, pour ainsi dire, retrouver le rythme global de production d'avant la grève d'ici la fin de l'année. Au Québec en 1975, la demande avait ralenti pendant un certain temps et la Compagnie avait alors procédé à la fermeture de certaines installations représentant 20 pour cent de sa capacité de production dans cette province.

Le quatrième ensemble électrolytique d'Alcan au Québec, l'usine Shawinigan demeure toujours paralysée sous le coup d'un débrayage effectué par les travailleurs de la production qui sont représentés par un autre syndicat que la FSSA. L'usine d'électrolyse de Kitimat en Colombie-Britannique, la deuxième de la Compagnie en importance, augmente progressivement son rythme de production et se rapproche actuellement de sa capacité nominale de 295,000 tonnes courtes par année.

Aluminium du Canada, Ltée est la principale filiale d'exploitation d'Alcan Aluminium Limitée.

Un premier million pour la zone franche de Mirabel

par Michel Vastel

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, fera voter dès demain par le Conseil des ministres une appropriation de $1 million, à même les fonds de son ministère, pour le démarrage immédiat des travaux d'aménagement du parc industriel et commercial de l'aéroport de Mirabel.

Une société de gestion de ce parc avait été créée au printemps dernier par le prédécesseur de M. Tremblay, M. Guy Saint-Pierre. En juillet, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Lessard, et le ministre responsable de l'OPDQ à Québec, M. Gérard Lévesque, avaient signé une neuvième entente auxiliaire Canada-Québec au terme de laquelle les deux gouvernements investiront $13.3 millions à l'aménagement de ce nouveau parc industriel d'ici 1979.

Les dépenses de capital seront partagées, à raison de 60% pour le gouvernement provincial, et 40% pour le Fédéral. Par contre les dépenses d'opération seront supportées à 60% par le gouvernement d'Ottawa et 40% par le Québec.

M. Rodrigue Tremblay a déclaré hier au DEVOIR que, malgré le projet de loi et les ententes subséquentes, rien n'avait été fait sur le futur site du parc, des fonds ne lui ayant pas été versés. C'est le Québec qui fait l'avance des fonds et qui, ensuite, fait rembourser sa quote-part par le gouvernement fédéral.

Le premier million ainsi attribué à la Société (SPICAM), dont le président, déjà nommé, serait M. Pierre Delagrave, servira à réaliser des travaux de drainage urgents si on ne veut pas que les terrains soient inondés au prochain dégel.

M. Tremblay s'est particulièrement plaint de l'extrême imbroglio administratif qui entoure ce projet: selon lui de 15 à 20 organismes y seraient impliqués! Malgré les multiples entités administratives qui se sont intéressées à ce projet de parc industriel, dont on parle depuis six ans, M. Tremblay déplore les nombreuses faiblesses qui entourent sa planification. Par exemple M. Tremblay s'étonne que les centres de transbordement du fret d'Air Canada soient situés au nord de l'aéroport, alors que le parc industriel de la province, lui, sera situé au sud!

La proximité des quais de transbordement de fret aérien revêtira la plus grande importance pour ce parc si M. Tremblay réussit, comme il l'a d'ailleurs promis pendant sa campagne électorale, à en faire une zone industrielle franche de douane. Ce type de parc industriel, comme il en existe déjà 13 aux États-Unis et comme Boston voudrait s'en construire un prochainement, permet de manutentionner et transformer des produits totalement exempts de frais de douane, du moment qu'ils n'entrent pas au pays et qu'ils sont immédiatement réexportés vers des marchés étrangers.

La formule a l'interêt de permettre à des industries de créer de l'emploi dans une région sans venir concurrencer les manufacturiers locaux sur leur propre marché. Elle avait été suggérée la première fois en 1972 par un groupe de consultants d'Ottawa qui jugeaient que la position stratégique de l'aéroport de Mirabel sur le continent nord-américain — dans le triangle Baltimore, Chicago, Montréal — le destinait à devenir un vaste centre de Transbordement, Distribution et Manufacture (TDM) du fret aérien.

M. Rodrigue Tremblay, en tant qu'ancien directeur du département des Sciences économiques de l'Université de Montréal est bien placé pour connaître tous les avantages de ce dossier. Le Centre de Recherches en Développement Économique (CRDE) de l'U. de M. recommandait d'ailleurs, dès le mois de mai 1973, qu'on "invite des firmes multinationales non-américaines, c'est-à-dire européennes et japonaises, à venir s'installer autour de ce nouvel aéroport et à utiliser ainsi Mirabel comme tête de pont pour accéder aux énormes marchés du nord-est américain.

Diverses études du gouvernement provincial en arrivaient à la même conclusion et au printemps 1973, le ministre des Transports de l'époque recommandait qu'on accélère le projet de parc industriel "TDM" si on ne voulait pas faire de Mirabel un "coûteux éléphant blanc".

Depuis, les pressions des milieux industriels — notamment la Chambre de Commerce de Montréal et le Montreal Board of Trade se sont multipliées mais en vain, semble-t-il, puisque, au début de ce mois, devant l'Association des Commissaires industriels, le président du Conseil du Patronat, M. Pierre Des Marais II, déplorait l'inaction la plus totale des gouvernements.

La création d'un parc industriel en zone franche de douane constituerait une première au Canada et, selon M. Rodrigue Tremblay, le gouvernement fédéral devrait probablement passer une loi spéciale pour l'autoriser. Il se propose d'entrer rapidement en discussion avec son homologue, M. Jean Chrétien, pour accélérer la réalisation de ce premier dossier, semble-t-il prioritaire à ses yeux.

Au cours de cette première entrevue qu'il accordait au Devoir depuis sa nomination à la tête de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay a confirmé qu'après un entretien avec son sous-ministre, M. John Dinsmere, il est convaincu plus que jamais d'accélérer la tenue de l'enquête décrétée par son prédécesseur sur le commerce au Québec.

On sait que la question de l'intégration de la production des PME québécoises aux grands réseaux de distribution a souvent été soulevée au cours de la campagne électorale par le Parti québécois.

Le Mouvement Desjardins à la recherche d'un symbole

Le Mouvement Desjardins semble en passe d'abandonner le symbole traditionnel qu'on lui connaissait: la célèbre abeille quitte son lit de feuilles d'énable, le cercle qui l'enfermait se brise en hexagone, "symbole de la multiplicité des services offerts par l'Union régionale à ses Caisses affiliées".

Les graphistes de Cabana, Séguin ont conservé l'abeille, dont l'image évoque "labeur, efficacité, persévérance et action commune". Pour l'instant cette abeille, stylisée, dont l'image tridimensionnelle dégage une impression de croissance, d'élan et de dynamisme, demeure le seul symbole de l'Union régionale de Montréal. On peut supposer que les 334 Caisses affiliées l'adopteront facilement, d'autant qu'elles ont participé à son coût de création, $13,000.

Certains craignent cependant que chaque Union régionale ne se lance dans la création de son propre symbole. La Fédération, consciente du danger, a déjà accordé un contrat de recherche à Cabana, Séguin pour, semble-t-il, repenser toute la question de l'image du mouvement et de ses nombreuses filiales.

Le symbole, dévoilé samedi dernier, est incontestablement digne d'une institution financière dont les actifs dépassent les $5 milliards. Si enfin, toutes les Caisses populaires s'y ralliaient, il deviendrait l'image d'un Mouvement dont la puissance vient de la juxtaposition des réussites individuelles de chacune des Caisses. Enfin dotées d'une unique image, elles témoigneraient mieux du fait que c'est "ensemble" qu'elles ont créé cette puissance économique, avec ses sociétés d'investissement, de fiducie, ou d'Assurances...

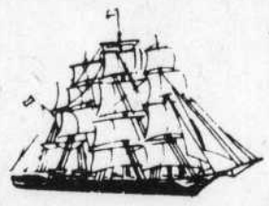

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
MOBY DICK'S
BAR-LOUNGE
C'EST MAINTENANT LA SAISON DES
HUÎTRES MALPÈQUE
Lunches tous les jours
Le Pavillon de l'Atlantique
1454 A rue PEEL, MONTRÉAL
Réservations 285-1636
Tous les jours, à compter de midi. Dimanches, à compter de 5 heures.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
·ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

DROUIN-NAUD & ASSOCIÉS
diététistes-conseils
1440 ouest, rue Ste-Catherine
suite 401
Montréal H3G 1R8
téléphone: 871-1235

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey, Robert Mitchell, Guy Houle, Paul Marcoux, Melvin Sher, Arthur Mallette, Kevin Murphy, John D. Miller, Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier, Me. Fernand Poirier, Me. A. Earl Kimmel, Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

LE MARCHÉ DE L'EUROPE DE L'EST
Le jeudi 9 décembre, le vendredi 10 décembre
Hotel Le Reine Elizabeth, Montréal
Venez rencontrer les Délégués commerciaux du Canada chargés de nos relations d'affaires avec:
la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, l'Union Soviétique, la Yougoslavie.
Venez découvrir vos possibilités commerciales sur ces marchés en plein essor, lors de rencontres individuelles avec les Délégués commerciaux durant ces deux journées, et d'un déjeuner-causerie, le jeudi 9 décembre.
Pour plus de renseignements sur cette activité et pour vous y inscrire, communiquez avec le bureau régional de Montréal du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, au numéro (514) 283-3522.
EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC ET L'ASSOCIATION DES EXPORTATEURS CANADIENS
Industrie et Commerce — Industry, Trade and Commerce

Profitez des avantages de
BUFFALO FOREIGH TRADE ZONE NO. 23
- Entreposage sécuritaire (illimité)
- Surveillance des douanes américaines
- Tarifs d'assurance très bas

... et aucune douane à payer jusqu'à ce que vos produits entrent sur le marché américain.
Aucun frais de retour.
Appeler/écrire
Buffalo Foreigh Trade Zone no. 23
893 Fuhrmann Blvd. Buffalo, N.Y. 14203, U.S.A.
(716) 856-4436

RESTAURANT Chez VITO
...un savoir faire
Mecca gastronomica

5412 Côte des Neiges
735-3623

hec
MANAGEMENT et DIRECTION DES ENTREPRISES
PROGRAMME POUR CADRES SUPÉRIEURS
Du 4 février au 19 mars 1977
• 4 mardis: 18 à 22 h
• 5 vendredi: 18 à 22 h
• 5 samedis: 9 à 16 h
THÈMES
- L'entreprise dans son milieu socio-économique.
- Direction et organisation des entreprises.
- Dynamique de l'entreprise dans son environnement.
- La gestion du temps.
- Leadership et style de gestion.
- Innovation et créativité dans l'entreprise.
- Orientation de l'entreprise et planification à long terme.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: le 21 janvier 1977
RENSEIGNEMENTS: (514) 343-4497
CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

hec
2 cours pour vous l'hiver prochain
GESTION DES AVANTAGES SOCIAUX
•
MARKETING ET VENTE PAR CORRESPONDANCE
DEUX SUJETS D'ACTUALITÉ
INSCRIVEZ-VOUS TÔT
nombre limité d'étudiants par groupe
RENSEIGNEMENTS: 343-4440-1
CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Séisme en Turquie

Les secours affluent sans accroc à Van

ANKARA (Reuter) — L'aide internationale aux survivants du tremblement de terre qui a fait plus de 4,000 morts et des dizaines de milliers de sans-abri dans l'est de la Turquie mercredi dernier est maintenant acheminée régulièrement vers la région sinistrée.

Les difficultés d'organisation des premiers jours sont surmontées et tentes, vivres et autres secours affluent sans accroc à Van, capitale de la province concernée, indiquent les responsables des opérations de secours. Des équipes d'intervention d'urgence américaines ont été transportées sur les lieux en hélicoptère. Elles ont entrepris de dresser plus d'un millier de tentes d'hiver pouvant abriter environ 20,000 personnes.

Des avions ouest-allemands ont débarqué sur l'aéroport de Van des vêtements, des tentes, une équipe médicale et un hôpital de campagne. Dans la petite ville de Muradiye et dans le village proche de Caldiran, quatre cuisines mobiles nourrissent 8,000 personnes chaque jour.

Quelque 2,000 sinistrés ont été transportés hier de leurs villages dévastés jusqu'à Van où les attendaient des abris provisoires, rapporte la radio turque. Dans plusieurs autres localités, les sinistrés sont hébergés dans des installations militaires. Nombre de villageois sont réticents à abandonner leur bétail, et le gouvernement a promis de débloquer des crédits à leur intention pour les convaincre de quitter leurs villages en ruines. Des tempêtes de neige ont ralenti l'acheminement des secours dans certaines zones élignées, et certains villages n'ont pu être ravitaillés hier que par hélicoptère.

Dans l'intervalle Radio-Ankara a annoncé qu'un autocar et une voiture avaient plongé dans le lac après être entrés en collision hier sur une route de la province de Van, la région même qui vient d'être ravagée.

L'accident, selon les autorités turques, a fait au moins 26 morts, une trentaine de disparus et dix-sept blessés. La collision s'est produite non loin de la petite ville de Bevas, à 25 km au sud-ouest de Van.

A Moscou d'autre part les Izvestia ont signalé hier, en annonçant que des secousses avaient été ressenties dimanche à Douchambe, capitale du Tadjikistan soviétique, que le tremblement de terre de Van, la semaine dernière, a été fortement ressenti en Arménie soviétique, notamment à Erevan et à Leninakan. Mais les secousses de dimanche n'ont fait ni dégâts matériels ni victimes dans cette région depuis le début de l'année.

Un jeune Kényan, lui-même couvert d'éclaboussures et blessé au front, tient dans ses bras son jeune fils qui vient de mourir, victime du déraillement d'un train de voyageurs qui allait hier de Monbasa à Nairobi et a plongé dans une rivière dont la crue avait emporté le pont ferroviaire, dans le sud-est du Kénya.
(Téléphoto AP)

12 morts et 40 blessés dans un accident de train à Nairobi

NAIROBI (AFP-Reuter) — La police kényane a indiqué hier soir que l'accident de train qui s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi avait fait douze morts et quarante blessés. Un petit pont et une partie du remblai, minés par la pluie, se sont effondrés au moment où passait le train de voyageurs Mombasa-Nairobi, à mi-chemin entre la capitale kényane et la côte de l'Océan indien.

La police a indiqué que les blessés avaient été transportés à Nairobi ainsi que dans plusieurs hôpitaux proches du lieu de l'accident. On a lancé un appel aux donneurs de sang.

L'accident est survenu à 2 h 20 du matin, non loin de Darajani, à mi-chemin entre les deux villes. L'eau ayant sapé le talus et causé un affaissement de la voie, la locomotive et les cinq premiers wagons se sont renversés, mais les voitures suivantes sont restées sur la voie, selon les derniers renseignements fournis par les Chemins de fer kényans.

Le train assure un service nocturne régulier de Mombasa à Nairobi, une distance de 550 km.

La région où est survenu l'accident est normalement assez aride, mais de fortes pluies y sont tombées ces derniers jours, rendant les routes difficiles.

La semaine dernière deux touristes européens et leur chauffeur ont été tués lorsque leur mini-bus a été emporté par les eaux dans la même région. Il s'agissait d'un Allemand, d'une Suissesse et du chauffeur kényan.

Aucun des délégués de l'UNESCO, notamment belges, néerlandais et espagnols, qui revenaient par ce même train d'un week-end à Mombasa, ne se trouve parmi les victimes, a affirmé un porte-officiel de l'organisation mondiale dont la conférence générale s'achève aujourd'hui à Nairobi.

Un TU-104 s'écrase à Moscou: 72 morts

MOSCOU (Reuter) — Un avion de ligne TU-104 soviétique s'est écrasé dimanche soir peu après avoir décollé à Moscou à destination de Leningrad, a-t-on appris hier de source aéronautique occidentale en ajoutant que les 72 passagers de l'appareil ont tous péri.

L'avion, un biturbopropulseur de la compagnie Aéroflot, s'est abattu à une trentaine de kilomètres de l'aéroport moscovite de Cheremetyevo. Celui-ci avait été placé en état d'alerte dimanche soir sans que le motif de cette mesure ait été précisé.

Des voitures de pompiers stationnaient sur la piste et l'on avait aperçu des ambulances se diriger vers le nord sur la route principale de Leningrad qui passe à côté de l'aéroport.

Il semble que les conditions météorologiques étaient médiocres au moment de l'accident. Au moins un autre vol avait été détourné sur un autre aéroport de Moscou.

A l'Aéroflot comme au ministère de l'Aviation civile, on s'est refusé à confirmer ou démentir la nouvelle. "Nous n'avons aucune information à ce sujet", a déclaré un porte-parole du ministère.

Il s'agit du quatrième accident attribué cette année à un appareil de l'Aeroflot.

En mars, au moins 120 personnes auraient péri dans un accident survenu à un Ilyouchine-18, qui s'est écrasé près de Voronej, au sud de Moscou.

En juin, 46 occupants d'un TU-154 sont morts en Guinée équatoriale au cours d'un vol entre l'Angola et Moscou.

Selon des informations officieuses, au moins 90 personnes ont été tuées en septembre à la suite de la collision en plein ciel de deux avions de ligne soviétiques près de Sotchi, sur la Mer noire.

Des appellations contrôlées? Oui madame. À prix très abordables? Oui monsieur.

Comment cela se peut-il? C'est simple. Nos spécialistes vont en France négocier l'achat de vins directement avec leurs producteurs. Puisque nous en achetons ainsi d'énormes quantités, nous réussissons à obtenir des prix très avantageux. Nous importons alors ces vins dans des containers spéciaux pour les embouteiller ici et vous les présenter sous notre étiquette maison.

C'est donc vous qui en profitez.

Et la qualité? Indiscutable! Nous procédons à plusieurs tests de dégustation ainsi qu'à de nombreuses analyses chimiques. Vous pouvez nous croire, rien n'est laissé au hasard.

Des appellations contrôlées, vous dites? Oui madame! Oui monsieur! En France, l'Institut national des appellations d'origine fait respecter rigoureusement ses critères d'évaluation: aire délimitée de production, encépagement, teneurs minimales en sucre du moût et en alcool du vin, rendement maximal à l'hectare, taille de la vigne, méthodes de culture et de vinification.*

Trois vins nouveaux d'appellation contrôlée vendus à prix abordables. Les amateurs qui connaissent déjà le Nuit St-Jean ont intérêt à essayer le nouveau Saint-Émilion et le nouveau Bordeaux de la Société pour découvrir encore une fois que des vins de qualité ne se vendent pas nécessairement à prix élevé. La qualité n'est pas hors de prix.

*Réf: Dictionnaire des vins, Larousse, édition 1975, p. 49.

Beaujolais	
Nuit St-Jean a.c.	$3.85—750 ml $2.45—375 ml
Saint-Émilion a.c.	$3.55—750 ml $2.15—375 ml
Bordeaux a.c.	$2.95—750 ml $1.80—375 ml

Honni soit qui mal y boit.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Plus qu'une université!

Collège militaire. Saviez-vous que les collèges militaires du Canada dispensent un enseignement universitaire d'une haute valeur. Les exigences du programme, la qualité du personnel et les résultats obtenus par les étudiants classent les collèges des Forces armées canadiennes parmi les meilleurs centres d'études avancées au pays.

Formation complète. Les étudiants des collèges ne limitent pas leur intérêt aux éléments académiques. Un programme intensif de développement physique et social leur assure une formation complète.

Offre intéressante. Les cours sont gratuits et les livres sont fournis de même que le matériel nécessaire aux études. Enfin, le programme de formation des officiers des Forces canadiennes leur assure un avenir intéressant.

Université de votre choix. Même si plusieurs préfèrent la qualité académique et la discipline stimulante des collèges militaires, il se trouve un grand nombre d'étudiants universitaires qui bénéficient du programme d'aide des Forces armées canadiennes. Vous pouvez, en effet, faire payer vos études et vos livres par les Forces en plus de recevoir une solde régulière tout en fréquentant l'institution universitaire canadienne de votre choix; notre programme s'applique à plus de 40 disciplines différentes.

Informez-vous! Cela ne vous engage à rien... Si vous décidez de profiter de notre programme d'aide, et seulement alors, vous vous engagerez à servir le pays pendant un certain temps à titre d'officier... avec tous les avantages que cela apporte.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES **SI LA VIE VOUS INTÉRESSE**

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes.

Nom

Age Scolarité

Adresse

Ville Prov.

Code Postal

Adressez ce coupon à:
Centre de recrutement des Forces armées canadiennes,
1254, rue Bishop, Montréal, H3G 2E3
N.B.: Vous pouvez aussi téléphoner (à frais virés) à
Tél: 866-8791